

Regula Schlanser

---

## Qui utilise les crèches en Suisse?

---

Logiques sociales du recours  
aux structures d'accueil collectif  
pour la petite enfance

---

Cahier de l'IDHEAP 264/2011

---

Chaire Politiques sociales



Institut de hautes études en administration publique  
Swiss Graduate School of Public Administration

L'Université pour le service public

Depuis quelque temps, de plus en plus de spécialistes de la politique sociale préconisent une stratégie d'investissement social dans laquelle les crèches joueraient un rôle majeur. Cette stratégie vise à prévenir les exclusions sociales par la promotion de l'égalité des chances et de l'accès à l'emploi en vue d'un allègement des dépenses de protection sociale passive. Outre qu'elles permettent aux familles d'avoir deux revenus, les crèches ont en effet l'avantage de réduire les écarts au niveau des compétences cognitives et linguistiques entre les enfants venant de différents milieux sociaux. Mais le succès d'une telle stratégie présuppose que certains publics cibles recourent effectivement aux crèches, à savoir les ménages disposant d'un faible revenu ou/et de niveau de formation, ainsi que les familles issues de l'immigration. Or, des analyses statistiques sur la base de l'*Enquête suisse sur la population active* (ESPA) de 2008 montrent que, pour les familles en Suisse, les chances d'utiliser une crèche augmentent avec le niveau de formation des parents. Concernant plus particulièrement le niveau de formation des mères, ce phénomène n'est d'ailleurs que partiellement conditionné par le taux d'activité supérieur de celles ayant accompli une formation de degré tertiaire. En outre, certaines populations d'immigrés dont l'intégration dans la société suisse est réputée difficile sont peu disposées à recourir aux crèches. Les immigrés de première génération de quasiment toutes les origines fortement représentées en Suisse ont, en revanche, plus de chances que les parents d'origine suisse de faire appel au service d'une crèche à raison d'au moins 4 jours/semaine, ce qui peut influencer négativement sur le comportement de l'enfant. Ce dernier résultat semble paradoxal mais montre qu'une migration rend plus difficile l'organisation d'une garde informelle comme solution complémentaire à la crèche. En synthèse, la présente étude attire l'attention sur le fait que les atouts pédagogiques et socialisants des crèches reviennent avant tout aux enfants de parents d'origine suisse ou venant de pays culturellement proches et ayant un niveau de formation supérieur. Telle que conçue actuellement, l'offre de crèches en Suisse ne semble guère opérer comme un instrument efficace de l'investissement social.

Immer mehr Experten der Sozialpolitik empfehlen eine «Strategie der sozialen Investitionen», die den Kindertagesstätten (bzw. Kinderkrippen) eine wichtige Rolle zuschreibt. Ziel dieser Strategie ist es, durch Förderung von Chancengleichheit und Arbeitsmarktpartizipation sozialen Ausgrenzungen vorzubeugen, um Einsparungen im Bereich der passiven Sozialleistungen zu ermöglichen. Krippen haben einerseits den Vorteil, dass sie es den Familien ermöglichen, zwei Einkommen zu erzielen. Andererseits tragen sie zur Minderung von kognitiven und sprachlichen Fähigkeitsunterschieden zwischen Vorschulkindern aus verschiedenen sozialen Milieus bei. Der Erfolg dieser Strategie setzt jedoch voraus, dass gewisse Zielgruppen tatsächlich Krippen nutzen, nämlich bezüglich Einkommen und/oder Bildung benachteiligte Haushalte sowie Familien mit Migrationshintergrund.

Die vorliegenden statistischen Analysen aufgrund der SAKE-Daten von 2008 (*Schweizerische Arbeitskräfteerhebung*) ergeben jedoch für die Schweiz, dass die Wahrscheinlichkeit, eine Krippe zu nutzen, mit dem Bildungsniveau der Eltern steigt. Was das Bildungsniveau der Mütter im Besonderen angeht, ist dieses Phänomen nur teilweise bedingt durch den tendenziell höheren Beschäftigungsgrad der besser Ausgebildeten. Zudem haben einige Migrantengruppen, deren Integration in die Schweizer Gesellschaft als besonders schwierig betrachtet wird, eine bedeutend tiefere Benützungswahrscheinlichkeit als Eltern Schweizer Herkunft. Für fast alle in der Schweiz stark vertretenen Migranten erster Generation ist dennoch das statistische Risiko grösser, die Krippe während mindestens 4 Tagen/Woche zu nutzen, was einen negativen Einfluss auf das Verhalten des Kindes haben kann. Dieses scheinbar paradoxe Ergebnis ist darauf zurückzuführen, dass ein Migrationshintergrund das Organisieren von krippenergänzenden Betreuungslösungen informeller Art meist erschwert. Gesamthaft zeigt die vorliegende Studie auf, dass die positiven pädagogischen und sozialisierenden Effekte der Krippen in erster Linie Kindern zugutekommen, deren Eltern eine höhere Ausbildung haben, Schweizer Herkunft sind oder aus einem kulturell nahestehenden Land kommen. So wie es gegenwärtig eingerichtet ist, scheint das Krippenangebot in der Schweiz kaum als effizientes Instrument sozialer Investitionen zu wirken.

**Regula Schlanser**

## **Qui utilise les crèches en Suisse?**

### **Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance**

Cahier de l'IDHEAP 264/2011

Chaire Politiques sociales

Travail de mémoire

Rapporteur : Prof. Giuliano Bonoli

© 2011 IDHEAP, Chavannes-Lausanne

ISBN 978-2-940390-42-7



**Institut de hautes études en administration publique**

Swiss Graduate School of Public Administration

Quartier UNIL Mouline – CH-1015 – Lausanne

T : +41(0)21 557 40 00 – F : +41(0)21 557 40 09

idheap@idheap.unil.ch – www.idheap.ch



*«All evidence shows that the root cause of lack of resources and sub-optimal life chances lies in childhood and this is where a social investment strategy should focus.»*

Esping-Andersen (2002 : 66)

Mes sincères remerciements pour les nombreux conseils conceptuels, en statistique et en rédaction au Prof. Giuliano Bonoli, au Prof. Nils Soguel, à Eric Crettaz, Aurélien Abrassart et Gilles Virgili.



## SOMMAIRE

Liste des tableaux .....	V
Liste des graphiques.....	VI
Liste des abréviations .....	VII
Executive Summary .....	VIII
1 Introduction .....	1
1.1 Problématique .....	1
1.2 Question de recherche.....	7
1.3 L'état des connaissances en Suisse .....	8
1.4 Structure du travail.....	12
2 Revue de littérature .....	14
2.1 La perspective sociologique des classes sociales.....	15
2.1.1 Le statut de la variable du taux d'activité féminin .....	15
2.1.2 Les modes de garde comme médiateurs dans la reproduction des inégalités .....	16
2.1.3 Déterminants sociologiques du recours aux structures d'accueil collectif .....	19
2.1.4 Critique.....	20
2.2 La perspective micro-économique <i>New Home Economics</i> (NHE) .....	21
2.2.1 Le statut de la variable du taux d'activité féminin .....	21
2.2.2 Le <i>child care choice</i> : un <i>tradeoff</i> entre «qualité» et quantité des enfants .....	23
2.2.3 Déterminants micro-économiques du recours aux structures d'accueil collectif .....	25

2.2.4	Critique .....	28
2.3	La sociologie de l'immigration .....	30
2.3.1	Approche culturaliste: la reproduction de modèles ethniques de garde .....	31
2.3.1.1	Le versant culturaliste des NHE .....	32
2.3.2	Etudes focalisant le parcours migratoire .....	32
2.3.3	Déterminants «culturels et migratoires» du recours aux structures d'accueil collectif .....	35
2.3.4	Critique .....	35
2.4	Tableau récapitulatif des déterminants du recours à l'accueil collectif .....	36
3	Cadre théorique: un choix sous contraintes normatives et opportunités objectives.....	38
3.1	Hypothèses globales .....	39
3.2	Sous-hypothèses.....	41
3.2.1	Milieus d'appartenance des parents (H1) .....	42
3.2.1.1	Origine nationale: un contexte institutionnel de socialisation (H1a).....	42
3.2.1.2	Capital culturel des parents (H1b).....	45
3.2.2	Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux (H2) .....	47
3.2.2.1	Adulte(s) supplémentaire(s) au couple (H2a) .....	47
3.2.2.2	Enfant(s) plus âgé(s) (H2b).....	47
3.2.2.3	Famille monoparentale (H2c).....	48
3.2.2.4	Nombre d'enfants en âge préscolaire (H2d) .....	48



3.2.3	Degré d'émancipation du couple face au modèle familial traditionnel (H3) .....	48
3.2.3.1	Degré d'égalité dans la répartition des activités lucratives (H3a) .....	48
3.2.3.2	Le taux d'activité comme variable explicative: implications théoriques .....	51
3.2.3.3	Hypergamie (H3b).....	54
3.2.3.4	Raison familiale de la migration en Suisse (H3c) .	55
4	Partie méthodologique .....	56
4.1	La base de données ESPA 2008 .....	56
4.1.1	Les questions de l'ESPA sur la garde des enfants (variables dépendantes) .....	57
4.1.2	Les échantillons .....	59
4.2	Méthodes d'analyse .....	60
4.2.1	Contraintes analytiques .....	60
4.2.2	Etapes de l'analyse empirique .....	62
4.3	Opérationnalisation des variables .....	65
4.3.1	Tableaux d'opérationnalisation .....	65
4.3.2	Variables de contrôle .....	70
4.4	Biais d'analyse.....	72
5	Partie empirique .....	73
5.1	Analyses descriptives.....	75
5.1.1	Variables dépendantes.....	75
5.1.2	Variables indépendantes (analyses uni-et bivariées) ....	80
5.1.2.1	Variables liées au taux d'activité des parents .....	80

5.1.2.2	Variables liées au niveau de formation des parents .	82
5.1.2.3	Variables liées au parcours migratoire .....	84
5.1.2.4	Variables liées à la composition du ménage .....	86
5.2	Analyses multivariées .....	87
5.2.1	Etape 1: Analyse élémentaire des familles biparentales...	89
5.2.1.1	Les déterminants du recours à l'accueil collectif.	89
5.2.1.2	Les déterminants d'une utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine...	99
5.2.2	Etape 2: Impact du degré d'émancipation du couple.....	104
5.2.2.1	Différentiel de taux d'activité et différentiel de niveau de formation (H3a et H3c).....	104
5.2.2.2	Raisons familiales de la migration (H3c) .....	108
5.2.3	Etape 3: Coup de projecteur sur les familles monoparentales (H2c).....	113
5.3	Récapitulatif des résultats: (in)validation des hypothèses....	116
6	Conclusion .....	122
7	Bibliographie .....	129
8	Annexes.....	138
8.1	Précisions concernant l'opérationnalisation des variables...	138
8.2	Tableaux de l'analyse descriptive bivariée .....	144

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1: Tableau récapitulatif des déterminants du recours à l'accueil collectif .....	37
TABLEAU 3.1: Taux d'inscription d'enfants de moins de 3 ans dans un service de garde externe .....	44
TABLEAU 4.1: Taille des échantillons .....	60
TABLEAU 4.2: Etapes de l'analyse empirique .....	65
TABLEAU 4.3: Opérationnalisation des variables dépendantes .....	65
TABLEAU 4.4: Opérationnalisation des variables indépendantes .....	66
TABLEAU 5.1: Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif (statistiques/fréquences en pourcentage) .....	77
TABLEAU 5.2: Statistiques des variables liées au taux d'activité des parents (en heures par semaine) .....	80
TABLEAU 5.3: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le différentiel de niveau de formation [père-mère] .....	84
TABLEAU 5.4: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon la génération d'immigration de la PC .....	85
TABLEAU 5.5: Les déterminants du recours à l'accueil collectif (RLS) .....	90
TABLEAU 5.6: Les déterminants d'une utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine (régression logistique) .....	100
TABLEAU 5.7: Impact des variables de couple (régression logistique) .....	106
TABLEAU 5.8: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon la raison principale de la migration en Suisse .....	108
TABLEAU 5.9: Impact des raisons familiales de migration (régression logistique) .....	110
TABLEAU 5.10: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le type de famille .....	113
TABLEAU 5.11: Impact du caractère monoparental de la famille (régression logistique) .....	114
TABLEAU 5.12: Récapitulatif de l'(in)validation des hypothèses .....	116

TABLEAU 5.13: Classification indicative des origines nationales selon leurs chances <i>relatives</i> d'utiliser l'accueil collectif .....	118
TABLEAU 8.1: Opérationnalisation du taux d'activité .....	139
TABLEAU 8.2: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le niveau de formation de la mère .....	144
TABLEAU 8.3: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le niveau de formation du père .....	145
TABLEAU 8.4: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon l'origine nationale de la PC .....	146
TABLEAU 8.5: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'enfants de 0-4 ans vivant dans le ménage .....	147
TABLEAU 8.6: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'enfants de 12-15 ans vivant dans le ménage .....	147
TABLEAU 8.7: Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'adultes de 16 ans ou plus vivant dans le ménage .	148

## LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 5.1: Recours aux structures d'accueil collectif (fréquences en pourcentages) .....	76
GRAPHIQUE 5.2: Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif (fréquences en pourcentages).....	78
GRAPHIQUE 5.3: Mode principal de garde externe (en pourcentages).....	79
GRAPHIQUE 5.4: Différentiel de taux d'activité [père-mère] (fréquences en pourcentages) .....	82

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AC</b>	Structure d'accueil collectif
<b>COCON</b>	Enquête suisse sur les enfants et les jeunes
<b>COFF</b>	Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
<b>CSSS-CN</b>	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national
<b>ESPA</b>	Enquête suisse sur la population active
<b>EU-SILC</b>	Statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie
<b>ISCO</b>	International Standard Classification of Occupations
<b>NHE</b>	New Home Economics
<b>NICHD</b>	National Institute of Child Health and Human Development (Etats-Unis)
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OFAS</b>	Office fédéral des assurances sociales
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>PC</b>	Personne cible (personne interviewée dans le cadre de l'ESPA)
<b>RLS</b>	Régression logistique séquentielle
<b>RS</b>	Recueil systématique du droit fédéral
<b>seco</b>	Secrétariat d'Etat à l'Economie

## EXECUTIVE SUMMARY

Les structures d'accueil collectif pour les enfants en âge préscolaire (i.e. essentiellement les crèches) font partie des instruments principaux qui sont recommandés par les spécialistes de la politique sociale préconisant une stratégie d'investissement social. L'idée de l'investissement social est de prévenir les exclusions sociales par la promotion de l'emploi plutôt que de devoir les « réparer » par une protection sociale passive basée sur des transferts financiers. Les crèches ont, en effet, des retombées bénéfiques prometteuses à cet égard : premièrement, en permettant aux familles d'avoir deux revenus, elles évitent que le fait d'avoir des enfants devienne un risque de pauvreté ; deuxièmement, elles promeuvent l'égalité des chances en réduisant les écarts en termes de maturité scolaire entre les enfants venant de différents milieux sociaux, cela en vertu de leurs effets bénéfiques sur le développement des compétences cognitives, linguistiques et sociales des enfants.

Des arguments basés sur un raisonnement d'investissement social ont également été mis en avant lors de l'élaboration du projet de loi fédérale pour le programme d'impulsion à l'accueil extrafamilial pour les enfants, notamment en misant sur des économies futures au niveau de l'aide sociale, de l'intégration et de l'éducation spécialisée. Mais de tels objectifs ne peuvent être atteints que dans la mesure où certains publics cibles recourent effectivement aux crèches, à savoir : les familles de milieux socialement défavorisés en termes de revenu ou/et de niveau de formation, ainsi que les familles issues de l'immigration. Or, la littérature internationale dans le domaine du *child care* suggère une toute autre image, soit elle donne lieu à soupçonner l'existence d'un « effet Matthieu » : il est possible que les crèches soient avant tout utilisées par les catégories de population qui, du point de vue des politiques sociales, en ont le moins besoin, à savoir les classes moyennes et supérieures. Sous l'angle de cette problématique, le présent travail d'analyse quantitative étudie la situation suisse avec les données de

l'*Enquête suisse sur la population active* (ESPA) de 2008<sup>1</sup>, plus précisément sur la base d'un échantillon représentatif des familles résidant en Suisse et ayant au moins un enfant âgé de 0-4 ans.

La littérature internationale connaît trois approches théoriques qui se sont intéressées aux caractéristiques socio-économiques et culturelles (appelées « déterminants » ou « facteurs » par la suite) des parents susceptibles d'influencer le choix d'un mode de garde : la sociologie des classes sociales, l'approche microéconomique *New Home Economics* (NHE) et la sociologie de l'immigration. En Suisse, la question a suscité un certain intérêt parmi les chercheurs des sciences sociales mais aucun travail n'a analysé le pouvoir des déterminants tel qu'il s'exerce dans la situation actuelle d'une offre insuffisante et en s'intéressant spécifiquement au choix de l'accueil *collectif* (cf. Introduction). Une discussion étendue de l'état de la littérature internationale (cf. point 2) constitue la base de plusieurs hypothèses mises à l'épreuve dans la partie empirique de ce travail (cf. point 3.1). Les résultats principaux des analyses statistiques sur la base de l'ESPA 2008 sont les suivants :

**1/ Plus le niveau de formation des parents est élevé, plus une famille a tendance à recourir aux crèches:** à la fois au niveau des pères et des mères, en comparaison à une formation de degré secondaire II, une formation de degré tertiaire augmente les chances de recourir aux structures d'accueil collectif, tandis que l'absence de formation post-obligatoire les diminue clairement. Par exemple pour les mères, en comparaison à une formation de niveau secondaire II, une formation de degré tertiaire augmente de 60% les chances du ménage de recourir à l'accueil collectif ; pour les pères, elle les augmente de 30%. L'analyse montre en outre que le premier effet n'est que partiellement conditionné par le taux d'activité tendanciellement plus élevé des femmes avec un niveau de formation supérieur (cf. point 5.2.1.1).

---

<sup>1</sup> A l'exception des données sur le revenu des ménages qui sont momentanément indisponibles (cf. Introduction).

**2/ L'origine nationale des parents a un impact considérable sur les chances relatives de recourir à une crèche. Elles sont comparativement faibles pour certaines populations d'immigrés dont l'intégration en Suisse est réputée difficile.** Dans cette analyse, l'origine nationale a été définie non pas selon la couleur du passeport mais selon le pays dans lequel la personne a grandi (i.e. le contexte institutionnel de socialisation), en fonction d'une distinction des générations d'immigration. La catégorie des « Suisses » renvoie donc aux personnes dont au moins un parent est né en Suisse. Pour les immigrés d'origine allemande, française, portugaise, ainsi que britannique, les chances de recourir à l'accueil collectif sont significativement plus élevées que pour les parents d'origine suisse. Pour d'autres, elles ne s'en distinguent guère (origine italienne, ainsi que la seconde génération, origines confondues). Pour les parents d'origine états-unienne, brésilienne, sri lankaise, turque, ainsi que les ressortissants de l'Ex-Yougoslavie, ces chances relatives sont clairement inférieures. Ce dernier constat n'est pas anodin pour les politiques de l'intégration au vu de l'importante fonction de socialisation propre aux structures d'accueil collectif. Soulignons bien que ces résultats ont été obtenus après neutralisation de toute une série d'autres variables telles que le niveau de formation, la catégorie socio-professionnelle, le taux d'activité, etc. (cf. point 5.2). Dès lors, ils ne sont pas simplement le reflet de vagues d'immigration d'individus plus ou moins qualifiés mais ils favorisent plutôt une interprétation culturaliste.

**3/ Les immigrés de quasiment toutes les origines nationales prises en compte ont plus de chances que les parents d'origine suisse de faire un usage « intensif » des structures d'accueil collectif (min. 4 j./sem. vs 0-3j./sem.).** Au vu des résultats précités, celui-ci est quelque peu contrintuitif. Il s'explique par le fait qu'au niveau de plusieurs origines, peu de parents recourent aux crèches mais ceux qui y recourent le font de façon intensive. Vraisemblablement, un parcours de migration a tendance à réduire les possibilités de garde informelle, soit il peut jouer un rôle majeur quant à l'équilibre entre les différents modes de garde.



Ce résultat est intéressant dans la mesure où l'étude phare dans le domaine du *child care* (NICHD 2003 ; 2006) a constaté des conséquences négatives sur le comportement (coopérativité moindre, désobéissance et agressivité) pour les enfants qui, pendant leurs 4.5 premières années de vie, avaient passé en moyenne plus de 30 heures par semaine dans une structure de garde externe.

**4/ La composition du ménage affecte les chances d'une famille d'utiliser une crèche.** L'éventuelle possibilité d'une prise en charge moins coûteuse au sein du ménage, mesurée par la présence d'adulte(s) supplémentaire(s) au couple ou d'enfant(s) plus âgé(s), diminue d'environ 50% les chances de recourir à une crèche. Selon la même logique, un ménage monoparental a 72% plus de chances d'utiliser une structure d'accueil collectif. En revanche, contrairement à l'hypothèse des économies d'échelle réalisables avec une maman de jour, le nombre d'enfants en âge préscolaire augmente les chances d'utiliser une crèche. L'hypothèse se vérifie néanmoins concernant une utilisation minimale de 4 jours par semaine (-28%).

**5/ Le degré d'émancipation du couple face au modèle familial traditionnel impacte sur les chances de recourir aux structures d'accueil collectif:** premièrement, moins la répartition des activités lucratives est égalitaire, moins le couple a de chances d'utiliser une crèche (12% moins de chances d'utilisation par 8.5h/semaine de différence entre le taux d'activité du père et celui de la mère). Deuxièmement, l'équilibre des capitaux culturels entre les deux partenaires influence les chances d'utiliser une crèche (comparé à un couple homogame, un couple hypergame a 28% moins de chances d'utiliser une crèche) ; troisièmement, une migration par mariage/pour fonder une famille diminue les chances d'utiliser une crèche. Ces résultats représentent une contribution nouvelle à la littérature des déterminants dans la mesure où la plupart des travaux n'étudient que les ménages dont les mères sont professionnellement actives et limitent leur intérêt pour les caractéristiques des parents à celles de la seule mère, le père ou l'unité du couple n'étant pas pris en compte.

En somme, parmi les catégories de population analysées, les familles monoparentales constituent la seule catégorie « à risque » (le cas échéant celui d'une négligence à défaut de solutions de garde) qui bénéficie effectivement de façon considérable des crèches. Au-delà, la présente étude dévoile bien ce que nous pouvons qualifier d'effet Matthieu : en caricaturant, les atouts pédagogiques et socialisant des crèches reviennent avant tout aux enfants qui en ont le moins besoin, à savoir aux enfants de parents d'origine suisse ou venant de pays culturellement proches et ayant un niveau de formation supérieur. Telle que conçue actuellement, l'offre de crèches en Suisse ne semble ainsi guère opérer comme un instrument d'investissement social efficace mais plutôt contribuer à l'amplification des écarts en termes de maturité scolaire entre les enfants venant de différents milieux sociaux.

Deux recommandations peuvent en être déduites dans l'objectif de faire des structures d'accueil collectif un service aux familles qui soit réellement universel:

- Une intervention ciblée au niveau de la communication: viser l'information des publics cibles peu disposées à recourir aux crèches, à la fois sur l'existence et l'accessibilité de ce type de service de garde, sur les tarifs, ainsi que sur les objectifs et contenus pédagogiques de la journée des enfants en crèche.
- Augmenter l'offre de places: bien que ce travail étudie les facteurs de demande, il discute également l'impact des caractéristiques de l'offre sur la force des facteurs de demande (voir p.ex. points 2 et 3.2.3.2). Nos analyses montrent que l'effet Matthieu au niveau du capital culturel est en partie dû au fait que les mères avec un niveau de formation bas ont moins tendance à poursuivre une activité lucrative en ayant des enfants en bas âge. Or, une comparaison internationale révèle qu'une offre de places plus étoffée représente un moyen d'inciter les femmes avec un niveau de formation bas à rester sur le marché du travail (Cantillon 2001). Elle permettrait donc de réduire les écarts dans l'utilisation de crèches qui existent actuellement entre les parents de différents niveaux de formation.

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 PROBLÉMATIQUE

Les structures d'accueil collectif (essentiellement les crèches) pour les enfants en âge préscolaire font partie des instruments principaux qui sont recommandés par les théoriciens de l'investissement social. Cette dernière notion est issue d'une littérature internationale apportant une réponse au double défi auquel font aujourd'hui face les États-sociaux : le financement du système de protection sociale en place et l'ajustement du système aux nouveaux risques sociaux, risques ayant émergé notamment avec la tertiarisation et le changement des structures familiales (Bertozzi et al. 2008 : 12). La perspective de l'investissement social a pour objectif de dépasser la dichotomie entre la solution libérale du démantèlement et la défense des acquis sociaux. En proposant une stratégie préventive qui est axée sur la promotion de l'emploi, elle a en effet le potentiel d'aider les catégories socialement défavorisées tout en bénéficiant à l'ensemble de la collectivité (Bertozzi et al. 2008 : 13).

Selon Esping-Andersen (2002 : 66), auteur danois du livre *Why We Need a New Welfare State*, les bénéfices de l'investissement dans l'accueil extrafamilial des enfants en âge préscolaire se situent à deux niveaux. Premièrement, une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle augmente le revenu des familles et évite ainsi que les enfants ne deviennent un risque de pauvreté. Deuxièmement, des structures d'accueil collectif de qualité permettent de promouvoir l'égalité de chances : favorisant le développement des compétences cognitives, linguistiques et sociales des enfants en âge préscolaire, elles contribuent à la prévention d'exclusions sociales (2002 : 30 ; 2002 : 66-67). Plus globalement, une utilisation plus généralisée des structures de garde collective augmente la disponibilité de la main d'œuvre féminine, le PIB et les rentrées fiscales tout en diminuant les dépenses sociales. Elle bénéficie de cette manière à plusieurs secteurs de politiques publiques : aux politiques sociales, de la formation, de l'intégration, du

marché du travail, etc. Dans cette perspective le financement de structures d'accueil collectif ne représente pas une simple dépense publique mais bien un investissement dans l'avenir.

Sur le plan européen, la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 consacre le principe de l'investissement social. L'accueil extrafamilial fait désormais partie des objectifs stratégiques de l'Union européenne : les dits *Barcelona Targets* visent pour 2010 une prise en charge extrafamiliale d'au moins 90% des enfants entre 3 ans et l'école obligatoire, ainsi que de 33% des enfants plus jeunes (Conseil européen 2002 : 12).

Au niveau de la Suisse, la politique familiale peut être qualifiée de « territoire négligé » (Bertozzi et al. 2005 : 89). Son développement a été freiné, entre autres, par le fédéralisme et le principe de subsidiarité<sup>2</sup> régissant la répartition verticale des compétences entre les échelons territoriaux de gouvernement. Dans la majorité des cantons, l'accueil extrafamilial est en effet délaissé aux communes, dont beaucoup n'ont pas les ressources ou la taille favorable au développement de places d'accueil extrafamilial (OFAS et seco 2004 : 24). En plus de la répartition verticale des compétences, le principe de subsidiarité concerne les relations entre public et privé en postulant une retenue de l'Etat (Bonassi 2005 : 70). Ainsi, le domaine de la famille a longtemps été considéré comme étant exclusivement privé, les pouvoirs publics ne se considérant alors pas légitimes pour intervenir.

L'unique intervention fédérale en faveur des structures d'accueil collectif est le programme d'impulsion à la création de places d'accueil (RS 861). Il est en vigueur depuis 2003 et prendra fin en janvier 2015.<sup>3</sup> Au-delà de son objectif général d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale (RS 861, Art. 1) et des bénéfices secondaires

---

<sup>2</sup> Art. 5a et Art. 42-53 de la Constitution fédérale (RS 101)

<sup>3</sup> Initialement, le programme était prévu pour une durée de huit ans. Entre-temps, le Parlement a décidé d'un prolongement de quatre ans.

qui en découlent pour la collectivité<sup>4</sup>, certains motifs retenus lors de l'élaboration de la loi touchent spécifiquement à la politique sociale. Ils sont implicitement basés sur une vision de l'investissement social dans le sens où les dépenses de la Confédération sont censées réduire, à moyen terme, les dépenses sociales, cela essentiellement par le biais des deux mécanismes susmentionnés (CSSS-CN 2002 : 3929-3930). Premièrement, par la socialisation des enfants, une mention particulière étant faite aux enfants issus de l'immigration et aux familles n'ayant pas une bonne base de formation ou encore dans lesquelles existent des problèmes psychosociaux (Conseil fédéral 2002 : 3973). Deuxièmement, les structures d'accueil collectif permettent d'éviter des situations de détresse économique pour les familles modestes qui, faute de solution de garde, sont dans l'impossibilité d'avoir un (double) revenu. Des économies sont ainsi prévues au niveau de l'aide sociale, de l'intégration et de l'éducation spécialisée (CSSS-CN 2002 : 3931-2).

Au fond, même s'ils sont secondaires dans le cas du programme d'impulsion, de tels objectifs d'investissement social ne peuvent être atteints que dans la mesure où la politique touche certains publics cibles, à savoir : les familles de milieux socialement défavorisés en termes de revenu ou/et de niveau de formation, les familles dans une situation problématique pour le développement psychologique de l'enfant, ainsi que les familles issues de l'immigration. Mais les familles concernées bénéficient-elles de l'offre de places en accueil collectif ?

En critiquant plusieurs ambiguïtés inhérentes au concept du *Social Investment State*, Cantillon (2010) laisse entendre que nous pouvons en douter. L'auteure avance que le glissement d'une protection sociale passive vers une politique sociale centrée sur l'emploi a diminué l'efficacité distributive de l'Etat-social dans beaucoup de pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2010 : 4). Une des ambiguïtés soulevées concerne en

---

<sup>4</sup> *Egalité entre hommes et femmes, moindre gaspillage de capital humain, meilleure offre au niveau de la main d'œuvre qualifiée, développement de la place économique, augmentation des recettes fiscales, évolution démographique (CSSS-CN 2002 : 3929-3931).*

particulier les mesures visant à concilier la vie familiale et professionnelle car ces dernières sont susceptibles d'être victimes de ce qu'on dénomme couramment l'« effet Matthieu »<sup>5</sup>. Cette notion de politique sociale désigne le paradoxe d'une accumulation d'avantages par les mieux lotis sur la base de prestations qui sont pourtant universelles.

Ceci et Papierno (2005 : 153) montrent que les écarts sociaux accrus sur la base de programmes d'intervention universels sont dus à deux mécanismes distincts : des *performance-based benefits* et des *utilization-based benefits*, les premiers renvoyant plus précisément aux situations où « *both the advantaged and disadvantaged groups participate in the same intervention but the former group performs disproportionately better on some outcome measure* » (Ceci et Papierno 2005: 153).

Au niveau des structures d'accueil collectif en particulier, un effet Matthieu de ce premier type n'est pas problématique. En fait, l'impact d'une garde en structure d'accueil collectif sur le développement de compétences préscolaires représente un vaste domaine de recherche scientifique couvrant plusieurs disciplines, notamment des psychologues, des économistes et des sociologues. Dans les années 1980, les premières recherches américaines étaient motivées par la crainte que la « séparation » de l'enfant de la mère pourrait avoir des conséquences néfastes au niveau du développement socio-émotionnel (Waldfoegel 2002 : 535). Aujourd'hui, les bienfaits d'une garde extrafamiliale de bonne qualité ne sont plus guère contestés au sein de la communauté scientifique, du moins en ce qui concerne les compétences cognitives et linguistiques (voir p.ex. Magnuson et al. 2004).<sup>6</sup> Il s'avère, en plus, que les enfants de milieux socialement désavantagés bénéficient de façon disproportionnelle des atouts pédagogiques de structures

<sup>5</sup> Le terme se réfère à un passage biblique : « Car à tout homme qui a, l'on donnera et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera ce qu'il a. » (Matthieu 25, 29).

<sup>6</sup> En Suisse, la première recherche effectuée dans ce domaine est très récente. Il s'agit de COCON (Enquête suisse sur les enfants et les jeunes). Cette recherche très vaste sur les conditions de vie et le développement psycho-social des enfants souligne l'importance de l'accueil extrafamilial en tant que « structure d'opportunité extrafamiliale » qui aide l'enfant à gérer son entrée à l'école (Kriesi et al. 2009 : 87).

d'accueil collectif (Kamerman 2009 : 2). Cela n'empêche évidemment pas que les performances des enfants de milieux défavorisés peuvent rester, en moyenne, de moindre qualité. Cependant, en termes d'*écarts* au niveau de la maturité scolaire entre les enfants de différents milieux sociaux, les structures d'accueil collectif sont un moyen prometteur. En plus, pour une partie des enfants d'immigrés, une garde extrafamiliale peut avoir l'avantage d'avancer l'âge des premiers contacts avec la langue du pays d'accueil et peut ainsi améliorer leurs compétences linguistiques (Kahn et Greenberg 2010 : 644). Précisons pourtant que des voix plus critiques se sont élevées concernant une garde externe intensive en termes de temps. Les chercheurs du NICHD des Etats-Unis (2006 : 16-17 ; 2003) notent par exemple une moindre coopérativité, plus de désobéissance et d'agressivité pour les enfants qui, pendant leurs 4.5 premières années de vie, ont passé en moyenne plus de 30 heures par semaine dans une structure de garde externe. Toutefois, il est nécessaire de nuancer ce constat car, selon la même étude, ces problèmes comportementaux dépendent de façon plus importante de certaines caractéristiques socio-économiques et psychologiques des parents (NICHD 2003 ; 2006). Par ailleurs, les conclusions beaucoup plus optimistes d'une recherche effectuée en Suède montrent que les conséquences négatives au niveau du comportement ne rencontrent pas l'unanimité de la communauté scientifique (Andersson 1992).

Quant à l'effet Matthieu par le biais de *utilization-based benefits* (Ceci et Papierno 2005), il est dû à une utilisation moindre par les milieux sociaux défavorisés, soit plus précisément au phénomène qui est visé par la critique de Cantillon (2010). L'auteure appuie sa critique sur le fait que la protection de nouveaux risques sociaux passe prioritairement par le biais de services qui revêtent généralement une moindre redistribution que les transferts financiers (2010 : 5). En ce qui concerne les services de garde en particulier, le défaut de redistribution serait encore accentué par la stratification sociale du processus de l'émancipation des femmes : « *Insofar as the speed of emancipation differs according to social class and educational background new social risks may indeed affect more*

*middle- and high-income families.* » (2010 : 5) Empiriquement parlant, Cantillon s'appuie sur le taux d'emploi féminin qui, pour les sept pays de l'OCDE analysés, varie en fonction du niveau de formation. Nous ne pouvons donc pas exclure, pour la Suisse, l'existence d'un effet Matthieu passant par une moindre utilisation des structures d'accueil collectif par les milieux qui en auraient le plus besoin en termes de revenu et/ou de maturité scolaire des enfants.

Par ailleurs et sans se référer à l'effet Matthieu, il existe toute une gamme de littérature scientifique, majoritairement américaine, ayant pour prétention d'expliquer le recours aux structures d'accueil collectif dans une démarche hypothético-déductive. Quel est le lien entre le niveau de formation de la mère et l'utilisation de crèches pour la garde d'enfants ? Quel poids a le revenu des parents lorsque ces derniers décident de placer ou non leur enfant dans une structure d'accueil collectif ? Comment s'organisent les personnes immigrées pour la garde des enfants et comment expliquer les comportements différents par rapport aux parents natifs ? Tels des exemples de questions abordées dans cette littérature.

La plus grande étude américaine sur la garde préscolaire ne relevant pas du programme *Head-Start*<sup>7</sup> est la SECCYD (*Study of Early Child Care and Youth Development*). Bien qu'elle soit quelque peu éclectique au niveau théorique, la SECCYD constitue une référence primordiale dans ce domaine de recherche et elle arrive à des résultats qu'il est effectivement possible d'interpréter comme des indices d'un effet Matthieu. Les chercheurs du NICHD (le *National Institute of Child Health and Human Development* des États-Unis) ont analysé trois types de facteurs (NICHD 1997 : 399) : démographiques (taille et composition de la famille, ethnie, niveau de formation de la mère), économiques (revenu de la mère, ressources « non-maternelles » du ménage) et psychosociaux (tels que l'attitude concernant la garde des enfants et le travail de la mère). Le travail constate sur la base d'un échantillon

---

<sup>7</sup> *Head Start est un programme états-unien spécifiquement destiné aux enfants de familles défavorisées.*



représentatif des Etats-Unis que les revenus non-maternels du ménage constituent le facteur le plus important dans la détermination du mode de garde (1997 : 399).

## 1.2 QUESTION DE RECHERCHE

A partir de la problématique d'un potentiel effet Matthieu, notre question de recherche sera la suivante :

**En Suisse, quelles caractéristiques sociales et culturelles de parents d'enfants en âge préscolaire déterminent un recours régulier aux structures d'accueil collectif ?**

L'ESPA 2008 (*Enquête suisse sur la population active*) qui est représentative de l'ensemble des ménages en Suisse constituera la base empirique de ce travail. Plus précisément, ce dernier s'appuiera sur une extraction des ménages ayant au moins un enfant entre zéro et quatre ans, c'est-à-dire en âge préscolaire « d'avant-école-enfantine »<sup>8</sup>. Malheureusement, les données sur le revenu des ménages sont actuellement indisponibles dans l'ESPA.<sup>9</sup> Il sera donc impossible de vérifier l'impact de cette variable et c'est pourquoi notre question de recherche fait abstraction des « caractéristiques économiques » des parents. Il est cependant possible que le revenu n'aurait pas cette même importance en Suisse dans la mesure où la plupart des structures sont subventionnées et ont des tarifs dégressifs, alors qu'aux Etats-Unis 90% de l'offre non-*Head Start* est privée (OCDE 2006 : 327-329).

Qu'entendons-nous plus précisément dans ce travail par « structures d'accueil collectif » ou « accueil collectif » (AC) ? De par notre problématique, nous sommes amenés à nous intéresser à toutes sortes de structures qui fournissent un service de garde extrafamiliale collectif et institutionnalisé, destiné aux enfants en bas âge mais ne faisant pas

<sup>8</sup> L'âge minimal pour fréquenter l'école enfantine varie selon les cantons. Le Tessin est cependant le seul canton offrant un enseignement préscolaire gratuit qui est accessible aux enfants de trois ans (site Internet de la CDIP).

<sup>9</sup> Les données sur les revenus des ménages ont été soumises à un moratoire par l'Office fédéral de la statistique il y a plusieurs mois déjà et il n'a pas encore été levé.

partie du système éducatif public (i.e. à l'exclusion de l'école enfantine). Les critères distinctifs des structures d'accueil collectif face à d'autres modes de garde sont à la fois le caractère collectif contribuant à la socialisation de l'enfant et la dimension institutionnelle. Cette dernière n'est cependant pas à comprendre en tant que synonyme d'un service public assuré par l'Etat. En effet, la structure peut être gérée par les pouvoirs publics comme par une entreprise ou association. Par « dimension institutionnelle », nous entendons un service de garde qui est assuré de manière régulière, quelle qu'en soit l'étendue des heures d'ouverture ou l'orientation pédagogique en vigueur mais de sorte à être un service fiable qui permet aux parents de travailler. Cette définition couvre la double vocation des structures d'accueil collectif, à savoir l'éducation à caractère collectif et la prise en charge des enfants pour une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle.

L'opérationnalisation de la définition analytique des structures d'accueil collectif sera nécessairement tributaire de celle adoptée par l'ESPA. Le questionnaire de cette enquête regroupe dans une même catégorie crèche, garderie, jardin d'enfants et école maternelle (OFS 2008a, question n° 78800), tout en excluant de façon explicite les structures du système scolaire (cf. point 4.1.1 pour plus de détails). Cette catégorie correspond donc parfaitement à notre problématique. Il est néanmoins nécessaire de garder à l'esprit que l'attribut « collectif » d'une prise en charge externe n'est pas un garant absolu pour une fonction de socialisation réussie. La qualité structurelle de la structure joue en effet un rôle majeur à ce propos (taux d'encadrement, formation du personnel, mélange d'âges dans le groupe, taille du groupe) (COFF 2006 : 37) ce dont ces analyses ne pourront pas tenir compte faute de données plus précises concernant les structures utilisées par les parents.

### 1.3 L'ÉTAT DES CONNAISSANCES EN SUISSE

En ce qui concerne la Suisse, l'état de la recherche sur les déterminants du recours à la garde extrafamiliale se limite essentiellement à cinq études. Toutefois, aucune de ces recherches n'aborde la problématique

précisément sous l'angle qui nous intéresse, la première (Le Goff et Dieng 2006) ne distinguant pas le mode collectif d'autres modes d'accueil extrafamilial, la deuxième (Stern et al. 2006) partant d'une situation hypothétique, la troisième (Stebler 1999) ne se limitant pas à l'accueil préscolaire, les quatrième (Lanfranchi 2002 ; Lanfranchi et al. 2003) et cinquième (Schultheis 2009) ne traitant la question des déterminants que de façon complémentaire au sujet principal.

L'analyse statistique des auteurs Le Goff et Dieng (2006) porte sur les ménages avec un enfant entre zéro et quatre ans du *Panel suisse des ménages*. Elle révèle l'importance de certaines caractéristiques de la mère et du domicile familial lorsqu'il s'agit de trancher entre abandon du travail, garde informelle ou garde payante, la dernière comprenant donc également des modes payants non-collectifs comme par exemple les mamans de jour. Nommons cependant les déterminants significatifs qui ont été découverts : une formation de niveau tertiaire (le plus important), le célibat et un domicile en Suisse romande augmentent la probabilité de recourir à un service de garde payant, tandis qu'un domicile dans une commune périphérique la diminue (2006 : 154). Les caractéristiques du père ont été éliminées des analyses car elles se sont révélées non-significatives (2006 : 153). En outre, la nationalité étrangère a un impact positif mais faiblement significatif. En revanche, son effet négatif sur la garde informelle est clairement attesté.

Deuxièmement, l'étude de Stern et al. (2006) vise à estimer le potentiel de demande sur la base d'un *choice experiment* à l'aide d'une méthode des préférences déclarées (*stated preference method*) (2006 : 40). Cette étude a montré que, sous l'hypothèse d'une offre suffisante de places de garde, 28% des 610 ménages de l'échantillon (avec enfants 0-5 ans) choisiraient une crèche (2006 : 115), alors que 10.2% de l'échantillon le font en réalité. Parmi les facteurs significatifs à caractère socio-économique ou culturel qui nous intéressent ici, le niveau de formation de la mère, le revenu du ménage, ainsi que la nationalité étrangère d'au moins un des parents augmentent de façon significative la probabilité de choisir une crèche (2006 : 117). En outre, cette étude distingue trois

origines nationales au niveau des populations immigrées. Tandis que l'appartenance à la nationalité italienne ou portugaise n'a pas d'impact significatif, la provenance de l'Europe de l'Est (origines serbe et croate) augmente de façon significative le recours à la crèche (2006 : 129). Pour reformuler les conclusions de cette étude dans le sens de notre problématique, retenons qu'un effet Matthieu est susceptible de se manifester même indépendamment de l'offre encore lacunaire de places d'accueil collectif.

Troisièmement, Stebler (1999 : 5) met à son tour l'accent sur les spécificités peu réjouissantes du marché du *child care* en Suisse, en adressant sa thèse à la relation entre les caractéristiques de l'offre et la conciliation entre vie familiale et professionnelle des mères d'enfants de moins de 14 ans. Stebler (1999 : 5) décrit l'offre en Suisse comme une offre publique subventionnée mais rationnée, complétée par un marché privé. Selon ses analyses, l'offre publique privilégie les mères en situation de détresse financière qui bénéficient de prestations sociales (p.ex. de l'aide sociale). Ainsi, les crèches et garderies resteraient des « *Notfalleinrichtungen* » (1999 : 17-18), à savoir des institutions de politique sociale s'adressant aux familles avec des problèmes financiers ou sociaux (p.ex. familles monoparentales), ce qui leur confère une faible mixité sociale. Cette analyse contraste avec les deux études susmentionnées car elle ne trouve pas d'impact positif significatif du niveau de formation de la mère sur le recours aux structures d'accueil collectif (ni d'ailleurs des revenus non-maternels). Selon Stebler (1999), les femmes avec un niveau de formation élémentaire ont tendance à se retirer du marché du travail en raison de l'impossibilité d'accéder à une place de garde, tandis que les mères avec un bon niveau de formation se retournent vers des solutions informelles, voire accèdent aux places privées plus chères (1999 : 151). Elle trouve en revanche un effet positif important du revenu de la mère mais pour le conformer à son argumentation, elle l'interprète comme un accès aux structures privées par les classes supérieures (Stebler 1999 : 145). Du reste, cette étude confirme la probabilité plus élevée des mères de nationalité étrangère de

recourir à une garde institutionnelle mais moindre pour la garde informelle (1999 : 144), ainsi que l'absence de significativité des variables « niveau de formation » et « taux d'activité » du père (1999 : 145).

Le quatrième travail portant sur la Suisse s'est intéressé spécifiquement aux parents issus de l'immigration. L'étude porte sur l'impact de l'encadrement en période préscolaire sur le parcours de vie d'enfants d'immigrés. Dans ce cadre, Lanfranchi et al. (2003) souligne la sous-représentation des immigrés dans les institutions d'accueil pour la petite enfance, ce qui peut surprendre au vu des résultats trouvés par les études précitées. Sur un échantillon de 420 enfants âgés de quatre ans habitant à Winterthur, Neuchâtel et Locarno, 70% des enfants suisses mais seulement 50% des enfants étrangers bénéficient d'un encadrement complémentaire à la famille en dehors de l'école enfantine (y.c. mamans de jour, ateliers, etc.) (2003 : 470).

Enfin, dans le cadre de COCON (*Enquête suisse sur les enfants et les jeunes*), il a été constaté que le taux d'inscription des enfants dans les crèches et garderies est comparativement plus élevé pour les mères professionnellement actives et les familles monoparentales et plus bas pour les ménages avec un revenu faible, ainsi que pour les familles issues de l'immigration (Schultheis 2009 : 81).

En somme, les études menées en Suisse arrivent à des résultats contrastés. En ce qui concerne les variables liées au statut social, certains résultats tendent à confirmer un effet Matthieu (Le Goff et Dieng 2006 ; Stern et al. 2006), d'autres attestent exactement de l'inverse (Stebler 1999). Toutefois, outre l'interprétation discutable de l'effet positif du revenu maternel et la limite d'âge différente pour les enfants (14 ans), il ne faut pas perdre de vue que le travail de Stebler (1999) est basé sur l'ESPA de 1995. Au vu des évolutions politiques récentes dans le domaine, ses conclusions risquent être dépassées. Quant aux immigrés, les résultats vont du constat d'une sous-représentation des enfants d'immigrés à celui de la nationalité étrangère des parents comme

déterminant majeur du recours aux structures d'accueil collectif, en passant par un impact différencié selon l'origine précise. Il sera donc intéressant d'exploiter une base de données aussi vaste et récente que l'ESPA 2008 afin d'affiner les connaissances liées aux caractéristiques des usagers de l'accueil collectif préscolaire en Suisse.

#### 1.4 STRUCTURE DU TRAVAIL

Ce travail débutera par une revue de la littérature internationale sur les déterminants du recours à l'accueil collectif (chapitre 2). Trois approches se sont en effet intéressées à cette question : la sociologie des classes sociales, les *New Home Economics* (NHE) et la sociologie de l'immigration. Les différences entre les approches sont fondamentales au niveau de la conception même du choix parental d'un mode de garde, même si les déterminants dégagés par les analyses sont en partie concordants. Notre cadre théorique (chapitre 3) traite ces approches comme étant complémentaires en postulant que le recours aux structures d'accueil collectif par les parents est déterminé à la fois par leurs milieux de socialisation et par des raisonnements économico-rationnels. Il donnera lieu à trois hypothèses globales : une première s'inscrivant dans une perspective sociologique, une deuxième dans une approche économique et une troisième hypothèse renvoyant à l'émancipation du couple face au modèle de famille traditionnel, question négligée jusqu'à présent dans la littérature sur les déterminants du recours à l'accueil collectif. Chacune des hypothèses sera affinée à l'aide de plusieurs sous-hypothèses. La partie méthodologique (chapitre 4) définira les variables dépendantes et indépendantes, ainsi que l'échantillon. Elle exposera les contraintes techniques de l'analyse, les étapes d'analyse et techniques statistiques qui en découlent, ainsi que les biais potentiels de cette étude. La partie empirique (chapitre 5) du travail permettra de tester les hypothèses. A l'aide de plusieurs étapes d'analyse multivariée, les hypothèses seront chacune mises à l'épreuve avec une variable dépendante distinguant entre utilisateurs et non-utilisateurs de structures d'accueil collectif (sans prendre en compte le nombre de jours

d'utilisation). De façon complémentaire, les deux premières hypothèses globales seront, en plus, testées à la lumière d'une deuxième variable dépendante. En effet, au vu des constats critiques concernant une garde externe intensive en termes de durée hebdomadaire, il s'agira de voir si les déterminants d'une utilisation minimale de 4 jours hebdomadaires se distinguent de ceux d'une utilisation « tout court ». La partie empirique se terminera par un récapitulatif des résultats d'analyse. Le travail sera conclu (chapitre 6) par une réflexion sur les apports et limites principaux de l'analyse, des pistes pour une recherche ultérieure, ainsi que des recommandations en termes de politiques publiques.

## 2 REVUE DE LITTÉRATURE

Suite à l'investissement croissant du marché du travail par les femmes à partir des années 1970 dans certains pays occidentaux, les sciences sociales ont montré un intérêt accru pour la question de la garde des enfants. Parmi les divers aspects étudiés, on trouve des tentatives d'explication du choix d'un mode de garde par les parents, parmi notamment les options multiples qui se présentent : garde maternelle, paternelle, garde par les grands-parents, les voisins, une maman de jour, une crèche, etc. La variété de facteurs explicatifs dégagés par la littérature scientifique reflète celle des disciplines qui s'y sont intéressées. Au-delà de l'influence de variables de niveau macro, telles que le contexte normatif ou l'offre de places de garde extrafamiliale, les explications font souvent référence à des caractéristiques sociales, culturelles, économiques ou psychosociales (attitudes concernant le travail féminin, anxiété face à la séparation de l'enfant, etc.) des membres du ménage.

Cette revue de littérature expose les principales perspectives théoriques qui se sont intéressées aux déterminants socio-économiques et/ou culturelles du recours aux structures d'accueil collectif, c'est-à-dire les approches qui sont susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre théorique et d'hypothèses opérationnalisables par le biais des variables contenues dans l'ESPA 2008 : la sociologie des classes sociales, l'approche micro-économique *New Home Economics* (NHE) et la sociologie de l'immigration.<sup>10</sup>

Nous présenterons successivement chacune des perspectives en abordant sa vision théorique, les déterminants de modes de garde qu'elle a identifiés, ainsi qu'une critique. Il est nécessaire de souligner que les trois approches se réfèrent en partie aux mêmes facteurs ; ce qui les distingue est avant tout la conceptualisation de l'influence que ces

---

<sup>10</sup> Même s'il est momentanément impossible de mesurer l'impact des ressources économiques avec l'ESPA, nous retiendrons ici les conclusions principales de la littérature à cet égard car, nous le verrons, il s'agit d'un facteur important.



derniers exercent sur le choix du mode de garde. En effet, la vision de l'être humain et le sens donné à ses actions sont parfois diamétralement opposés, nous renvoyant ainsi à un vieux débat théorique en sociologie opposant holisme et individualisme.

En outre, les parties sur les perspectives micro-économique et sociologique comprendront une réflexion sur le statut de variable explicative du taux d'activité de la mère. Au niveau macro, l'influence réciproque du taux d'activité féminin et de l'offre de places de garde est un fait avéré. Ainsi, au niveau individuel, il ne va pas de soi de concevoir le taux d'activité de la mère en tant que variable explicative et la plupart des travaux empiriques sur les déterminants des modes de garde sont effectivement en tension avec le sens de la relation causale postulé par leur perspective de référence.

La revue de littérature sera conclue avec un tableau recensant les déterminants par approche et indiquant lesquels sont opérationnalisables par le biais de l'ESPA 2008.

## **2.1 LA PERSPECTIVE SOCIOLOGIQUE DES CLASSES SOCIALES**

### **2.1.1 LE STATUT DE LA VARIABLE DU TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININ**

Dans une perspective sociologique, la garde des enfants est généralement vue comme une contrainte au travail féminin. Mc Rae (2003 : 328-332) distingue contraintes structurelles (disponibilité de places de garde et coût) et contraintes normatives (rapports et identités de genre), les deux pesant sur les décisions des femmes concernant la conciliation entre vie familiale et professionnelle. *A priori*, une perspective sociologique part donc d'une relation causale où les possibilités de garde déterminent le taux d'activité. Nous verrons ci-après que cette vision n'a empêché certains sociologues de donner au taux d'activité le statut de variable indépendante.

### 2.1.2 LES MODES DE GARDE COMME MÉDIATEURS DANS LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS

Dans une approche sociologique de type déterministe, le mode de garde des enfants en bas âge s'insère dans un phénomène plus large de reproduction intergénérationnelle des inégalités. Cette approche nie l'existence d'opportunités institutionnelles et économiques permettant à l'individu une ascension sociale (Fuller et al. 1996) et même les schémas motivationnels, les pratiques et routines sont cantonnés aux opportunités qui se présentent au groupe social.

Les études sur les déterminants du mode de garde s'inscrivant dans une perspective sociologique sont très peu nombreuses. Néanmoins, cette perspective vaut la peine d'être abordée, dans la mesure où elle est en train de se développer par le biais de recherches qualitatives en Grande-Bretagne (cf. infra).

#### Niveau de formation et ressources économiques

L'article *Maternal Education, Early Child Care and the Reproduction of Advantage* de March Augustine et al. (2009) propose de compléter la perspective déterministe des classes sociales en éclaircissant le phénomène de reproduction des inégalités en tant que processus de capitaux humain et social débutant même avant l'entrée en école. Ces auteurs ont élaboré un modèle conceptuel qui formalise les mécanismes par lesquels le niveau de formation de la mère contribue à la réussite scolaire de son enfant à partir du plus jeune âge. Un de ces mécanismes est le choix d'un mode de garde bénéfique au développement cognitif. La recherche s'inscrit dans la suite de l'étude du NICHD. En s'appuyant sur le même échantillon, les auteurs argumentent que l'effet du niveau de formation de la mère ne s'exerce pas seulement par le biais des ressources économiques (mariage avec un homme riche, salaire de la mère). Ils nomment ainsi trois avantages des mères avec un bon niveau de formation à la fois dans le choix du mode de garde, de la qualité à l'intérieur des différentes catégories de garde, ainsi que de la quantité idéale d'heures hebdomadaires (March Augustine et al. 2009 : 5).

Premièrement, un bon niveau de formation contribue à la compréhension du système scolaire et ainsi à la conscience des bienfaits d'une formation préscolaire. March Augustine et al. (2009) se réfèrent ici au concept de *concerted cultivation* de Lareau (Lareau et Weininger 2008 : 162), suivant lequel les parents de la classe moyenne ont « *a cultural logic of childrearing in which there is a sustained effort to develop children's talents and skills* », impliquant notamment l'inscription de leurs enfants à une variété d'activités de loisirs organisées. Dans ce sens, les mères avec un bon niveau de formation auraient tendance à privilégier un mode de garde à but éducatif. Deuxièmement, c'est le réseau de contacts qui joue un rôle, dans la mesure où les mères avec un niveau de formation supérieur ont accès à des informations précieuses concernant les options de garde. Troisièmement, le niveau de formation corrèle positivement avec une disposition à planifier le parcours scolaire.

Les analyses concernant spécifiquement le choix du mode de garde (March Augustine et al. 2009 : 13) montrent que, pour les enfants de 36 mois, les chances de se retrouver dans une structure d'accueil collectif croissent de façon significative avec le niveau de formation de la mère. Par contre, pour les enfants de 54 mois, les résultats ne sont pas significatifs et on constate même que les chances d'avoir une *nanny (in-home care)* augmentent avec le niveau de formation en comparaison au *center care*. Selon les auteurs, la perte de significativité est due au fait que le recours à des structures d'accueil collectif se trouve déjà plus répandu à cet âge.

Statistiquement, l'effet du niveau de formation résiste donc au contrôle par les variables « *income-to-needs ratio* » (calculé sur la base du revenu équivalent) et « *taux d'activité de la mère* », ce qui confirme qu'il ne s'agit pas que d'un effet camouflé des ressources économiques (March Augustine 2009 : 14). Cependant, dans une perspective de reproduction des inégalités, il paraît important de souligner inversement que l'éducation n'annule pas non plus l'impact du revenu : à l'âge de trois

ans, les chances d'être dans un autre mode de garde<sup>11</sup> qu'une structure d'accueil collectif décroissent avec l'augmentation du revenu, sauf pour une garde individuelle payante (*in-home care*) où elles augmentent. Contrairement au niveau de formation, à 54 mois l'effet négatif du revenu reste significatif pour la garde maternelle ou par les proches comparés au *center care* (2009 : 13).

#### Des critères de sécurité variant selon la classe sociale

S'inscrivant également dans une approche sociologique de classes sociales, l'étude qualitative de Vincent et al. (2010) pourrait être vue comme une mise en garde contre un certain élitisme : « *The processes by which working-class parents [...] chose care settings and schools could be seen as less skilled, less informed, less careful than the decision making of many of the middle-class respondents.* » (Vincent et al. 2010 : 279) Selon les auteurs, c'est au contraire une question d'opportunités dans le sens où les quartiers connaissent une offre plus ou moins différenciée selon leur degré de pauvreté. Dans les quartiers londoniens qu'ils ont analysés, la classe moyenne a accès à un marché dynamique et complexe (2010 : 284), tandis que la *working class* est reléguée à une offre publique uniforme. Ainsi, un réel processus de décision s'observe au niveau de la classe moyenne qui a non seulement les ressources économiques pour s'acquitter des prix de l'offre privée mais également le temps nécessaire de visiter un certain nombre de structures, de faire de multiples entretiens avec des mamans de jour et, le cas échéant, d'amener l'enfant dans une structure éloignée (2010 : 284-285). Par conséquent, le recours aux proches, un phénomène fréquent dans la *working class*, est marginal dans la classe moyenne (2010 : 294). Au-delà des contraintes et opportunités du marché, cette différence peut être expliquée par la découverte surprenante que les critères de qualité se distinguent selon les classes sociales (Vincent et al. 2010 : 286-287). Si les parents de la *working class* craignent avant tout pour la santé physique de leurs enfants (négligence, abus,...), en exprimant la peur de

---

<sup>11</sup> *Catégorisation des modes de garde* : center care, group care, relative care, in-home care, maternal care (March Augustine et al. 2009 : 8)

le laisser avec une maman de jour inconnue, les parents de la classe moyenne appréhendent le dépérissement émotionnel dans une structure collective pour les enfants de moins de trois ans. Les auteurs expliquent cette différence par une confiance de la classe moyenne en sa capacité de juger la qualité des options de garde, y compris l'appréhension des candidates mamans de jour. Le recours à des mamans de jour ne figurant pas dans le registre officiel est en effet fréquent dans la classe moyenne, tandis qu'aucune famille interviewée de la *working class* n'en a témoigné. La confiance de ces dernières est en revanche liée à l'aspect « espace public », c'est-à-dire au contrôle mutuel entre les éducateurs/éducatrices.

Retenons, concernant l'impact du niveau de formation, que Vincent et al. (2010) apportent des éléments théoriques supplémentaires quant au sens à donner à sa corrélation avec les modes de garde. Plutôt qu'un déterminant de choix intelligents, le capital culturel est un déterminant de critères de qualité, ainsi que de la confiance en sa propre capacité de jugement.

Comme March Augustine et al. (2009), Vincent et al. (2010 : 287) notent un impact différencié du niveau de formation selon l'âge de l'enfant. Tandis que les premiers suggèrent que l'effet positif du niveau de formation existe en bas âge mais décroît lorsque l'âge de la scolarisation obligatoire s'approche, les deuxièmes évoquent au contraire un effet négatif en très bas âge et un « rattrapage » par les classes moyennes à partir de trois ans.

### **2.1.3 DÉTERMINANTS SOCIOLOGIQUES DU RECOURS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF**

Comme l'étude de Vincent et al. (2010) s'inscrit dans une approche en termes de classes sociales, ce n'est pas *a priori* son but de démêler l'influence respective de ce qu'on pourrait appeler les dimensions caractéristiques des classes respectives. Cette étude qualitative permet cependant de confirmer les conclusions de March Augustine et al. (2009) dans la mesure où elle se réfère à au moins deux dimensions

distinctives, à savoir le revenu familial et le niveau de formation. En synthèse, cette approche évoque les relations suivantes qui se sont vérifiées au moins dans des contextes anglo-saxons :

- Le **revenu de la famille** augmente la probabilité de recourir à une structure d'accueil collectif par rapport aux solutions de garde informelles (mais il l'augmente encore plus pour une garde individuelle payante).
- Le **niveau de formation de la mère** augmente la probabilité de recourir à une garde collective lorsque l'enfant a trois ans. En deçà de cet âge, l'analyse qualitative suggère que le sens de cette relation causale est négatif.
- Plus on s'approche de la scolarisation obligatoire, plus le recours à la garde collective se généralise au-delà des différentes catégories de formation.

#### 2.1.4 CRITIQUE

En mettant la notion de classe sociale et la reproduction des inégalités au centre de la réflexion, cette approche induit un risque de faire l'impasse sur la variété de trajectoires individuelles. Les deux études précitées sont pourtant intéressantes pour notre propos car elles proposent des réflexions théoriques subtiles sur la façon dont les facteurs identifiés, en particulier en ce qui concerne le niveau de formation, exercent leur influence. Soulignons cependant qu'il existe peu de publications dans cette perspective ou qu'elles adoptent des méthodes qualitatives donnant lieu à des résultats trop complexes pour être opérationnalisables dans le cadre de ce travail.

## 2.2 LA PERSPECTIVE MICRO-ÉCONOMIQUE *NEW HOME ECONOMICS* (NHE)

Les publications sur la garde des enfants qui se réclament du courant micro-économique *New Home Economics* (NHE) sont nombreuses et les analyses se réfèrent souvent à la situation dans les États-Unis où le sujet est d'une certaine actualité politique depuis les années 1980 au regard des subventions dans le domaine (Hofferth et Wissoker 1992 : 71). La question cruciale est en effet de savoir si un subventionnement de l'accueil collectif aurait pour conséquence que les parents changent en faveur de ce mode de garde bénéfique pour le développement de l'enfant ou si leur préférence pour un autre mode de garde est trop forte pour être contrebalancée par une diminution des prix.

L'approche micro-économique de la famille est diamétralement opposée à l'optique sociologique quant à la conception du choix du mode de garde. Tandis que les sociologues remettent en cause la notion même du choix, cette dernière est centrale dans les NHE qui, en effet, est issu de la Théorie du choix rationnel. L'unité sociale clé n'est ici pas la classe sociale mais celle de la famille nucléaire en tant qu'unité économique qui l'emporte sur la stratification sociale (Fuller et al. 1996 : 85). La définition micro-économique du dit *child care choice* est ainsi la suivante: « *The decision to choose one form of care over another involves evaluating the cost and quality of care in each of the modes available, considering family resources and preferences.* » (Hofferth et Wissoker 1992 : 72)

### 2.2.1 LE STATUT DE LA VARIABLE DU TAUX D'ACTIVITÉ FÉMININ

Comme dans l'approche sociologique, la variable « taux d'activité de la mère » n'est pas *a priori* considérée comme variable indépendante mais est intégrée en tant que telle dans la plupart des analyses micro-économiques. Mais là encore, ainsi que le souligne Connelly, il existe une différence essentielle entre les deux approches en ce qui concerne la conception du taux d'activité féminin : « *Sociologists tend to focus on child care as a constraint on employment, whereas economists focus on*

*child care as a cost of employment.* » (Connelly 1992 : 18) En effet, d'un point de vue théorique strict, l'approche des NHE postule que le taux d'activité de la mère et le mode de garde des enfants sont choisis de manière simultanée (Kuhlthau et Oppenheim Mason 1996 : 564-565), cela en fonction d'un calcul coût-bénéfice qui compare les coûts de la garde externe au revenu potentiellement acquis par la mère pendant que les enfants sont pris en charge. La non-participation de la mère au marché du travail implique un coût d'opportunité (la perte de revenu) qu'il vaut la peine d'empêcher par une garde non-maternelle lorsque le coût de cette dernière est inférieur au coût d'opportunité.

Cependant la littérature adoptant une perspective économique s'est généralement limitée aux ménages où la mère travaille et en conférant au taux d'activité le statut de variable indépendante. Cela implique de partir de l'idée que le besoin de garde non-maternelle est avéré, en vertu d'un modèle décisionnel dans lequel la décision de travailler précède le choix du mode de garde externe.

Le statut de variable indépendante est vu d'un œil critique par certains auteurs car il ne prend en compte l'effet potentiellement dissuasif du contexte de marché, vu que la plupart des études sont basées sur le postulat que l'offre de places de garde est parfaitement élastique (Del Boca et al. 2004 : 6-7). Une deuxième critique porte sur le fait de faire abstraction du contexte normatif : même dans le cas où l'externalisation de la garde est rationnelle, elle est loin d'être une évidence car, dans beaucoup de pays (dont la Suisse), l'idéologie *Kinder Küche Kirche* prévaut encore aujourd'hui (Le Goff et Dieng 2006 : 146). Le Goff et Dieng (2006), qui inscrivent leur travail dans la perspective des NHE, ont ainsi élaboré un modèle statistique où la variable dépendante, outre les modalités de garde externe, comprend une modalité « garde maternelle » combinée au statut non-actif de la mère. D'autres ont opté pour une analyse séparée des ménages où le temps de la mère est exclusivement destiné aux tâches domestiques (p.ex. Del Boca 2004 ; Kuhlthau et Oppenheim Mason 1996).



### 2.2.2 LE *CHILD CARE CHOICE*: UN *TRADEOFF* ENTRE « QUALITÉ » ET QUANTITÉ DES ENFANTS

L'approche NHE est fondée sur le Traité sur la famille (1981) de Becker qui propose un modèle d'allocation des ressources des ménages. Les ressources (financières et temporelles des deux partenaires) sont essentiellement allouées entre travail et éducation des enfants de façon à maximiser l'utilité économique (Le Goff et Dieng 2006 : 143). Cette dernière dépend des variables « biens et services consommés », « nombre d'enfants » et « qualité des enfants ». (Par l'expression « qualité des enfants », les économistes des NHE entendent communément le niveau de formation et le bien-être des enfants, susceptibles d'influencer leurs revenus futurs.) Comme les ressources d'un ménage sont limitées, les parents font un arbitrage (*tradeoff*) entre le nombre d'enfants et les ressources à investir par enfant. La fonction d'utilité économique suggère qu'il est plus efficace d'investir des revenus supplémentaires dans la « qualité des enfants » que dans l'augmentation de leur nombre, ce qui fait que l'élasticité-revenu de la demande de la « qualité des enfants » est supérieure à l'élasticité-revenu de la demande de leur quantité (Chiswick et DebBurman 2006 : 62). En d'autres termes, le revenu est positivement lié à l'utilisation d'une garde collective préscolaire.

Ce raisonnement est à ramener à l'autre grande théorie de Becker (1964), la théorie du capital humain. Selon celle-ci, le capital humain est une ressource accumulable (savoirs, compétences, etc.) qui contribue à la productivité d'un individu et, à ce titre, explique les écarts salariaux. L'investissement dans le capital humain dépend d'un calcul coût-bénéfice entre le coût marginal de la formation et le ratio du retour sur l'investissement, représenté au niveau macro-économique par les courbes de l'offre et de la demande de formation (Chiswick et DebBurman 2006 : 66). La demande de places d'accueil préscolaire collectif reflète donc l'addition des choix rationnels parentaux à investir dans la « qualité » de leurs enfants.

Un apport majeur de cette approche est d'éclairer les mécanismes de marché, c'est-à-dire l'impact du prix et de la qualité du mode de garde sur la demande. Il faut préciser que la plupart des études s'inscrivant dans cette perspective ont analysé le marché du *child care* aux Etats-Unis où l'offre est majoritairement privée. Une étude emblématique et régulièrement citée est celle de Hofferth et Wissoker (1992) qui simule statistiquement l'effet potentiel sur la demande de différents types d'interventions publiques. Les auteurs arrivent à la conclusion que le prix constitue une variable plus importante que la qualité du mode de garde, ce qui est une façon de justifier un subventionnement en faveur d'une baisse des tarifs plutôt que d'une amélioration de la qualité. Dans les études les plus sophistiquées, prix et qualité du mode de garde choisi par les parents sont mis en perspective avec disponibilité, prix et qualité d'autres modes de garde (p.ex. Hofferth et al. 1996 ; Del Boca 2004).

Malheureusement, les recherches micro-économiques se sont principalement intéressées au choix entre une garde informelle (personne proche) et l'externalisation au marché privé (*relative vs non-relative care*) (Del Boca et al. 2004 : 6-7). Comme cette distinction ne différencie pas entre les différents modes de garde payants, la majorité des analyses ne seront pas d'une utilité directe pour notre travail mais elles permettent néanmoins de connaître les variables intervenant dans le choix du mode de garde par les parents.

Kuhlthau et Oppenheim Mason (1996 : 563-564) recensent quatre types de facteurs qui ont été identifiés par la littérature micro-économique comme déterminants dans le choix du mode de garde par les mères professionnellement actives (la littérature des NHE s'étant généralement limitée aux ménages dont la mère travaille). Pour simplifier, nous allons appeler le *non-relative care* « garde externe formelle ».

1. Le besoin (*requirements*) : le taux d'activité de la mère, le nombre d'enfants, ainsi que l'âge des enfants constituent trois facteurs de besoin qui augmentent la probabilité du recours à une garde externe formelle.

2. La disponibilité de solutions alternatives de garde (*availability of alternative types*) : la présence d'un autre adulte dans le ménage (y.c. le mari, en opposition aux ménages monoparentaux) ou la disponibilité d'un proche habitant à proximité réduit la probabilité de recourir à la garde externe formelle.
3. Le caractère abordable de solutions alternatives de garde (*affordability of alternative types*) : les économistes distinguent le revenu de la mère des autres revenus du ménage. Un mode de garde informel étant généralement plus abordable qu'une garde externe formelle, beaucoup d'études ont trouvé une relation positive en particulier entre le revenu de la mère (salaire horaire) et le recours à une garde externe formelle. En revanche, l'effet du revenu du père reste largement controversé (Hofferth et Wissoker 1992 : 83).
4. Idéologies et préférences (*ideologies and preferences*) : dans la littérature, on trouve essentiellement l'effet du niveau de formation de la mère qui est supposé augmenter sa préférence pour la dimension éducative de la garde et, par ce biais, le recours aux solutions de garde externe formelle.

### 2.2.3 DÉTERMINANTS MICRO-ÉCONOMIQUES DU RECOURS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

Parmi les facteurs précités, les suivants seront potentiellement utiles pour une analyse sur la base de l'ESPA et portant spécifiquement sur les facteurs du recours aux structures d'accueil collectif (la synthèse ci-dessus ne permettant pas d'isoler les facteurs liés aux structures d'accueil collectif).

#### Taux d'activité de la mère

Selon Fox Folk et Beller (1993 : 146), les études des NHE montrent généralement que les mères travaillant à temps partiel ont tendance à recourir aux proches, tandis qu'un plein temps les conduit plus facilement à l'utilisation des structures d'accueil collectif.

### Nombre et âge des enfants

Précisons par rapport au point des « besoins » que l'âge et le nombre d'enfants agissent de manière conjointe. La plupart des études trouvent en effet une relation négative entre le nombre d'enfants *en âge préscolaire* et le recours à des structures d'accueil collectif. L'explication que les auteurs attribuent généralement à ce phénomène se rapporte aux économies d'échelle de l'alternative d'une maman de jour qui dépasseraient les rabais de fratrie des structures collectives (p.ex. Hofferth et Wissoker 1992 : 90 ; Hofferth et al. 1996 : 474).

### Présence d'autres adultes dans le ménage

Hofferth et al. (1996 : 473) intègrent dans leur étude l'effet de la disponibilité de solutions de garde alternatives. Ils trouvent des chances significativement moins élevées de recourir à une structure de garde collective pour les mères mariées, ce qui devrait s'expliquer par la présence du mari.

Cependant, Hofferth et al. (1996) ne trouvent pas d'effet significatif de la présence dans le ménage d'un adulte supplémentaire aux parents sur les chances de recourir à une structure d'accueil collectif. En revanche, Johansen et al. (1996 : 767), dont l'analyse se distingue par l'intégration de mesures de préférences (variables subjectives), affirment que la présence d'un autre adulte au-delà du père augmente les chances de recourir au *home care* par rapport au *center care*.

### Revenus maternel et non-maternels du ménage

Par rapport à l'accueil collectif en particulier, l'étude susmentionnée de Hofferth et Wissoker (1992 : 85) sur les effets potentiels de mesures politiques conclut que les deux types de revenu (le salaire horaire de la mère et le reste des revenus de la famille) diminuent les chances relatives de chaque autre mode de garde (paternelle, proches, individuelle payante). Dans une étude plus récente cependant, Hofferth et al. (1996) relativisent l'impact du revenu de la mère. Ce dernier perd sa significativité lorsqu'on intègre des variables liées au prix à la fois du

mode de garde utilisé par le ménage et des alternatives qu'il aurait eues, ainsi que des variables mesurant la qualité de l'offre (le taux d'encadrement). Mais les revenus non-maternels gardent ici leur impact significatif (Hofferth et al. 1996 : 475). Par ailleurs, dans l'analyse susmentionnée de Johansen et al. (1996 : 768) le salaire horaire de la mère augmente légèrement les chances du recours au *home care* par rapport au *center care*.

### Le niveau de formation de la mère comme *proxy* d'une préférence pour la qualité éducative

Les auteurs du courant NHE soulignent régulièrement l'impact positif du niveau de formation sur le recours à une garde externe formelle (comparée à la garde informelle) (p.ex. Leibowitz et al. 1992 : 123-124 ; Kuhlthau et Oppenheim Mason 1996 : 564). Hofferth et al. (1996 : 472-475) trouvent un effet positif du niveau de formation sur l'utilisation de l'accueil collectif en particulier mais qui s'annule avec l'ajout de variables mesurant les caractéristiques (prix, qualité et proximité) de trois solutions de garde différentes (maman de jour, accueil collectif, garde informelle).

Johansen et al. (1996 : 760) critiquent le fait d'utiliser une mesure brute du niveau de formation, dans la mesure où ce dernier ne constitue qu'une *proxy* de la préférence pour la dimension éducative du mode de garde, le niveau de formation en tant que tel n'ayant pas sa place dans la fonction d'utilité des NHE. La recherche de Johansen et al. (1996) est intéressante non seulement parce qu'elle atteste la validité du niveau de formation en tant que *proxy* mais également parce qu'elle fournit des résultats isolant les structures de garde collective. Les auteurs distinguent les qualités intrinsèques et les qualités extrinsèques des modes de garde, renvoyant respectivement aux critères de la psychologie développementale (taux d'encadrement, taille du groupe, formation du personnel) ou au coût, à la proximité géographique, les heures d'ouverture et la fiabilité (1996 : 759).

Une conclusion majeure est que le niveau de formation *college* de la mère et du père contribuent chacun de façon significative à l'importance que les parents attribuent aux caractéristiques intrinsèques. Cependant, des termes d'interaction montrent que ce n'est le cas que lorsque l'enfant a eu trois ans, alors que lorsqu'il est plus jeune, cette relation est du signe inverse (Johansen et al. 1996 : 764). En ce qui concerne les structures d'accueil collectif, il faut comprendre que les mères qui, selon leurs caractéristiques socio-démographiques, ont de fortes chances de donner de l'importance aux caractéristiques intrinsèques sont plus disposées à mettre leur enfant dans une structure de garde collective qu'une garde individuelle payante (Johansen et al. 1996 : 767). La *predicted measure* de l'importance donnée aux qualités intrinsèques<sup>12</sup> annule même l'impact brut du niveau de formation des parents (1996 : 769). Les auteurs nient donc un effet direct du niveau de formation pour affirmer son effet indirect par le biais des préférences.

Cette analyse contraste avec l'étude sociologique de March Augustine et al. (2009) concernant l'impact différencié du niveau de formation selon l'âge de l'enfant puisqu'elle ne trouve d'effets significatifs qu'à partir de 3 ans (jusqu'à la scolarisation).

En somme, retenons que l'influence du niveau de formation sur l'utilisation des structures d'accueil collectif est controversée parmi les auteurs de la NHE. Si la tendance générale est de soulever son impact sur l'organisation de la garde, concernant l'accueil collectif en particulier, les résultats varient en fonction du type de variables intégrées dans le modèle d'analyse.

#### 2.2.4 CRITIQUE

L'apport majeur de la NHE est à voir dans les modèles statistiques sophistiqués intégrant certaines caractéristiques du marché, comme par exemple le poids du prix ou de la disponibilité d'alternatives informelles de garde. Mais la perspective économique montre ses limites face à la

---

<sup>12</sup> Les auteurs utilisent des « predicted measures » de l'importance donnée aux caractéristiques respectives.

question de garde qui est traversée par des enjeux identitaires et morales très sensibles. La notion de préférences constitue pour cette approche un moyen de saisir une réalité sociale qui se révèle être d'une complexité supérieure à celle d'une fonction d'utilité économique à quelques variables ; elle risque ainsi de servir de concept fourre-tout qui donne la fausse impression que tous les utilisateurs de l'accueil collectif soient informés et convaincus de ses qualités éducatives. Par analogie, citons Bulman qui s'exprime de façon caricaturale sur la définition économique du choix d'une école : « *Reducing school-choice behavior to idiosyncratic preferences puts it on the level of the choices in any market of goods. Choosing a school, however, is not comparable to choosing a toaster. [...] The assumption that choices within the marketplace of schools simply reflect different tastes may conceal intergenerational reproduction of inequality. Unlike most goods, schooling is a social process with implications for a student's social status [...]* » (Bulman 2004 : 514).

### 2.3 LA SOCIOLOGIE DE L'IMMIGRATION

Un intérêt particulier a été porté à l'organisation de la garde des enfants par la population d'immigrés. De nombreuses études ont par exemple souligné la sous-représentation des enfants d'immigrés dans les structures d'accueil collectif (Kahn et Greenberg 2008 : 642). Cela peut paraître choquant mais, contrairement aux pratiques sous nos latitudes il n'est pas tabou dans les pays anglo-saxons d'ajouter une variable ethnique (généralement dénommée « race ») dans une analyse statistique ; il s'agit même d'une convention. Ce qui nous intéresse ici en particulier est une série d'études qui portent spécifiquement sur les communautés d'immigrés.

Globalement, deux postulats sont sous-jacents à l'intérêt particulier qui a été porté à l'organisation de la garde des enfants dans les familles issues de l'immigration, même s'ils ne sont pas toujours explicités, ni pesés de la même façon. Premièrement, il y a ce que nous qualifierons de postulat culturaliste, c'est-à-dire l'idée que les valeurs et pratiques varient selon les ethnies, avec les implications que cela est susceptible d'avoir pour la garde des enfants. Deuxièmement, l'acception de la particularité d'un parcours de migrant, avec les difficultés et défis qui lui sont propres, en raison à la fois du déracinement et de la réinstallation dans un autre pays. Soulignons notamment avec les auteurs Wall et São José (2004 : 591) la non-disponibilité d'un réseau de proches, des horaires de travail longs ou atypiques, l'isolation, un manque d'information sur les services publics, etc. Ces mêmes auteurs remettent ainsi en question la pertinence de la notion de réconciliation de la vie familiale et professionnelle en affirmant que les immigrés en sont souvent exclus ; la garde des enfants relevant pour eux plutôt d'un management sous contraintes (2004 : 592 et 616).

Plus fondamentalement, les extrêmes du continuum sur lequel peuvent être inscrites les études impliquent des explications fort différentes du mode de garde : le « pôle culturel » l'explique par la culture d'origine différente, tandis que dans une version absolutiste du « pôle



migratoire », la culture d'origine n'y est pour rien, la différence ne s'expliquant que par le fait d'avoir un statut et vécu de personne immigrée.

### 2.3.1 APPROCHE CULTURALISTE: LA REPRODUCTION DE MODÈLES ETHNIQUES DE GARDE

Dans une approche culturaliste, Fuller et al. (1996) effectuent une analyse longitudinale sur la base d'entretiens semi-directifs avec des mères vivant dans un quartier de *working poor* à Boston et appartenant à différentes communautés ethniques. Ces femmes sont régulièrement encouragées de la part de travailleurs sociaux à l'utilisation de services d'éducation préscolaire donnant accès à des subventions (1996 : 95). Fuller et al. cherchent à comprendre ce qui est considéré comme mode de garde légitime pour la garde des enfants dans les communautés respectives, afin de dégager les « *deeper cultural models that guide these surface behaviors and choices* » (1996 : 91).

Relevons quelques conclusions pouvant être pertinentes au vu de notre sujet. Fuller et al. (1996 : 100) soulignent que l'appartenance ethnique intervient tout d'abord dans la perception des alternatives de garde, c'est-à-dire dans la définition même des options envisageables. Concernant par exemple les modèles pédagogiques en vigueur dans les structures d'accueil publiques, les auteurs suggèrent qu'ils sont en conflit avec l'éducation plus autoritaire dans les communautés hispaniques, ce qui serait à l'origine d'un certain scepticisme (1996 : 97). En outre, ils affirment que le modèle vécu dans l'enfance peut servir de référence, avec comme conséquence pour les milieux latins une forte conviction que la mère est la personne idéale pour la garde des enfants (1996 : 92-93).

Il paraît important de préciser que ces conclusions ont été tirées sur la base d'un échantillon de 14 mères, ce qui paraît faible pour une quelconque généralisation des résultats. Il est cependant vrai qu'elles coïncident avec les analyses quantitatives montrant généralement que, sur les trois grandes communautés ethniques des Etats-Unis, les

hispano-américains sont les moins représentés dans les structures d'accueil collectif (Shlay 2010 : 126-127).

#### 2.3.1.1 LE VERSANT CULTURALISTE DES NHE

Parmi les chercheurs s'inscrivant dans le courant des NHE, certains se sont également intéressés spécifiquement aux communautés d'immigrés, voire aux différences en comparaison aux natifs. Dans les NHE, l'ethnie représente une variable exogène qui intervient dans le *tradeoff* entre quantité et « qualité » des enfants, dans la mesure où la fécondité ou taille de la famille varie selon les communautés ethniques (Sweetman et Dicks 1999 : 671-672 ; Chiswick et DebBurman 2006 : 62). Comme cette variable reste exogène, c'est-à-dire que l'approche micro-économique ne l'explique pas en tant que telle (i.e. ce qui fonde la fécondité différente), cette dernière adopte un raisonnement qui, dans le fond, relève du culturalisme, voire même qui, en parlant de fertilité, n'est pas loin de naturaliser les différences entre communautés d'appartenance.

L'étude de Brayfield et Hofferth (1995) constatent par exemple que l'appartenance à la communauté afro-américaine a une influence négative sur le recours à la garde payante qui résiste au contrôle du statut économique et de la structure de la famille (1995 : 171). Les auteurs expliquent ces résultats par des valeurs potentiellement différentes « *about the appropriate ways to care for children, including whether or not parents should pay either relatives or nonrelatives for providing substitute care services* » (1995 : 161). Ils se réfèrent à des études ethnographiques révélant le rôle important, dans les communautés afro-américaines, des réseaux de voisinage et des liens de parenté dans l'organisation de la garde des enfants (1995 : 161).

#### 2.3.2 ETUDES FOCALISANT LE PARCOURS MIGRATOIRE

Un exemple majeur pour le deuxième postulat susmentionné est l'étude de Wall et São José (2004 : 591-592). En effet, ces auteurs mettent en avant la nécessité de prendre en compte non seulement l'origine

étrangère des parents mais également ce qu'ils appellent le *Migration Pattern*, concept englobant la raison de la migration, la trajectoire de migration, la durée de séjour ou la génération d'immigration, ainsi que le projet de vie et la position sociale dans la société d'accueil (2004 : 619). De façon générale, les auteurs résument les implications de la migration sur l'organisation de la garde des enfants comme suit : « *Almost all immigrant families, but especially first-generation ones, suffer from the absence of close kin networks to support childcare, strong pressure to work and from work (long or atypical hours) and various integration problems such as social isolation, lack of information on services, and problems with housing.* » (Wall et São José 2004 : 591).

Sur la base d'une analyse qualitative exploratoire en France, Finlande, Portugal et Italie, ils esquissent ensuite différents types de stratégies de *work/care* déployées par les familles d'immigrés et variant de façon significative en fonction du *Migration Pattern*. Selon les auteurs, les immigrés économiques hautement qualifiés sont les moins vulnérables en termes de solutions de garde. Ils vivent souvent dans des ménages à deux salaires et recourent de façon intensive à des modes de garde externe payants et, si nécessaire, ont les moyens financiers pour arranger des solutions confortables mais coûteuses (Wall et São José 2004 : 615). Quant à la migration d'étudiants, elle débouche souvent sur une installation définitive après les études et une stratégie *work/care* semblable aux immigrés hautement qualifiés.

En revanche, les immigrés économiques non-qualifiés subissent plus de pression au travail ce qui les contraint à faire garder les enfants pour beaucoup d'heures par semaine. Le temps est souvent une ressource rare et l'insertion dans un réseau communautaire bien développé ne signifie pas nécessairement une plus grande disponibilité de solutions de garde informelle. Les immigrés de première génération non-qualifiés sont les plus exposés aux difficultés de conciliation, avec pour conséquence un jonglage entre solutions de garde publiques et informelles les moins coûteuses mais qui sont aussi fréquemment de moins bonne qualité

(garde par un frère ou une sœur plus âgé, voire même délaissement de l'enfant pendant les heures de travail) (2004 : 616).

Un autre *Migration Pattern* que les auteurs ont passé à la loupe est celui du mariage mixte. Selon les auteurs, ce cas renvoie généralement à un « *contrat de genre spécifique* » (Wall et São José 2004 : 616), soit l'immigration de femmes, grâce au mariage, qui s'engagent en échange de fonder une famille selon le modèle traditionnel, ce qui rend la question de garde externe obsolète. Enfin, la catégorie des demandeurs d'asile (dont la situation n'a été étudiée que pour la France) se retrouve dans une situation précaire à l'arrivée dans le pays d'accueil mais bénéficie de nombreuses prestations de l'Etat social qui facilitent, au fil des années, la conciliation entre vie familiale et professionnelle (2004 : 617).

Les auteurs Kahn et Greenberg (2010 : 642-644) prennent en considération certains des aspects précités tout en appliquant une méthode quantitative. Ils partent des études nombreuses ayant révélé une sous-représentation d'enfants d'immigrés au sein des institutions d'accueil collectif aux Etats-Unis. Entre les lignes, les auteurs critiquent ces recherches sur deux aspects. D'abord, elles sont pour la plupart basées sur des analyses bivariées (2010 : 644). En d'autres termes, la critique concerne le fait de ne pas prendre en compte l'impact de la composition particulière des communautés d'immigrés qui, en effet, représentent une forte proposition de ménages en situation socio-économique fragile. Deuxièmement, les auteurs critiquent la décision de prendre comme indicateur l'appartenance à une communauté ethnique indépendamment de la génération d'immigration (2010 : 642). Kahn et Greenberg (2010) se concentrent ainsi sur les mères immigrées de première génération. Ils partent de l'hypothèse que l'origine étrangère a un impact sur le mode de garde utilisé mais que, en réalité, celle-ci constitue une médiatisation de l'impact d'autres variables socio-économiques, à savoir le niveau de formation de la mère, son taux d'activité et le revenu du ménage (2010 : 642). Sur la base de variables d'interaction qui sont non-significatives, les auteurs concluent pour les

enfants de zéro à deux ans que les mères immigrées ne se distinguent pas des natives quant à l'utilisation de structures d'accueil collectif (Kahn et Greenberg 2010 : 648). Au niveau des enfants entre trois et cinq ans, le seul effet d'interaction significatif témoigne de chances plus élevées pour les enfants de la communauté afro-américaine ayant une mère immigrée de se retrouver dans une structure de garde collective (Kahn et Greenberg 2010 : 648). De cette analyse, nous pouvons retenir que l'effet « culturel » dans le sens de l'approche culturaliste doit être relativisé par l'impact médiateur de variables socio-économiques mais qu'il peut néanmoins y avoir des différences entre natifs et certaines communautés d'immigrés, au moins au niveau des immigrés de première génération.

### 2.3.3 DÉTERMINANTS « CULTURELS ET MIGRATOIRES » DU RECOURS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

Selon les études focalisant le parcours migratoire, les déterminants suivants peuvent être retenus :

- La probabilité de recourir aux structures d'accueil collectif varie selon l'**origine culturelle**.
- Les **immigrés de première génération** ont plus de chances de recourir aux structures d'accueil collectif (en raison des réseaux sociaux moins étendus) que les natifs ou la seconde génération.
- La probabilité de recourir aux structures d'accueil collectif varie également selon la **raison de migration** : elle est plus faible pour les immigrées par mariage que pour les immigrés économiques.

### 2.3.4 CRITIQUE

Bulman (2004 : 493) critique nombre d'études prenant en compte la dimension culturelle parce qu'elles font une sorte d'équation entre une culture « donnée » et un certain nombre de variables, telles que des valeurs, des intérêts ou des préférences de consommateur. En effet, avec une approche culturaliste, le chercheur court le risque d'entretenir une image figée de la culture, voire d'attribuer un certain nombre de

caractéristiques et de comportement typiques qui sont pris dans un processus de transmission intergénérationnel sans subir de modifications (Etienne et al. 2004 : 121). Or, l'appartenance à un groupe social n'est jamais exclusive et elle ne produit pas de comportements univoques. Dans les sociétés modernes, les individus ont des identités complexes. De plus, une appartenance particulière façonne certes la vision du monde social mais elle ne la détermine pas, tout comme une certaine vision du monde oriente l'action sans pour autant que ces deux aspects soient parfaitement corrélés.

De plus, Bulman (2004 : 493) met en garde contre le risque d'ethnocentrisme qui est inhérent à cette approche. Ils remettent en cause la conception asymétrique de la culture dont témoignent beaucoup de travaux s'intéressant aux choix parentaux de l'école. Dans ces travaux, la culture est vue comme un trait caractéristique supplémentaire du groupe social dominé par rapport à la culture dominante, que ce soit en termes de classe ou d'appartenance ethnique.

Dans ce sens, les études focalisant le parcours migratoire font une contribution pertinente qui souligne la complexité des facteurs à l'œuvre et permet de mieux cerner les enjeux liés à l'organisation de la garde des enfants par les personnes issues de l'immigration.

#### **2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉTERMINANTS DU RECOURS À L'ACCUEIL COLLECTIF**

Le tableau ci-dessous dresse la liste des facteurs identifiés par chacune des perspectives théoriques. Comme il a déjà été mentionné, certains facteurs sont mis en avant à la fois par l'approche économique et celle sociologique ; la conception théorique du mécanisme causal diffèrent cependant entre les deux approches. Par ailleurs, le tableau indique si l'ESPA permettrait ou non d'opérationnaliser les variables.

**TABLEAU 2.1:**  
**Tableau récapitulatif des déterminants du recours à l'accueil collectif**

<i>Perspective théorique</i>	Déterminant du recours à l'accueil collectif	Direction de la relation causale	Disponibilité dans l'ESPA 2008
<i>Sociologie des classes sociales</i>	Revenu familial	En très bas âge (-) ; à trois ans (+)	Normalement oui, mais actuellement indisponible
	Niveau de formation de la mère	En très bas âge (-) ; à trois ans (+)	Oui, mais sans distinction selon l'âge de l'enfant
	Capital social	(+)	Non
	Critère de sécurité (variable subjective)	Sécurité physique (+); « Sécurité psychologique » (-)	Non
<i>NHE</i>	Taux d'activité de la mère	Temps plein (+); temps partiel (-)	Oui
	Nombre d'enfants en âge préscolaire	(-)	Oui
	Disponibilité de solutions de garde informelle	(-)	En partie (i.e. seulement sur les membres du ménage)
	Revenu maternel	(+)	Revenu total du ménage, mais actuellement indisponible
	Revenus non-maternels du ménage	(+)	Revenu total du ménage, mais actuellement indisponible
	Niveau de formation de la mère	Effet controversé	Oui
	Préférence pour les qualités intrinsèques	(+)	Non
<i>Sociologie de l'immigration</i>	Origine culturelle	Effet variant selon l'origine	Non, mais disponibilité de lieu de naissance et nationalité
	Génération d'immigration	Première génération (+)	Oui
	Raison de la migration	Migration par mariage (-)	Oui

### 3 CADRE THÉORIQUE: UN CHOIX SOUS CONTRAINTES NORMATIVES ET OPPORTUNITÉS OBJECTIVES

Il s'agit maintenant de définir une approche théorique qui orientera les analyses statistiques. Il convient de l'inspirer de la revue de littérature, afin que ce travail puisse contribuer à l'avancement de l'état de connaissances sur les déterminants du recours aux structures d'accueil collectif. La définition d'un cadre théorique implique un positionnement par rapport aux différentes perspectives prévalant dans ce domaine d'étude. Mais le choix d'une perspective théorique est également contraint par les variables disponibles dans la base de données que l'on exploite. Comme il ressort du tableau récapitulatif des facteurs dégagés par les différentes perspectives théoriques, l'alignement exclusif sur une des perspectives ne se présente pas comme option fructueuse pour ce travail. Au niveau des facteurs dégagés par les NHE, il manquerait non seulement l'information essentielle sur le revenu des ménages mais, en plus, il n'existe pas de statistiques cohérentes sur l'offre des différents modes de garde ni sur les prix respectifs (OFS 2009 : 15). Quant à la perspective sociologique des classes sociales, la seule variable opérationnalisable de sa liste encore relativement modeste dans ce domaine d'étude est celle du niveau de formation de la mère. En outre, il serait là aussi particulièrement délicat de partir du concept de classes sociales sans pouvoir se référer aux ressources économiques. Enfin, la sociologie de l'immigration apporte des facteurs intéressants mais ne peut être suffisante dans la mesure où le présent travail s'inscrit dans une problématique plus large.

Au-delà de la palette nécessairement limitée de variables contenues dans l'ESPA, c'est du point de vue théorique qu'il semble peu pertinent de cantonner ce travail à l'une de ces trois approches. Au fond, les NHE et la sociologie des classes sociales renvoient à un vieux débat théorique en sociologie qui oppose les perspectives holiste et individualiste. Cependant, une mise en concurrence des différentes approches ne serait



guère judicieuse, d'une part car les facteurs identifiés par les différentes approches sont en partie les mêmes, la différence se situant dans ces cas au niveau de la conception des mécanismes causaux. D'autre part, en concernant spécifiquement notre question de recherche, chacune des approches fait des contributions intéressantes mais présente aussi des faiblesses. L'approche micro-économique manque de pertinence en faisant primer la rationalité économique sur toute autre considération que les parents sont susceptibles de faire, de sorte à faire abstraction de la sensibilité de la question de la garde des enfants, ainsi que de la stratification sociale des conceptions d'une garde idéale qui peuvent contribuer à la reproduction des inégalités. De son côté, la perspective sociologique des classes sociales néglige l'importance des raisonnements économique-rationnels allant au-delà de la « simple » contrainte d'un revenu modeste. A ce niveau, les NHE apportent quelques facteurs essentiels dont certains sont opérationnalisables avec l'ESPA, comme par exemple la disponibilité de solutions plus confortables ou moins coûteuses que l'accueil collectif qui a de fortes chances de réduire la probabilité de l'utilisation de ce dernier.

### **3.1 HYPOTHÈSES GLOBALES**

Ces considérations nous amènent à partir du postulat que le recours aux structures d'accueil collectif par les parents d'enfants en âge préscolaire est déterminé, d'une part, par leur milieu de socialisation et par des raisonnements économique-rationnels, d'autre part. Nous émettons ainsi deux premières hypothèses globales renvoyant respectivement à une perspective sociologique et micro-économique. Chacune de ces hypothèses sera par la suite déclinée en sous-hypothèses plus précises.

Dans une perspective sociologique, nous postulons qu'il existe un lien de cause à effet entre l'appartenance à un milieu de socialisation donné et le recours aux structures d'accueil collectif. En s'appuyant sur March Augustine et al. (2009) pour la première hypothèse globale, ce travail admet un certain déterminisme dans le sens d'une reproduction des inégalités. Il implique l'idée que les mécanismes de socialisation

interviennent dans la définition des alternatives de garde qui, pour un ménage, sont envisageables d'un point de vue normatif. Cependant, le but ne sera pas de mesurer la causalité entre représentations et pratiques de garde (en effet, l'ESPA ne connaît pas de variables à caractère subjectif) mais entre milieux d'appartenance et pratiques de garde. Outre le déterminant du niveau de formation que March Augustine et al. (2009) ont conçu dans ce sens-là, nous proposons une reformulation théorique de l'influence de l'origine « culturelle », facteur identifié par la sociologie de l'immigration, ceci afin de nous distancier de la perspective naturalisante que représente le culturalisme. Dans une société moderne, les individus participent à des milieux de socialisation multiples et nous postulons que l'origine nationale en constitue un, dans la mesure où les prestations aux familles varient selon les Etats nationaux et contribuent ainsi à définir ce qui est perçu comme mode de garde légitime (nous y reviendrons ci-dessous).

**H1: Les milieux d'appartenance des parents** contribuent à définir la légitimité d'une garde en structure d'accueil collectif et interviennent dans ce sens sur les chances qu'ont les parents de recourir à cette dernière.

La deuxième hypothèse globale renvoie à une causalité micro-économique dans le sens des NHE, sa variable explicative renvoyant à la disponibilité de solutions de garde moins coûteuses.

**H2: La disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux** diminue les chances des parents de recourir à une structure d'accueil collectif.

A la différence des perspectives théoriques présentées dans la revue de littérature, notre approche théorique sera complétée par une dimension explicative supplémentaire qui est celle de l'émancipation. Ceci va en outre dans le sens de notre problématique dans la mesure où Cantillon (2010 : 5) ramène entre autres l'effet Matthieu au rythme différé de l'émancipation selon le niveau de formation. Là aussi, une première hypothèse globale donnera lieu à plusieurs sous-hypothèses.

**H3: Le degré d'émancipation du couple par rapport au modèle familial traditionnel** augmente les chances des parents de procéder à une délégation extrafamiliale des enfants et, par conséquent, les chances qu'ils recourent à une structure d'accueil collectif.

Il est en effet frappant de découvrir à quel point la question de l'émancipation des femmes est soigneusement contournée par la plupart des travaux. Comme il a été souligné, une grande partie des recherches se limite aux mères professionnellement actives, soit elles excluent d'emblée les mères risquant d'être parmi les moins émancipées. Avec une telle restriction de l'échantillon le besoin de garde non-maternel est avéré pour la grande majorité des ménages et l'explication du choix de recourir à une structure d'accueil collectif se réduit à celle du choix parmi différentes alternatives de garde non-maternelle (dont celle par le père). Or, l'aspect de l'émancipation représente une dimension non négligeable lorsqu'il s'agit d'expliquer le recours à l'accueil collectif, dans la mesure où la « délégation de la garde » à une autre personne que la mère contrevient aux valeurs inhérentes au modèle familial traditionnel dans lequel la garde des enfants représente la tâche première d'une mère. Aujourd'hui encore, la garde non-maternelle soulève des craintes face aux séquelles potentielles de la séparation de l'enfant de sa mère ou encore face à la transmission de valeurs différentes de celles des parents. Ceci est d'autant plus vrai dans le contexte suisse qui, en effet, est encore largement dominé par le modèle familial traditionnel (Bühler 2002 : 79).

### **3.2 SOUS-HYPOTHÈSES**

Ci-dessous, ces hypothèses seront différenciées par des sous-hypothèses. Selon les règles de l'art méthodologique, il faudrait d'abord définir les dimensions des concepts théoriques utilisés (milieu d'appartenance, degré d'émancipation, disponibilité d'autres modes de garde) afin de pouvoir opérationnaliser ces dernières avec plusieurs indicateurs. Cette étape méthodologique semble cependant peu utile pour l'analyse d'une base de données préexistante ; les sous-hypothèses correspondront donc

aux indicateurs à disposition dans l'ESPA. Elles mériteront cependant quelques précisions théoriques qui seront plus ou moins étendues selon les cas.

### **3.2.1 MILIEUX D'APPARTENANCE DES PARENTS (H1)**

#### **3.2.1.1 ORIGINE NATIONALE: UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE SOCIALISATION (H1A)**

Avec la première sous-hypothèse, nous allons prendre en considération les résultats issus des recherches s'inscrivant dans une approche culturaliste mais, en raison des critiques adressées à cette approche, nous suggérons de redéfinir la conception du mécanisme causal de ce qui est perçu par cette approche comme origine «culturelle». Dans une perspective culturaliste, le déterminant majeur est l'appartenance à une communauté ethnique, notion qui est à ramener au contexte américain et son modèle d'intégration communautaire. Dans le contexte suisse, on ne peut guère partir de l'existence de communautés ethniques dans le sens américain. De plus, la notion même d'ethnie est critiquable. Il s'agit en effet d'éviter un raisonnement naturalisant. De notre point de vue, il est plus pertinent de faire l'hypothèse d'usages différents des structures d'accueil collectif selon l'origine nationale, dans le sens où la perception du mode de garde idéal est en partie façonnée par le contexte institutionnel de socialisation des parents. Il existe de grandes différences au niveau des politiques familiales entre les Etats (si politique familiale il y a !). En particulier, ces derniers interviennent de façon plus ou moins importante dans l'organisation de l'accueil extrafamilial des enfants et ce en privilégiant ou non l'accueil collectif à d'autres modes de garde. L'institutionnalisation et/ou le subventionnement plus ou moins importants des différents modes de garde par les pouvoirs publics contribue à véhiculer des représentations liées à la «garde idéale». Ainsi, la politique familiale en Suisse en tant que pays d'accueil des immigrés peut être plus ou moins en décalage avec celle de leurs pays d'origine.

Concernant l'importance des institutions de politique familiale, l'exemple du Danemark est parlant. Le 83% des enfants âgés entre un et deux ans est en garde externe ; pour 45% des enfants de cette catégorie d'âge, le mode principal de garde externe est l'accueil familial de jour et pour 38% il s'agit d'une structure d'accueil collectif. Entre trois et cinq ans, environ 90% des enfants fréquentent une structure d'accueil collectif (OCDE 2006 : 312). Cette pratique répandue a ses correspondants institutionnels, dans la mesure où les mamans de jour ont un statut d'employée communale et qu'une place dans une structure d'accueil collectif est garantie par la loi à chaque enfant (c'est un droit).

Un tour d'horizon, même limité aux pays d'origine fortement représentés en Suisse qui seront retenus pour l'analyse (cf. Tableau 8.4), donne un aperçu des différences entre les pays concernant les pratiques de garde. Mais les comparaisons internationales dans le domaine de la garde des enfants sont difficiles et il n'existe pas, à notre connaissance, de base de données qui recenserait les taux d'inscription dans des structures d'accueil collectif préscolaires. Les chiffres renvoient généralement à une garde payante sans distinction des différents types et pour les plus âgés. Par ailleurs, la tâche est particulièrement ardue lorsqu'on souhaite comparer la Suisse : elle est la grande absente des statistiques internationales dans ce domaine (OFS 2009 : 15). Afin de donner une idée, bien qu'approximative, des différences existant entre les pays, deux sources peuvent être citées (même si elles ne recensent malheureusement pas tous les pays que nous retiendrons comme origines nationales des immigrés de première génération vivant en Suisse). La première est un rapport de Plantenga et Remery (2009 : 30) qui s'appuie sur les statistiques de l'Union Européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) de 2006. La deuxième est l'*OECD Family Database*, également de 2006. Les deux recensent les enfants qui sont au bénéfice d'un service formel mais celui-ci peut être autant individuel (maman de jour) que collectif.

TABLEAU 3.1:

**Taux d'inscription d'enfants de moins de 3 ans dans un service de garde externe<sup>13</sup>**

	OECD Family Database 2006	EU-SILC 2006
Portugal	43%	33%
France	42%	31%
Grande-Bretagne	40%	33%
Etats-Unis	32%	-
Italie	28%	27%
Allemagne	13%	17%

Ces chiffres ne suggèrent guère des différences interethniques mais, selon la perspective que nous allons adopter, que les pays se distinguent par leurs politiques familiales et, ce faisant, par les alternatives de garde qui se présentent aux parents résidants. Les analyses descriptives au point 5.1.1 montrent que la Suisse se situe probablement quelque part entre l'Allemagne et l'Italie car 18.1% des ménages biparentaux de l'échantillon (pondéré) utilisent l'accueil collectif. Les familles les plus nombreuses sont très certainement sous-représentées dans ces structures, en fonction de quoi le pourcentage d'enfants qui les fréquentent effectivement devrait être plus bas. Cependant, le 18.1% ne comprenant que l'accueil collectif, il sous-estime nécessairement le taux d'inscription à un « service de garde formel ».

Il est évident que le même contexte institutionnel a une influence à la fois sur le degré d'acceptation de l'externalisation de la garde des enfants et sur la légitimité du mode particulier que représente l'accueil collectif. Concernant la première, la religion peut d'ailleurs jouer un rôle important mais l'ESPA ne comprend pas de données à ce propos. De toute manière, il faut partir de l'idée que la légitimité de l'externalisation est largement liée à la question de l'émancipation qui sera déjà mesurée

<sup>13</sup> Ces chiffres ont été lus à partir de graphiques ; il se peut que les pourcentages s'écartent de 1-2% du taux exact.

par le biais de H3. Dans ce sens, l'effet de l'origine doit plutôt être ramené au mode externe particulier de l'accueil collectif.

La définition de l'origine en tant que contexte institutionnel de socialisation implique de distinguer les personnes de nationalité étrangère selon la génération d'immigration et, plus précisément, de ne s'intéresser qu'à l'origine nationale des immigrés de première génération. Toutefois, comme la sociologie de l'immigration le souligne, à l'égard de la garde des enfants ces derniers se distinguent des personnes d'origine suisse non seulement au niveau de l'origine nationale mais également de par le parcours migratoire impliquant un réseau social moins étoffé sur place. Une partie de la littérature suisse (Stebler 1999 ; Stern et al. 2006 ; Le Goff et Dieng 2006) confirme par ailleurs leur propension plus forte à utiliser les structures d'accueil collectif. Empiriquement parlant, il sera impossible de différencier ces deux effets théoriquement distincts par le biais d'une analyse quantitative. Il faudra en tenir compte dans l'interprétation de l'effet de l'origine.

**H1a:** Les chances de recourir aux structures d'accueil collectif varient en fonction du contexte institutionnel de socialisation des parents, soit selon leur origine nationale.

### 3.2.1.2 CAPITAL CULTUREL DES PARENTS (H1B)

Comme deuxième type de milieu d'appartenance, c'est le niveau de formation des parents qui sera pris en compte. Cela revient, là encore, à s'éloigner de la littérature dont l'intérêt est généralement limité aux caractéristiques de la mère. Toutefois, l'absence de significativité du niveau de formation du père dans les recherches suisses sera prise en considération, dans la mesure où la sous-hypothèse n'adressera pas le niveau de formation du couple mais visera à mettre à l'épreuve le niveau de formation à la fois du père et de la mère.

Comme le facteur du niveau de formation a été identifié par chacune des trois approches présentées dans la revue de littérature, il s'agit de définir

le sens à attribuer au mécanisme causal. Nous allons nous inspirer de la perspective sociologique adoptée par March Augustine et al. (2009) qui est la plus développée à cet égard, ce qui revient à considérer le niveau de formation en tant que facteur de reproduction des inégalités sociales. En transposant cette approche dans notre cadre théorique, nous partons en effet de l'idée que la légitimité perçue de l'accueil collectif est orientée par un double processus passant par le capital culturel<sup>14</sup> et le capital social. Il passe d'abord par le capital culturel dans la mesure où ce dernier est révélateur du type d'instance de socialisation secondaire que le parent a fréquenté. Ainsi, il a été constaté que le niveau de formation va souvent de pair avec une plus ou moins forte disposition à planifier les loisirs et le parcours scolaire (March Augustine et al. 2009). Mais un capital culturel donné contribue en plus à déterminer le réseau social des parents. Ce dernier intervient dans les conseils et opinions concernant la garde des enfants, il façonne à la fois la compréhension et l'intérêt que les parents peuvent avoir pour le système scolaire et les exigences futures auxquelles leurs enfants auront à faire face. La littérature a révélé que l'effet de cette variable peut être conditionné par l'âge de l'enfant. Cependant, l'ESPA ne permet pas de distinguer les modes de garde selon l'âge précis de l'enfant. En outre, l'effet positif général du niveau de formation de la mère sans distinction selon l'âge de l'enfant correspond aux résultats concernant la situation suisse (Stern et al. 2006 ; Le Goff et Dieng 2006), ce qui permet d'émettre l'hypothèse suivante.

**H1b:** Plus le capital culturel des parents est élevé, plus ces derniers ont de chances de recourir aux structures d'accueil collectif.

---

<sup>14</sup> *Malgré leur perspective sociologique, les auteurs utilisent le terme « capital humain ». Afin d'éviter la confusion avec la théorie du capital humain de l'économiste Gary Becker (1964), nous préférons utiliser le terme « capital culturel » renvoyant aux capitaux du sociologue Pierre Bourdieu (1986).*



### 3.2.2 DISPONIBILITÉ POTENTIELLE DE MODES DE GARDE MOINS COÛTEUX (H2)

Les analyses économiques sur le *child care* se distinguent par la prise en compte de facteurs liés à l'offre (disponibilité, qualité et prix des différents modes de garde). En Suisse, nous ne disposons pas de données exhaustives à cet égard. Il est néanmoins possible de prendre en compte l'effet d'une potentielle prise en charge au sein du ménage, moins coûteuse qu'une structure d'accueil collectif. En tenant compte de la composition du ménage, quatre sous-hypothèses peuvent être formulées. Les trois premières concernent le nombre de personnes du même ménage étant en âge de garder un enfant en bas âge. Ce nombre mesure la disponibilité, non pas avérée mais potentielle, de modes de garde qui sont moins coûteux que l'accueil collectif. En effet, même si le nombre de personnes ne signifie pas automatiquement que celles-ci soient effectivement disponibles pour garder l'enfant, il peut servir d'indicateur approximatif. La quatrième sous-hypothèse concernera en revanche le nombre d'enfants en bas âge à faire garder puisque celui-ci est susceptible d'avoir une incidence sur les coûts.

#### 3.2.2.1 ADULTE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) AU COUPLE (H2A)

Une première sous-hypothèse concerne le nombre de personnes « adultes », définies comme ayant fini la scolarité obligatoire (dès 15 ans), qui sont de ce fait libérées d'obligations légales impliquant de s'absenter de la maison.

**H2a:** La présence dans un ménage biparental de personne(s) adulte(s) supplémentaires au couple diminue les chances de ce dernier de recourir à une structure d'accueil collectif.

#### 3.2.2.2 ENFANT(S) PLUS ÂGÉ(S) (H2B)

Une deuxième sous-hypothèse peut être formulée concernant le nombre d'enfants de 12 à 15 ans dont l'âge est susceptible d'être évalué par les parents comme étant suffisant pour garder un enfant en bas âge en dehors des heures d'école.

**H2b:** La présence dans un ménage d'(un) enfant(s) en âge de garder le frère ou la sœur en bas âge diminue les chances de recourir à une structure d'accueil collectif.

#### 3.2.2.3 FAMILLE MONOPARENTALE (H2C)

Une troisième sous-hypothèse concerne le type de ménage. En effet, contrairement à la situation de couple, dans un ménage monoparental, toute activité sans les enfants nécessite automatiquement de trouver une solution de garde. En plus, le réseau de proches potentiellement disponibles pour la garde peut, selon les situations, être réduit à moitié lors d'une séparation. Les familles monoparentales devraient donc avoir plus de chances d'utiliser l'accueil collectif.

**H2c:** En comparaison aux familles biparentales, une famille monoparentale a plus de chances de recourir aux structures d'accueil collectif.

#### 3.2.2.4 NOMBRE D'ENFANTS EN ÂGE PRÉSCOLAIRE (H2D)

Enfin, la dernière sous-hypothèse peut être formulée en fonction du nombre d'enfants en bas âge car la littérature micro-économique a constaté qu'il augmentait les chances de recourir à une garde « individuelle » payante telle qu'une maman de jour en raison des économies d'échelle qu'il est ainsi possible de réaliser.

**H2d:** Plus le ménage a d'enfants en âge préscolaire, moins il a de chances de recourir à une structure d'accueil collectif.

### 3.2.3 DEGRÉ D'ÉMANCIPATION DU COUPLE FACE AU MODÈLE FAMILIAL TRADITIONNEL (H3)

#### 3.2.3.1 DEGRÉ D'ÉGALITÉ DANS LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS LUCRATIVES (H3A)

Comme suggéré ci-dessus, nous faisons l'hypothèse que les parents ont plus de chances de procéder à une délégation extrafamiliale de la garde lorsqu'ils se sont émancipés du modèle familial traditionnel et des préceptes moraux autour de la maternité. Comme l'ESPA ne comprend

pas de données subjectives, la question cruciale concerne la manière de mesurer ce degré d'émancipation. La mesure la plus intuitive est celle du taux d'activité de la mère. Soulignons cependant que le lien entre l'activité lucrative d'une femme et son émancipation n'est pas une évidence théorique et que les théories féministes ne sont pas concordantes à cet égard. Dans une perspective de féminisme libéral, l'activité professionnelle d'une femme crée en effet son accès à la sphère publique et lui confère plus de liberté par ce biais (Walby 1990 : 23). Toutefois, dans une perspective de féminisme radical, les changements intervenus ces dernières décennies sont considérés comme marginaux et n'ont eu pour conséquence qu'une modification de la façon dont le pouvoir masculin continue à s'exercer sur les femmes (1990 : 22).

Nous allons ici nous inspirer d'une typologie reprise dans l'Atlas suisse des femmes et de l'égalité pour analyser la situation suisse (Bühler 2002 : 78-89). La typologie différencie quatre modèles familiaux en fonction de la culture des genres : bourgeois-traditionnel (homme travaillant à 100%, femme au foyer), bourgeois-contemporain (homme à 100%, femme à temps partiel), égalitaire-centré sur l'emploi (les deux partenaires travaillent à temps plein), égalitaire-centré sur la famille (les deux partenaires travaillent à temps partiel). Les deux derniers se distinguent quant à la prise en charge des enfants qui, pour le premier, est nécessairement externalisée mais pour le deuxième repose « *sur l'idée d'un partage des tâches familiales et domestiques et d'une intégration équivalente et symétrique des mères et des pères à la vie professionnelle.* » (Bühler 2002 : 86). A l'issue de changements des structures familiales lors de ces dernières décennies, ces modèles sont aujourd'hui tous observables en Suisse et couvraient en 1990 environ 97% de tous les couples avec des enfants de moins de sept ans (Bühler 2002 : 79). Malgré son déclin, en particulier en faveur du modèle bourgeois-contemporain, c'est toujours le modèle bourgeois-traditionnel qui domine (60% en 1990).

Sur la base de cette typologie, nous faisons l'hypothèse que la distance par rapport au modèle traditionnel-bourgeois, définie en termes de degré d'égalité dans la répartition des activités lucratives, peut être utilisée comme indicateur du degré d'émancipation du modèle familial traditionnel. En effet, la différence entre le taux d'activité du père et le taux d'activité de la mère sera moins importante pour les deux catégories de couples égalitaires que pour les catégories bourgeoises et sera moindre pour le modèle bourgeois-contemporain comparé au modèle bourgeois-traditionnel.

**H3a:** Plus la répartition des activités lucratives au sein d'un ménage biparental est égalitaire, plus ce dernier a des chances de recourir à une structure d'accueil collectif.

De toute évidence, un différentiel de taux d'activité n'est pertinent comme mesure que pour les familles biparentales. En outre, son effet sur le recours à la garde externe ne pourra être interprété comme effet de la répartition égalitaire de l'activité lucrative que par le biais d'une analyse permettant de l'isoler par rapport au taux d'activité total du couple qui permet de contrôler l'impact du besoin objectif de garde non-parentale. Autrement, l'effet du différentiel risquerait d'être sous-estimé puisque, théoriquement, deux temps partiels dans le cadre du modèle égalitaire-centré sur la famille peuvent être égalitaires sans nécessiter de garde externe.

La notion du différentiel a l'avantage d'être une mesure liée aux couples, c'est-à-dire à la « relation » entre les deux partenaires. Il a cependant le désavantage de ne pas différencier respectivement l'effet des taux d'activité du père et de la mère. C'est entre autres pour cette raison que le test de cette sous-hypothèse sera limité au modèle de régression spécifiquement destiné au test des sous-hypothèses liées aux couples (cf. étapes de l'analyse au point 4.2.2) ; dans les autres modèles d'analyse, des variables mesurant séparément les taux d'activité du père et de la mère seront utilisées en échange.

### 3.2.3.2 LE TAUX D'ACTIVITÉ COMME VARIABLE EXPLICATIVE: IMPLICATIONS THÉORIQUES

Notre cadre théorique implique donc d'adopter le taux d'activité des parents en tant que variable indépendante. Les implications théoriques de ce choix méritent une discussion car, comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, le statut de cette variable est controversé du fait que la relation entre le taux d'activité et l'offre de structures de garde externe est complexe et la direction de la relation causale entre les deux ne va pas de soi. D'un point de vue strictement théorique, à la fois l'approche économique et sociologique postulent que le taux d'activité de la mère, un facteur de demande, est en partie déterminé par l'offre. En effet, pour les NHE, le recours à la garde externe et le taux d'activité de la mère résultent d'un même processus de décision économiquement rationnel et dans lequel les caractéristiques de l'offre sont parmi les variables explicatives. Concernant la Suisse en particulier, ce processus de décision conjoint a été démontré empiriquement par Le Goff et Dieng (2006 : 142 et 155).<sup>15</sup> Pour les sociologues, l'offre est une contrainte structurelle avec une influence négative sur le taux d'activité féminin. Ici encore, c'est l'analyse quantitative de Stadelmann-Steffen (2007 : 604-607) qui a montré que l'offre de places de garde collective des cantons est en relation positive avec leurs taux d'activité féminin.

La base de données ESPA contient une question qui permettrait de contrôler précisément la baisse du taux d'activité des parents en raison de l'impossibilité de trouver une place de garde ou du coût trop élevé de cette dernière.<sup>16</sup> Cependant, la variable a pour effet de réduire notre

---

<sup>15</sup> *Le constat est basé sur une corrélation négative des variances des effets aléatoires associés au choix d'un mode de garde externe et à l'abandon de l'activité professionnelle (modélisation multi-processuelle). Les auteurs en concluent que : « Les mêmes caractéristiques non observées semblent donc être à l'origine des choix dans le mode de participation des femmes à la vie active et dans le choix d'un mode de garde. » (Le Goff et Dieng 2006 : 155)*

<sup>16</sup> « Vous vous occupez des enfants et exercez une activité professionnelle à temps partiel [ou : n'exercez pas d'activité professionnelle]. Vous ne travaillez pas davantage [ou : Vous n'exercez pas d'activité professionnelle], car...  
 - les institutions appropriées de la petite enfance ne sont pas disponibles ou trop coûteuses...

échantillon à moins de la moitié (la question n'a été posée qu'aux personnes du ménage « responsables de l'éducation »), ce qui est beaucoup pour une variable de contrôle et c'est pourquoi nous ne l'avons pas retenue.<sup>17</sup> Une solution alternative serait de donner au taux d'activité un statut de variable dépendante *en combinant* différents taux au mode de garde collectif (selon l'exemple susmentionné de Kuhlthau et Oppenheim Mason 1996). Mais cette option modifierait passablement la problématique de ce travail dans le sens où il faudrait mener une réflexion conjointe sur les facteurs explicatifs du taux d'activité féminin, ce qui nous orienterait notamment vers une explication de l'émancipation des femmes. De plus, un tel modèle ne permettrait pas d'isoler l'impact de variables sociales/culturelles sur l'inscription d'enfants à des fins éducatives ou pour se procurer du « temps libre » pour les loisirs, indépendamment d'un besoin objectif de garde externe en vertu du taux d'activité des parents. Bien que selon Stebler (1999), « *ein zentrales Merkmal der Betreuungssituation in der Schweiz ist die fast ausschliessliche Nachfrage externer Kinderbetreuung durch berufstätige Frauen* » (1999: 149), pour l'an 2008, rien que l'échantillon de familles biparentales d'enfants entre 0-4 ans comprend 103 ménages avec une mère non-active professionnellement mais utilisant l'accueil collectif, ce qui représente plus de 5600 ménages sur toute la Suisse.

Notre analyse se distinguera ainsi de trois conventions régnant dans la littérature :

- Le cadre théorique valorise le taux d'activité en tant que variable indépendante en tenant compte de la question de l'émancipation et en reléguant l'offre, d'un point de vue exclusivement théorique, au statut de variable de contrôle (l'influence ne sera malheureusement

---

- ou les institutions de la petite enfance n'ont pas d'influence sur l'exercice d'une activité professionnelle [à temps partiel]... » (OFS 2008a : 144).

<sup>17</sup> A titre indicatif : 33.7% des personnes « responsables de l'éducation » des enfants déclarent avoir diminué leurs activités professionnelles à cause de l'indisponibilité ou du prix des institutions de la petite enfance. (La catégorie de personnes « concernées par l'offre » comprend 82.7% de non-utilisateurs de structures d'accueil collectif, ce qui se rapproche des 80.7% des non-utilisateurs dans la catégorie des « non-concernées ».)

pas vérifiable empiriquement). Par conséquent, à la différence des analyses économiques, l'échantillon ne sera pas limité aux mères professionnellement actives.

- De plus, le cadre théorique revendique l'influence du taux d'activité des deux parents plutôt que d'exclure *a priori* l'effet potentiel du taux d'activité du père. Là encore, nous nous distinguons des NHE qui considèrent que le besoin de garde externe est dû à la seule activité professionnelle de la mère (Le Goff et Dieng 2006 : 145), ce qui se reflète d'ailleurs dans le choix des variables indépendantes où le niveau de formation et le salaire horaire se limitent en général à la personne de la mère. Un survol du traité de Becker (1981) nous apprend vite qu'il serait peu éthique d'adopter cette vision car c'est par un argument éminemment sexiste qu'il justifie l'efficacité de la division sexuelle du travail au sein d'une famille (Stebler (1999 : 26) parle p.ex. d'une « *unnötige Gleichsetzung von biologischer und sozialer Mutterschaft* »).<sup>18</sup>
- Le taux d'activité sera opérationnalisé en tant que variable quantitative et non pas comme variable catégorielle se limitant à la distinction entre le travail à temps partiel et à plein temps, ceci afin de tenir compte du contexte suisse dans lequel peu de mères sont professionnellement actives à temps plein.

Cependant, il est nécessaire de garder à l'esprit les limites d'une opérationnalisation du degré d'émancipation par le biais d'un indicateur basé sur le taux d'activité. Premièrement, un taux d'activité total du couple dépassant les 100% peut relever d'une nécessité économique stricte et ne pas correspondre à l'émancipation, ce dont nous sommes obligés de faire abstraction. Deuxièmement, au vu de l'offre très lacunaire en Suisse, la contrainte structurelle dans le sens de l'approche sociologique va constituer un biais dans la mesure où l'indicateur du taux d'activité risque sous-estimer l'effet potentiel du degré d'émancipation sur le recours aux structures d'accueil collectif en

---

<sup>18</sup> « Women not only have a heavy biological commitment to the production and feeding of children, but they also are biologically committed to the care of children in other, more subtle ways. » (Becker 1981: 21)

particulier. Troisièmement, les différentes perspectives féministes évoquées ci-dessus amènent à nuancer l'interprétation du différentiel de taux d'activité. Il faut souligner en particulier qu'un faible différentiel ne renseigne pas sur l'émancipation des couples dans d'autres domaines de la vie, comme par exemple les tâches ménagères et éducatives.

### 3.2.3.3 HYPERGAMIE (H3B)

En termes d'émancipation du couple, une deuxième sous-hypothèse s'appliquant aux familles biparentales peut être formulée. Un sujet récurrent des études sur les familles est celui de l'homogamie (*assortative mating*) qui constitue un phénomène très fréquent (Esteve et López-Ruiz 2010 : 609). Par homogamie, dont l'antonyme est l'hétérogamie, on entend le mariage entre deux personnes issues du même milieu social, ce dernier renvoyant selon les études à diverses caractéristiques. Au sein de l'hétérogamie, on peut distinguer l'hypergamie de l'hypogamie, la dernière notion désignant la situation où la femme occupe une position supérieure dans la hiérarchie sociale à celle de son mari (2010 : 611). Selon les auteurs Esteve et López-Ruiz (2010), beaucoup de ces études mettent l'accent sur le niveau de formation, entre autres dans une perspective de reproduction des inégalités (2010 : 612). Elles partent de l'idée que le processus de modernisation des sociétés a contribué à l'évolution des modes de sélection du partenaire. Un des facteurs évoqués est l'émancipation des femmes ayant pour conséquence de réduire la catégorie de l'hypergamie. Historiquement, l'hypergamie était en effet prévalant parmi les couples hétérogames, ce qui s'explique à la fois par un niveau général de formation moindre des femmes et par l'image historiquement différente du partenaire de mariage idéal avant le processus de l'émancipation des femmes (2010 : 613).

Suivant ces auteurs, il est plausible d'admettre que l'hypergamie renvoie à un mode de vie faiblement représenté parmi les jeunes parents vivant en Suisse. En effet, si au niveau macrosociologique, l'émancipation des femmes a réduit le nombre de couples hypergames, nous pouvons faire



l'hypothèse que le degré d'émancipation au niveau individuel (i.e. des couples) corrèle également de façon positive avec un mariage ou une union libre de type homogame, voire hypogame. Pour le formuler autrement, les couples qui, aujourd'hui, sont effectivement hypergames, sont susceptibles d'être attachés au modèle de famille traditionnel et de ne pas percevoir la délégation extrafamiliale de la garde des enfants comme légitime.

**H3b:** En comparaison à l'homogamie ou l'hypogamie, l'hypergamie diminue les chances de recourir aux structures d'accueil collectif.

#### 3.2.3.4 RAISON FAMILIALE DE LA MIGRATION EN SUISSE (H3C)

Enfin, sur la base de la sociologie de l'immigration, une troisième sous-hypothèse liée au degré d'émancipation du couple peut être formulée, même si celle-ci ne concernera que les parents qui sont immigrés de première génération. Wall et São José (2004) distinguent plusieurs *Migration Pattern* en fonction de la « raison de migration », une variable qui est disponible dans l'ESPA 2008 avec des modalités équivalentes. En nous appuyant sur ces auteurs, nous faisons l'hypothèse qu'une raison principalement familiale de la migration diminue la légitimité de la délégation extrafamiliale de la garde des enfants, dans le sens où elle a des chances d'être basée sur ce qu'ils appellent un « contrat de genre », c'est-à-dire un engagement à suivre le modèle familial traditionnel. Nous élargissons donc ce concept renvoyant à la migration par mariage, en incluant dans l'hypothèse également la catégorie de la migration en accompagnement de la famille. Il est en effet probable que, dans la plupart des cas, il s'agit d'un accompagnement par la femme de son mari et non inversement.

**H3c:** S'agissant d'immigrés de première génération, une raison principalement familiale de la migration en Suisse diminue les chances de recourir aux structures d'accueil collectif.

## 4 PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

### 4.1 LA BASE DE DONNÉES ESPA 2008

L'ESPA existe depuis 1991 et est réalisée annuellement par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit d'une base de données représentative de la population vivant en Suisse, plus précisément de la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus. Au niveau des étrangers, ne sont pris en compte que les personnes ayant une autorisation de séjour pour au moins 12 mois, c'est-à-dire que les saisonniers et frontaliers ne sont par exemple pas représentés (OFS 2004 : 9).

L'échantillon de l'ESPA a été étendu à plusieurs étapes et il comprend pour 2008 un nombre de 47'930 observations. L'échantillonnage est aléatoire et stratifié par grande région et par canton, la Suisse centrale et le Tessin étant cependant surreprésentés (OFS 2004 : 15). Le tirage au sort se passe en principe en deux temps : d'abord on tire au sort un ménage et ensuite, au sein de ce dernier, la personne cible (PC) (le terme « personne cible » désignant la personne du ménage qui est interviewée). Il s'agit d'une enquête téléphonique par panel, les PC étant interrogées pendant cinq années consécutives (OFS 2004 : 16). Les personnes de nationalité étrangère relèvent d'un plan d'échantillonnage séparé avec comme critères les groupes d'étrangers, la durée de séjour et le sexe (2004 : 15).

L'interview comprend une interview de base et une interview panel qui est répétée dans le temps. Bien que l'objectif central soit la récolte de données sur la structure socio-économique de la population et la participation au marché du travail, l'ESPA contient dans la dernière partie du questionnaire un ensemble thématique sur le « travail non-rémunéré », dont un certain nombre de questions portant sur la garde des enfants (OFS 2004 : 29). En plus, depuis 1996, des modules thématiques supplémentaires sont intégrés au questionnaire. En 2008, le module a porté sur la migration et c'est pourquoi nous avons retenus cette édition,

outre le fait qu'il s'agit de données récentes. Le module migration présente en effet l'avantage de contenir des informations relativement différenciées sur le « parcours de migration » de la PC et, surtout, de ses parents (2004 : 32). Cela permettra de créer une variable « origine nationale » qui ne soit pas limitée au lieu de naissance ou à la nationalité mais qui mesure effectivement le contexte institutionnel de socialisation de la PC.

#### 4.1.1 LES QUESTIONS DE L'ESPA SUR LA GARDE DES ENFANTS (VARIABLES DÉPENDANTES)

Le questionnaire de l'ESPA contient un certain nombre de questions portant sur la garde des enfants. Nous n'aborderons ici que les questions qui concernent précisément notre question de recherche (cf. OFS 2008a : 143-145). La question initiale sur la garde externe des enfants vise à savoir si les enfants du ménage sont régulièrement gardés par une personne extérieure au ménage. Elle exclut de façon explicite les structures d'accueil préscolaire publiques et accessibles à tous les enfants, voire même obligatoires dans certains cantons.<sup>19</sup> Il s'agit en principe du *Kindergarten* pour la Suisse-allemande, de l'école enfantine pour la Suisse-romande et de la *scuola materna/scuola dell'infanzia* pour le Tessin. Cependant, la formulation française de la question utilise le terme « jardin d'enfants ». <sup>20</sup> On peut s'interroger sur la pertinence de ce terme; il s'agit probablement d'une mauvaise traduction du terme alémanique *Kindergarten* et il n'est pas à exclure que cela pose un problème en termes de fiabilité.

Pour les personnes ayant affirmé utiliser régulièrement une garde externe, cette question est suivie par une question à choix multiple sur le mode externe particulier. Elle comprend sept catégories de modes de

---

<sup>19</sup> « En dehors du jardin d'enfants et de l'école obligatoire, les enfants sont-ils gardés régulièrement par une personne extérieure à votre ménage? Pensez également à la crèche ou à une maman de jour. » (OFS 2008a : 143)

<sup>20</sup> « Werden die Kinder ausserhalb vom Kindergarten und der obligatorischen Schule [...] », « En dehors du jardin d'enfants et de l'école obligatoire [...] », « All'infuori della scuola materna e della scuola dell'obbligo [...] » (OFS 2008a, question n° 78600).

garde externe<sup>21</sup>, dont celle que nous dénommerons « accueil collectif ». La catégorie de l'accueil collectif comprend explicitement les possibilités de garde suivantes : crèche, garderie, jardin d'enfants (!), école maternelle.

Pour les personnes n'ayant pas fait état d'une garde externe régulière alors que la personne du ménage s'occupant principalement des enfants est en même temps professionnellement active, une question subsidiaire vise à connaître le mode de garde pendant les heures de travail de cette dernière. Parmi les réponses possibles, il y a de nouveau celle de la garde externe. C'est ainsi que certaines personnes sont « récupérées », dans le sens qu'on leur posera ensuite la question multi-réponses concernant le mode spécifique de garde externe. Contrairement aux autres, les personnes italophones « récupérées » par la question subsidiaire risquent d'avoir choisi la catégorie « accueil collectif » en vertu d'une fréquentation de la *scuola materna* car, bien que celle-ci soit exclue de la question initiale sur la garde externe, elle figure ensuite de façon explicite dans la catégorie des modes de garde collectifs.

Enfin, pour chacun des modes externes indiqués, la personne interviewée doit préciser le nombre d'heures/de jours d'utilisation par semaine.

En bref, le questionnaire permet de créer deux types de variables dépendantes qui sont directement liées à notre problématique :

1. une variable dichotomique recensant tout recours régulier aux structures d'accueil collectif indépendamment de la durée hebdomadaire (« Accueil collectif ») ;
2. une variable ratio recensant la durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif.

---

<sup>21</sup> *Parents (p.ex. grands-parents) ; Connaissances, voisins ; Autre personne (p.ex. bonne d'enfants/baby-sitter) ; Maman de jour, famille nourricière ; Crèche, garderie, jardin d'enfants, école maternelle ; Cantine scolaire, prise en charge après l'école (devoirs surveillés) ; Autres*

#### 4.1.2 LES ÉCHANTILLONS

Les analyses seront basées sur un échantillon extrait de l'ESPA 2008 qui sera beaucoup plus petit que la base de données initiale. Du fait de notre problématique, les observations prises en compte sont limitées aux ménages avec au moins un enfant âgé entre zéro et quatre ans. Ceci entraîne une réduction des 47'930 ménages initiaux à 5279. Afin d'identifier facilement les personnes pertinentes à l'égard de notre questionnement, à savoir les parents des enfants en bas âge vivant dans le ménage, seront exclus les cas où la PC n'est pas le parent (ou le beau-parent) d'un enfant du ménage, ainsi que les cas où cette dernière est le grand-père ou la grand-mère. Cette opération réduit l'échantillon à 5060 ménages. Enfin, les cas « récupérés » mentionnés au point 4.1.1. seront également exclus.<sup>22</sup> L'échantillon de base contiendra ainsi encore 4996 ménages.

A partir de cet échantillon de base, il sera nécessaire de procéder à des réductions en fonction des variables indépendantes qui seront mises à l'épreuve : un échantillon de familles exclusivement biparentales et un autre échantillon de familles biparentales dont la PC est immigrée de première génération.

L'ESPA contient deux variables de pondération, une par personnes cibles et une par ménages. En vertu de la problématique qui focalise un comportement de familles plutôt que d'individus, c'est le deuxième type de pondération qui sera appliqué aux analyses multivariées. La variable de pondération de l'ESPA 2008 correspond à une estimation sur la base du recensement 2000 du nombre de ménages privés en Suisse. Le tableau suivant présente la taille de nos trois échantillons de travail, ainsi que le nombre de ménages qu'ils sont censés représenter en Suisse.

---

<sup>22</sup> *Ceci par souci de cohérence car cela permet d'exclure les Tessinois qui risquent de s'être référés à la scuola materna, ainsi que les francophones utilisateurs d'un jardin d'enfants et dont la plupart ont de toute façon été exclus par la question initiale.*

**TABLEAU 4.1:**  
**Taille des échantillons**

	Familles mono- et biparentales	Familles biparentales	Familles biparentales avec PC immigrée de 1 <sup>ère</sup> génération
N	4996	4605	2899
N « pondération ménages »	273'200	255'320	99'585

## 4.2 MÉTHODES D'ANALYSE

### 4.2.1 CONTRAINTES ANALYTIQUES

Nous allons brièvement évoquer un certain nombre de contraintes qui limitent l'éventail d'instruments d'analyse statistique qu'il sera possible d'appliquer pour mettre les hypothèses à l'épreuve empirique. Sur cette base nous pourrons ensuite exposer les étapes d'analyse qui vont structurer la partie empirique de ce travail.

Premièrement, la variable dépendante « durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif » ne répond pas aux conditions techniques de la régression linéaire. En particulier, ses résidus ne suivent pas de distribution normale et n'ont pas de variance constante (pas d'homoscédasticité).

Par conséquent, toutes les analyses seront basées sur la technique statistique des régressions logistiques. Cette dernière technique statistique se différencie de la régression linéaire comme suit : « [...] plutôt que de chercher à prédire une valeur arbitraire associée à une catégorie de la variable-réponse, on va chercher à prédire la probabilité qu'un individu aura d'être classé dans l'une ou l'autre des catégories de la variable-réponse. » (Bressoux 2008 : 228)

Deuxièmement, des contraintes plus techniques impliquent que certaines sous-hypothèses ne peuvent être testées simultanément :

1. Deux variables sont liées au couple (hypergamie et répartition égalitaire de l'activité lucrative) et d'autres se réfèrent spécifiquement au père ou à la mère de la famille. Si les premières excluent par définition le cas d'une famille monoparentale, pour les secondes, il est impossible d'un point de vue technique de les tester simultanément à la variable « famille monoparentale »<sup>23</sup>. C'est pour cette raison que l'impact de l'hypothèse de la famille monoparentale sera testé séparément sur la base d'un échantillon incluant les familles mono- et biparentales, dans un modèle ne comprenant que des variables qui ne différencient pas selon le rôle de père ou de mère (c'est-à-dire des variables qui se réfèrent à la PC sans la distinction de genre). Toutes les autres analyses seront donc effectuées sur la base d'un échantillon de familles exclusivement biparentales.
2. Certaines variables affichent une multicolinéarité beaucoup trop élevée, à savoir chacune des variables liées au couple avec sa « variable de base » (par exemple les variables « Hypergamie » et « Niveau de formation de la mère »). Pour le modèle testant les variables liées au couple, cela nécessitera de ne pas mettre de variables identifiant séparément le père et la mère d'une famille.
3. La sous-hypothèse concernant la raison familiale de migration doit être testée dans un échantillon exclusif de personnes cibles qui sont immigrées de première génération, toutes les autres personnes cibles seraient autrement automatiquement exclues de la régression, c'est-à-dire attribuées aux données manquantes.

---

<sup>23</sup> *En termes de recodage de variables en fonction du genre, il est impossible de se limiter aux personnes cibles et les séparer selon le sexe car cela aurait simplement pour effet de créer deux échantillons distincts (SPSS ne trouve d'observations à analyser). En d'autres mots, la création d'une variable comme, par exemple, le « niveau de formation du père » implique d'identifier pour chacun des ménages le père, qu'il soit ou non la PC. C'est précisément cette procédure qui exclura par définition toutes les familles monoparentales dont le parent n'est pas de sexe masculin.*

#### 4.2.2 ETAPES DE L'ANALYSE EMPIRIQUE

Afin de tenir compte de ces réflexions méthodologiques, un plan d'analyse à plusieurs étapes a été esquissé. Chacune des étapes concerne un échantillon différent et sera introduite par une brève analyse descriptive des variables (supplémentaires, le cas échéant) les plus importantes qui sera suivie par un modèle de régression logistique. L'outil de travail est le logiciel SPSS 18.

##### 1. Analyse élémentaire des familles biparentales

###### a. *Déterminants du recours à l'accueil collectif*

La première étape constituera le support principal pour corroborer ou infirmer les hypothèses H1 et H2 en vertu de l'effet des variables indépendantes sur la variable dépendante dichotomique « Accueil collectif » qui recense toute utilisation régulière de l'accueil collectif à partir d'une demi-journée par semaine. Basée sur un échantillon de familles exclusivement biparentales, cette étape comprendra les variables indépendantes identifiant les caractéristiques du père et de la mère de façon séparée, sans pour autant prendre en compte les variables liées au couple, cela pour la raison susmentionnée (cf. point 4.2.1). Par la suite, cette combinaison de variables sera appelée « modèle de base ».

Pour cette étape, nous utiliserons la technique de la régression logistique séquentielle (RLS), en insérant des blocs de variables représentant chacun une (sous-)hypothèse, voire un groupe particulier de variables de contrôle. Plusieurs objectifs justifient cette procédure. Il s'agit dans un premier temps de voir de façon distincte le potentiel explicatif des (sous)hypothèses (ce qui est impossible lorsque toutes les variables sont insérées en même temps). Mais l'avantage est également de visualiser des effets qui peuvent être « cachés » derrière d'autres. Justifiant l'utilisation d'une régression par séquences, Tabachnick (2001 : 533) retient que la régression logistique connaît la même difficulté d'interprétation que la régression multivariée standard, une difficulté qu'elle décrit comme suit : « *In standard multiple regression, it is possible for a variable like IV2 to appear unimportant in the solution* ».



*when it actually is highly correlated with the VD. If the area of that correlation is whittled away by other IVs, the unique contribution of the IV is often very small despite a substantial correlation with the DV. For this reason, both the full correlation and the unique contribution of the IV need to be considered in interpretation.* » (2001: 131).

A la différence de la *statistical stepwise regression*, c'est en fonction de critères théoriques ou logiques que le chercheur choisit l'ordre dans lequel les variables seront insérées dans le modèle (2001: 132-133). L'ordre que nous avons retenu pour la RLS représente la version la plus informative en termes de variations successives des *odds ratios* avec l'insertion successive des différentes variables. D'abord, l'insertion consécutive des variables « origine nationale » (H1a) et « niveau de formation » (H1b) tiendra compte des études ayant montré que l'effet « culturel » est en partie tributaire des caractéristiques socio-économiques différant entre les populations d'immigrés. Il sera ainsi possible de comparer l'effet brut de l'origine à celui qui s'exerce indépendamment du niveau de formation. En troisième lieu, les variables découlant de H2 seront insérées en bloc. Ensuite seront ajoutées les variables de contrôle, en commençant par les variables mesurant le taux d'activité des parents ce qui permettra de voir si, comme le suggère Cantillon (2010), un éventuel effet Matthieu au niveau du capital culturel est médiatisé par le taux d'activité de la mère.

*b. Déterminants d'une utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine*

Afin d'obtenir une vision plus différenciée de l'utilisation de structures d'accueil collectif, le modèle de base sera mis en perspective avec une régression logistique simple ayant pour variable dépendante la variable dichotomique « Utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine ». Il s'agira de voir dans quelle mesure les déterminants changent en comparaison à la variable dépendante dichotomique « Accueil collectif ». En effet, si notre problématique est articulée autour d'un éventuel effet Matthieu en vertu des

caractéristiques des utilisateurs de l'accueil collectif, nous avons également vu qu'une utilisation intensive en termes de temps, définie dans l'étude en question par 30 heures par semaine (NICHHD 2003 ; 2006), peut avoir des conséquences néfastes sur le comportement des enfants. Ce complément d'analyse permettra donc de mettre au jour quelles sont les caractéristiques des parents qui, certes, ne sont pas « victimes » d'un effet Matthieu au sens propre du terme mais qui font un usage des structures d'accueil collectif ne permettant pas de maximiser les bénéfices au niveau du développement de l'enfant.

Cette analyse complémentaire sera limitée au modèle de base, soit elle permettra de tester H1 et H2, cela afin d'éviter une multiplication des modèles de régression alourdissant le travail.

## 2. Impact du degré d'émancipation du couple

### a. *Différentiel de taux d'activité et différentiel de niveau de formation (H3a et H3b)*

La deuxième étape, sous forme d'une régression logistique simple, mettra à l'épreuve les sous-hypothèses qui sont liées au couple. Pour la raison susmentionnée (cf. point 4.2.1), cela demandera en plus de remplacer les variables identifiant séparément le père et la mère du ménage, à savoir le niveau de formation et le taux d'activité, par le niveau de formation de la PC et le taux d'activité total du couple.

### b. *Raison familiale de la migration (H3c)*

La sous-hypothèse liée à la raison de la migration en Suisse sera testée sur la base d'un échantillon de familles biparentales dont au moins la PC est immigrée de première génération. Outre la variable supplémentaire « raison de la migration », cette étape d'analyse, de nouveau sous forme de régression logistique simple, comprendra les variables du modèle de base.

### 3. Impact du type de famille (H2c)

Enfin, l'hypothèse concernant les familles monoparentales pourra être mise à l'épreuve à l'aide d'un modèle de régression logistique simple avec des variables indépendantes se référant à la PC.

**TABLEAU 4.2:**  
**Etapes de l'analyse empirique**

	<b>Etape 1a/b</b>	<b>Etape 2a</b>	<b>Etape 2b</b>	<b>Etape 3</b>
<i>Echantillon</i>	Familles biparentales	Familles biparentales	Familles biparentales avec PC immigrée de 1 <sup>ère</sup> génération	Familles mono- et biparentales
<i>Tests d'hypothèses</i>	H1a, H1b, H2a, H2b, H2d	H3a, H3b	H3c	H2c
<i>Set de variables</i>	Modèle de base (=comprenant des variables selon père/mère)	Variables liées au couple et variables liées à la PC	Modèle de base + raison de la migration	Variables liées à la PC

## 4.3 OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES

### 4.3.1 TABLEAUX D'OPÉRATIONNALISATION

**TABLEAU 4.3:**  
**Opérationnalisation des variables dépendantes**

<b>Variable dépendante</b>	<b>Opérationnalisation (Niveau de mesure et modalités)</b>
<i>Recours régulier aux structures d'accueil collectif</i>	Variable dichotomique : « Accueil collectif » vs « non-utilisation »
<i>Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif</i>	Variable dichotomique : « Utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine » vs « utilisation 0-3 jours »

**TABLEAU 4.4:**  
**Opérationnalisation des variables indépendantes**

<i>Hypothèse globale</i>		<i>Sous-hypothèses</i>	<i>Indicateurs et sens de la relation causale (+/-)</i>
<b>H1</b>	Milieus d'appartenance des parents (+/-)	H1a	Origine nationale de la PC (+/-)
		H1b	Niveau de formation du père (+)
			Niveau de formation de la mère (+)
<b>H2</b>	Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux (-)	H2a	Nombre de personnes adultes vivant dans le ménage (-)
		H2b	Nombre d'enfants en âge d'assumer la garde d'un enfant un bas âge (-)
		H2c	Famille monoparentale (+)
		H2d	Nombre d'enfants en bas âge (-)

<i>Indicateurs alternatifs selon les étapes d'analyse</i>	<i>Opérationnalisation (Niveau de mesure et/ou modalités)</i>
	Variable nominale : 13 modalités : - Suisse (catégorie de référence); - Immigré de 1 <sup>ère</sup> génération (10 catégories selon l'origine nationale, 1 catégorie « autres pays »); - Descendant de deux parents immigrés (seconde génération, origines confondues)
<i>Etapes 2a et 3 : Niveau de formation de la PC (+)</i>	Variable ordinale : 3 modalités : - Secondaire I ou moins ; - Secondaire II (catégorie de référence) ; - Tertiaire I ou plus
<i>Etapes 2a et 3 : Niveau de formation de la PC (+)</i>	Variable ordinale : 3 modalités : - Secondaire I ou moins ; - Secondaire II ; - Tertiaire I ou plus
	Variable dichotomique : ≥3 adultes vs <3 adultes (catégorie de référence)
	Variable ratio (discrète) Nombre d'enfants âgés de 12-15 ans
<i>Indicateur ne figurant qu'à l'étape 3.</i>	Variable dichotomique : Famille monoparentale vs biparentale (catégorie de référence)
	Variable ratio (discrète) : Nombre d'enfants âgés de 0-4 ans

*Voir suite du tableau à la page 68*

*Suite du TABLEAU 4.4*

<b>H3</b>	Degré d'émancipation du couple par rapport au modèle familial traditionnel (+)	H3a	Différentiel de taux d'activité (-)
		H3b	Différentiel de niveau de formation (hypergamie -)
		H3c	Raison de la migration en Suisse (raisons familiales -)

*Nota* : Au niveau des variables indépendantes et de contrôle, sauf justification particulière (cf. Annexe 8.1 pour les précisions concernant l'opérationnalisation des variables), le critère pour choisir la catégorie de référence était de prendre la catégorie la plus fréquente.

<p><u>Etapes 1a, 1b, 2b :</u> Taux d'activité de la mère, taux d'activité du père</p>	<p>Variable de ratio (discrète) : [Taux d'activité père – Taux d'activité mère]</p>
<p><u>Etape 3 :</u> Taux d'activité de la PC (+)</p>	
<p><i>Indicateur ne figurant qu'à l'étape 2a.</i></p>	<p>Variable nominale : 3 modalités établies sur la base d'un différentiel de niveau de formation [père – mère] : - Hypergamie [père&gt;mère] (catégorie de réf.) - Hypogamie [mère&gt;père] - Homogamie [mère=père]</p>
<p><i>Indicateur ne figurant qu'à l'étape 2b.</i></p>	<p>Variable nominale : 6 modalités : - mariage/fondation famille (catégorie de réf.) - accompagnement famille - asile - recherche d'emploi - études - emploi déjà trouvé</p>

#### 4.3.2 VARIABLES DE CONTRÔLE

##### Variables socio-économiques liées à la PC

- **Genre/** variable dichotomique, catégorie de référence = homme.
- **Âge/** variable quantitative, échelons annuels.
- **Etat civil/** variable dichotomique, catégorie de référence = marié.  
Les catégories de l'ESPA sont : marié, célibataire, divorcé, séparé légalement, veuf. Les catégories « divorcé » et « séparé légalement » seront regroupées puisqu'elles renvoient à des états de fait comparables au vu du sujet.
- **Catégorie socio-professionnelle/** variable nominale, catégorie de référence = personnel des services et vendeurs de magasin et de marché.  
Cette variable semble d'autant plus importante que la variable sur le revenu des ménages est, en ce moment, indisponible. En outre, il est possible que pour certains métiers, les services de garde collective soient obsolètes dans la mesure où les heures de travail ne coïncident pas avec les heures d'ouverture des institutions de la petite enfance. Stern et al. (2006 : 117) ont par exemple constaté que des heures de travail atypiques diminuent les chances de recourir à une crèche. C'est pour cette raison également que les professions du secteur des services seront définies comme catégorie de référence, d'autant plus que les femmes sont fortement représentées dans ce secteur. Les catégories utilisées seront celles d'ISCO 88 (*International Standard Classification of Occupations*, en français CITP) de l'organisation internationale du travail.<sup>24</sup> Les catégories originales seront maintenues, sauf pour la catégorie des forces armées qui n'est pas représentée dans l'échantillon. Les

---

<sup>24</sup> Pour les détails, voir sur le serveur de nomenclatures de l'OFS (site Internet ClassWEB dans la bibliographie).



tableaux de régression contiendront cependant des appellations abrégées selon la liste ci-dessous :

*Cadre* : Membres de l'Exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires des services publics, dirigeants et cadres de direction des entreprises

*Profession intellectuelle* : Professions intellectuelles et scientifiques

*Profession intermédiaire* : Professions intermédiaires

*Employé administratif* : Employés de type administratif

*Personnel des services et vendeurs* : Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché

*Agriculteur* : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche

*Artisan* : Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal

*Ouvrier qualifié* : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage

*Ouvrier non-qualifié* : Ouvriers et employés non qualifiés

- **Région linguistique/** variable nominale, catégorie de référence = Suisse-älémanique.

Plusieurs auteurs ont constaté un usage plus important des structures d'accueil collectif en Suisse romande par rapport à la Suisse allemande (cf. Introduction). Stebler affirme d'ailleurs que l'offre *y* est globalement plus développée : « *Auch in der Westschweiz schwankt das Angebot an Krippen regional stark, das Angebot ist aber in der Tendenz eher höher als in der Deutschschweiz. In den zweisprachigen Kantonen ist zudem das Betreuungsangebot in den frankophonen Gebieten klar besser ausgebaut.* » (Stebler 1999 : 77) En outre, le canton du Tessin constituera une catégorie propre car ce dernier est qualifié de *Sonderfall* dans l'Atlas suisse des femmes et de l'égalité puisque, à partir de trois ans, tous les enfants ont droit à une place dans une structure intégrée dans le système scolaire, c'est-à-dire la *scuola dell'infanzia* (Bühler 2002 : 97).

- **Degré d'urbanisation de la commune/** variable nominale, catégorie de référence = commune rurale.

L'impact du degré d'urbanisation vaut la peine d'être contrôlé, dans la mesure où à la fois l'offre et les pratiques d'utilisation semblent varier selon ce critère. Stebler a par exemple souligné que l'offre en Suisse intérieure est particulièrement mal développée (1999 : 79). Le degré d'urbanisation sera opérationnalisé par une catégorisation des communes suisses de l'OFS, distinguant entre : ville-centre d'une agglomération, autre commune d'agglomération, ville isolée, commune rurale. La commune rurale sera utilisée comme catégorie de référence car il s'agit de l'extrémité du classement qui est moins probable de recourir aux structures d'accueil collectif.

#### 4.4 BIAIS D'ANALYSE

Un premier biais important est lié au questionnaire. En effet, même si l'échantillon ne comprend que les ménages avec au moins un enfant en bas âge, la formulation des questions ne permet pas de savoir à quel enfant la personne interviewée fait référence en indiquant les modes de garde. Même si, contrairement à la plupart des autres modes de garde externe, les institutions nommées dans la catégorie de l'accueil collectif renvoient à des catégories d'âge limitées, le *Kinderhort* apparaissant dans la version allemande du questionnaire peut être fréquenté jusqu'à environ 14 ans (COFF 2006 : 12 ; Stebler 1999 : 78). Il se peut donc que la réponse se réfère à un frère ou une sœur aîné(e). La même chose est vraie pour les francophones habitant dans des cantons où l'école enfantine n'est pas obligatoire, étant donné que la version française de la question initiale du questionnaire exclut le jardin d'enfants au lieu de l'école enfantine.

Un deuxième biais est lié à l'offre : il est en effet impossible d'isoler les ménages ayant choisi un *autre* mode de garde externe que celui collectif à cause de l'indisponibilité de places et ce n'est pas anodin au vu des listes d'attente très longues dans certaines régions.

## 5 PARTIE EMPIRIQUE

Le cœur de la partie empirique de ce travail sera structuré en fonction des étapes d'analyse esquissées dans la partie méthodologique : les trois échantillons de travail donneront chacun lieu à des analyses multivariées. Avant de nous intéresser aux relations de causalité, nous présenterons cependant une analyse descriptive qui comprendra des analyses univariées des variables dépendantes, ainsi que des analyses univariées des variables indépendantes les plus importantes et des analyses bivariées entre ces dernières et la variable dépendante « Accueil collectif » (pour des raisons d'espace, nous faisons l'impasse sur l'autre variable dépendante à ce niveau-là).

Toutes les analyses descriptives aux points 5.1.1 et 5.1.2 seront basées sur l'échantillon des ménages biparentaux car celui-ci constituera la référence pour la majorité des analyses multivariées. Au niveau des variables dépendantes, d'éventuels changements majeurs dans les fréquences en pourcentages issues de la pondération de l'échantillon seront indiqués.<sup>25</sup> Les analyses descriptives avec les variables supplémentaires pour les deuxième et troisième étapes de l'analyse multivariée seront présentées aux étapes en question (points 5.1.1 et 5.1.2) et sont évidemment basées sur les échantillons respectifs.

Au niveau de l'analyse univariée, trois sortes d'information peuvent être distinguées (fréquences, tendance centrale et distribution) mais les instruments d'analyse pour les prélever varient en fonction du niveau de mesure de la variable. Pour les variables qualitatives, nous regarderons la distribution des modalités en termes de pourcentages valides, tandis que la tendance centrale sera rapprochée par le mode (variables nominales) ou la médiane (variables ordinales) (Fox 1999 : 85-86). Pour les variables de ratio qui sont basées sur une échelle numérique de scores, les instruments applicables sont plus pointus et permettent de prendre en compte la totalité des valeurs observées. Il s'agit de la

---

<sup>25</sup> Nous appliquons la « pondération ménages » de l'ESPA qui est basée sur le recensement de 2000.

moyenne arithmétique, la variance et l'écart-type. Ces dernières mesures ne se prêtent pas aux variables ordinales (Fox 1999 : 114), bien qu'elles soient également basées sur l'idée d'un classement des modalités. En effet, les variables ordinales ne permettent pas de chiffrer la distance entre ces dernières et c'est pourquoi ces mesures ne seront pas présentées pour les variables qui sont liées au niveau de formation des parents.

Les analyses bivariées seront présentées sous forme de tableaux croisés, dont une grande partie se trouve dans l'Annexe B, le texte ne retenant que les observations principales. Nous nous limiterons ici aux variables indépendantes qualitatives les plus importantes, ainsi qu'aux variables discrètes d'une étendue suffisamment limitée (p.ex. le nombre d'enfants) permettant de produire des tableaux lisibles, ce qui n'est en effet pas le cas pour les variables liées au taux d'activité.

En guise d'introduction, essayons encore de dresser ce qu'on pourrait appeler le profil-type de l'utilisateur des structures d'accueil collectif en Suisse. En effet, si les analyses bivariées adopteront la logique de déterminer pour chacune des « catégories sociales » (identifiée par les modalités des variables indépendantes) quelle est sa proportion des utilisateurs de l'accueil collectif, le profil-type est établi selon la logique inverse, à savoir qu'il est basé sur la représentation des différentes catégories dans la population des utilisateurs. Le profil-type est ainsi fortement tributaire de la représentation des catégories au sein de la population mais il peut donner quelques indications préalables. Afin de faciliter la lecture, nous avons retenu le mode pour toutes les variables qualitatives et la moyenne et l'écart-type pour les variables quantitatives. L'image de l'utilisateur-type ainsi obtenue sur la base de l'échantillon (non-pondéré) de familles mono- et biparentales est la suivante :

*Variables liées à la personne cible* : femme, mariée, formation de niveau tertiaire, travaillant plus de 40 heures par semaine, immigrée de première génération.

*Variables liées au ménage* : famille biparentale, 0.02 adultes supplémentaires au couple (écart-type 0.14) et 0.04 enfants âgés de 12-16 ans vivant dans le même ménage (écart-type 0.22), 1.28 enfants en âge préscolaire (écart-type 0.49), famille habitant dans une commune d'agglomération en Suisse-allemande.

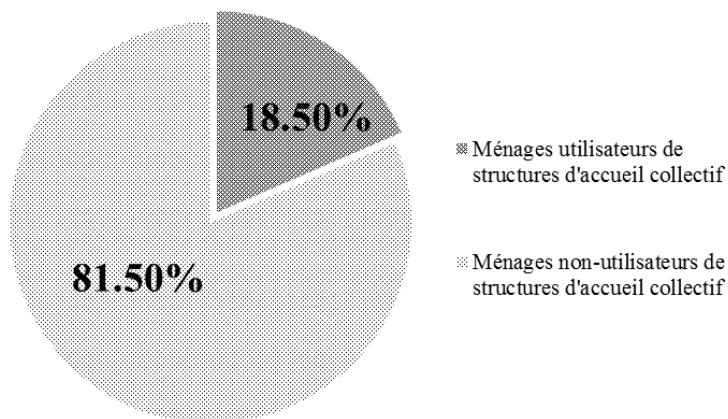
## **5.1 ANALYSES DESCRIPTIVES**

### **5.1.1 VARIABLES DÉPENDANTES**

Nos deux variables dépendantes sont dichotomiques : 1) recours aux structures d'accueil collectif, 2) utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine. L'analyse descriptive (non pas celle multivariée) sera complétée par la variable ratio mesurant la durée hebdomadaire de l'utilisation, ainsi que par la variable nominale « mode principal de garde externe ». Ce dernier doit cependant être considéré dans les limites des biais susmentionnés concernant l'âge des enfants (point 4.4) qui, en effet, risquent être plus importants que pour l'accueil collectif. Pour toutes ces variables, l'unité d'observation est le ménage.

Recours aux structures d'accueil collectif

GRAPHIQUE 5.1:

**Recours aux structures d'accueil collectif (fréquences en pourcentages)**

Total d'observations valides = 4604 (1 observation manquante)

Un premier constat est que la majorité des ménages biparentaux n'utilise pas les structures d'accueil collectif. Avec 81.5%, la catégorie des non-utilisateurs constitue donc le mode de cette variable. Les utilisateurs représentent le 18.5% des ménages de l'échantillon. (En termes pondérés, les pourcentages respectifs sont de 18.1% et 81.9%.)

Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif

Comme précisé au point 4.2.2, la durée de l'utilisation de l'accueil collectif sera mesurée par une variable dichotomique, en distinguant entre 4 jours ou plus (1) et 0-3 jours (0). Afin de donner toutefois une idée de l'intensité de l'utilisation en Suisse, nous reproduisons ici la variable originale, les fréquences des deux catégories utilisées par la suite pouvant en être déduites. La variable originale peut être qualifiée de ratio car elle a pour unité de mesure le nombre de jours et qu'elle a un zéro non-arbitraire. Cette qualification ne va cependant pas de soi car

un jour de garde peut être plus ou moins long en termes d'heures et, en plus, la valeur cinq de la variable peut théoriquement désigner jusqu'à sept jours.<sup>26</sup>

La durée hebdomadaire moyenne que les enfants de ménages biparentaux passent dans une structure d'accueil collectif est minime, soit 0.42 heures ou 25.2 minutes (l'écart-type est de 1.06 heures). La médiane, la mesure qu'il est conseillé de considérer au lieu de la moyenne lorsque les distributions sont fortement asymétriques (Fox 1999 : 87), est logiquement de zéro vu que les non-utilisateurs représentent plus que 80% des ménages. En raison de la distribution fortement asymétrique, ces informations ne sont en fait pas très utiles. C'est pourquoi les statistiques descriptives ci-dessous (tableau 5.1) ont été établies sur la base d'un échantillon de ménages biparentaux utilisateurs de l'accueil collectif.

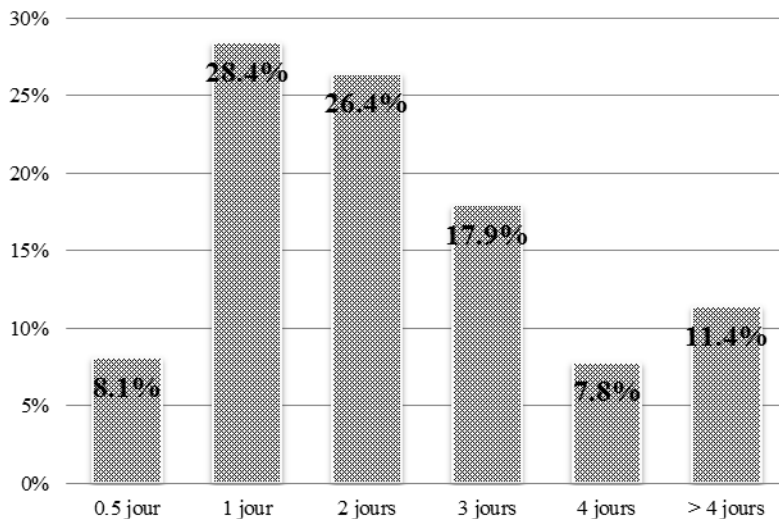
**TABLEAU 5.1:**  
**Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif**  
**(statistiques/fréquences en pourcentage)**

Statistiques	Fréquences	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Moyenne	2.27	.50 jour (<4.5h)	8.1
Médiane	2.00	1 jour (4.5h-24h)	28.4
Ecart-type	1.38	2 jours	26.4
Variance	1.91	3 jours	17.9
Minimum	.50	4 jours	7.8
Maximum	5.00	5 jours <i>ou plus</i>	11.4
		Total	100.0

Total d'observations valides = 844 (observations manquantes = 8)

<sup>26</sup> Les modalités de réponse sont : 0.5 jour (<4.5h), 1 jour (4.5h-24h), 2 jours, 3 jours, 4 jours, 5 jours et plus.

## GRAPHIQUE 5.2:

**Durée hebdomadaire de l'utilisation de structures d'accueil collectif  
(fréquences en pourcentages)**

Total d'observations valides = 844 (observations manquantes = 8)

Dans ce cas, le minimum est donc d'une demi-journée par semaine. La moyenne passe à 2.27 jours par semaine et la médiane à 2 jours, ce qui signifie que 50% des utilisateurs de structures d'accueil collectif placent leur enfant entre 0.5 et 2 jours par semaine. Quant à la dispersion, l'écart-type est maintenant un peu plus élevé. La grande majorité (72.7%) des utilisateurs de structures d'accueil collectif en fait un usage variant entre un et trois jours, ce que nous pouvons rapporter aux fortes tendances en Suisse au travail à temps partiel par les mères. Une utilisation intensive d'au moins 4 jours hebdomadaires est le fait de 19.2% des utilisateurs.

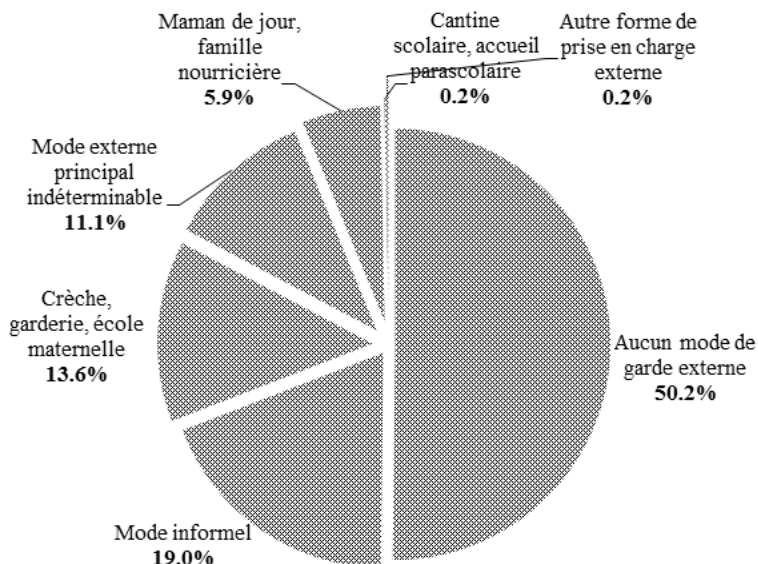


### Mode principal de garde externe

La variable nominale « Mode principal de garde externe » ne sera présentée qu'à des fins complémentaires. Pour les utilisateurs réguliers de la garde extrafamiliale, le mode de garde externe principal a été déterminé à partir de la durée hebdomadaire de chacun des modes de garde externe auxquels le ménage recourt.

**GRAPHIQUE 5.3:**

### **Mode principal de garde externe (en pourcentages)**



Total d'observations valides = 844 (1 observation manquante)

Pour 11.1%, le mode principal était indéterminable parce que deux modes externes avaient la même durée ou parce que la personne interviewée n'a pas su préciser la durée hebdomadaire par mode de garde externe. Il est intéressant de relever qu'outre l'absence de garde

externe, la catégorie la plus fréquente est la garde informelle. Comme il a déjà été mentionné, un biais primordial de ce travail sera de ne pas pouvoir contrôler l'effet de l'offre limitée de places en structure collective, soit la deuxième catégorie en termes de fréquences, qui risque en partie de se répercuter sur la demande de garde informelle. Avec l'application de la pondération, la catégorie « informel » augmente à 22.1% (au détriment de toutes les autres catégories sauf « autre »). Les effectifs faibles de la catégorie de l'accueil parascolaire s'expliquent par la définition de l'échantillon.

### 5.1.2 VARIABLES INDÉPENDANTES (ANALYSES UNI-ET BIVARIÉES)

#### 5.1.2.1 VARIABLES LIÉES AU TAUX D'ACTIVITÉ DES PARENTS

TABLEAU 5.2:

**Statistiques des variables liées au taux d'activité des parents (en heures par semaine)**

Statistiques <i>en heures par semaine</i>	Taux d'activité père	Taux d'activité mère	Taux d'activité total [père+mère]	Différentiel de taux d'activité [père-mère]
N				
Valide	4333	4170	3939	3939
Manquante	272	435	666	666
Moyenne	40.87	14.49	55.25	26.63
Médiane	43.00	8.00	51.00	30.00
Ecart-type	5.64	14.96	15.21	16.31
Minimum	.00	.00	.00	-43.00
Maximum	43.00	43.00	86.00	43.00

Les variables « taux d'activité du père » et « taux d'activité de la mère » ont été codées de sorte à ce que zéro heure de travail renvoie par définition au statut de femme/homme au foyer, les situations particulières (chômage, invalidité, etc.) ayant été attribuées aux données manquantes (cf. Annexe 8.1). En termes d'analyse univariée, retenons que la moyenne des pères diffère fortement de celle des mères ; la

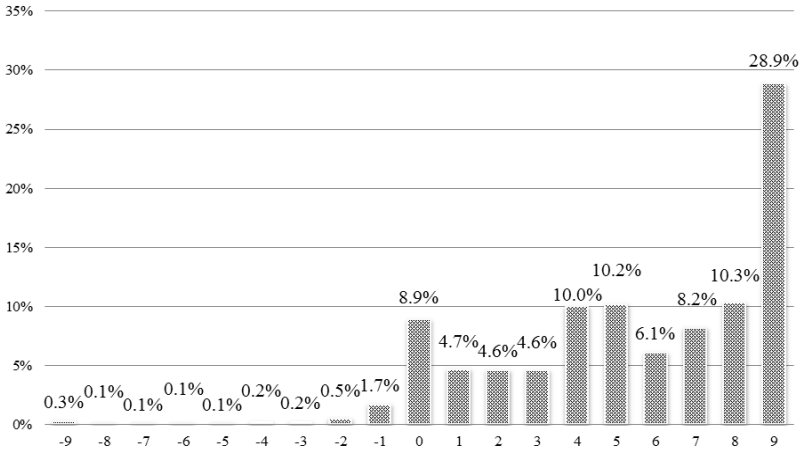
première n'est en effet pas loin d'un temps plein, tandis que la deuxième est de 14.49h. Les écart-types montrent en plus que chez les mères, cette moyenne résulte de comportements très variés, ce qui est moins le cas pour les pères. L'image peut être complétée par les médianes qui indiquent que le 50% des pères travaillent 43 heures ou plus par semaine alors que le 50% des mères travaillent moins de 8 heures.

Concernant le différentiel, qui peut prendre des valeurs entre -43 (dans quel cas où le père est homme au foyer et la mère travaille à plein temps) et 43 pour le cas inverse. La moyenne de 26.63h indique le nombre moyen d'heures que les pères travaillent de plus que les mères par semaine. Elle est élevée en raison d'une distribution fortement asymétrique dans laquelle les couples adoptant une répartition des activités lucratives selon le mode traditionnel représentent la catégorie la plus importante (voir graphique 5.4). Ainsi, même la médiane se situe à 30 heures, ce qui montre que pour 50% des couples, le père travaille au moins 30 heures hebdomadaires de plus que la mère. L'écart-type de 16.3 suggère qu'il existe toutefois un nombre non-négligeable de couples avec une répartition plus égalitaire. C'est également ce que démontre le graphique 5.4. Ce dernier affiche le différentiel sous forme de classes d'une taille de 5 heures (sauf aux extrêmes, cf. Annexe 8.1), ceci pour des raisons de lisibilité. Il montre que le 8.9% des couples affichent une répartition strictement égalitaire dans le sens où les deux partenaires se retrouvent dans la même classe. Pour 3.3%, la mère a « même » un taux d'activité supérieur à celui du père.

Quant au taux d'activité total, la médiane se situant à 51 heures signifie que plus de 50% des couples affichent un taux d'activité qui doit nécessairement se composer de l'activité professionnelle des deux partenaires. Enfin, le nombre élevé de valeurs manquantes est lié au fait qu'il comprend les personnes non-actives n'ayant pas de statut de femme/homme au foyer.

## GRAPHIQUE 5.4:

## Différentiel de taux d'activité [père-mère] (fréquences en pourcentages)



Total d'observations valides = 3939 (observations manquantes = 666)

Légende :

*Classe 0* : les deux partenaires sont dans la même classe d'heures hebdomadaires

*Classe 1* : le père travaille entre 1-5 h de plus que la mère; *Classe 2* : 6-10h de plus, etc.

*Classe [-1]* : la mère travaille entre 1-5 h de plus que le père, etc.

*Classes [-9] et 9* : la différence est de 43 h ou plus

## 5.1.2.2 VARIABLES LIÉES AU NIVEAU DE FORMATION DES PARENTS

Des tableaux d'analyse descriptive concernant le niveau de formation du père et de la mère se trouvent à l'annexe B. Le mode est de niveau tertiaire pour les pères (44.4%) mais de niveau secondaire II pour les mères (50.6%). 16.3% des mères et 13.0% des pères n'ont pas de formation post-obligatoire. Les tableaux croisés concernant le niveau de formation suggèrent deux choses : d'abord que la proportion des utilisateurs de l'accueil collectif croît effectivement lorsqu'on monte dans la hiérarchie des formations, ensuite qu'il n'existe pas de grande

différence entre l'effet du niveau de formation du père et celui de la mère en termes bivariés. Par ailleurs, le saut du niveau secondaire II au niveau tertiaire est plus important que celui entre les deux catégories inférieures.

Afin de tester l'hypothèse concernant l'hypergamie, nous avons établi une variable nominale à trois catégories (cf. Annexe 8.1) sur la base d'un différentiel de niveau de formation [père-mère]. Bien que le niveau de formation représente une variable ordinale, il peut être intéressant de jeter un œil sur la distribution du différentiel en sa forme « numérique ». Le mode est l'homogamie (55.8% correspondent à cette catégorie). Les deux catégories avec un différentiel d'une valeur absolue de deux sont très rares (ensemble, elles représentent 2.5%). Dans l'ensemble, le tableau révèle une forte tendance à se lier avec une personne d'un niveau de formation équivalent ou tout du moins pas trop éloigné. Au niveau des différentiels d'une valeur absolue de 1, l'hypergamie (23.6%) est deux fois plus fréquente que l'hypogamie (11.7%). Les valeurs manquantes sont relativement importantes (296 sur 4605) et peuvent être en partie dues à la difficulté de renseigner sur la formation exacte du partenaire. Enfin, l'analyse bivariée suggère avant tout que l'égalité des niveaux de formation devrait augmenter les chances de recourir à une structure collective par rapport au cas de l'hypergamie. En revanche, il ne semble pas y avoir d'effet linéaire entre le différentiel et l'utilisation de structures d'accueil collectif.

TABLEAU 5.3:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le différentiel de niveau de formation [père-mère]**

		Différentiel de niveau de formation					Total	
		[père-mère]						
		[-2]	[-1]	[0]	[1]	[2]		
<b>Accueil</b>	non	% compris dans AC	1.1	12.7	57.6	26.9	1.7	100.0
		<i>% compris dans Diff.</i>	<i>84.1</i>	<i>82.4</i>	<i>78.5</i>	<i>86.6</i>	<i>85.5</i>	<i>81.2</i>
<b>collectif</b>	oui	% compris dans AC	.9	11.7	68.1	18.0	1.2	100.0
	(AC)	<i>% compris dans Diff.</i>	<i>15.9</i>	<i>17.6</i>	<i>21.5</i>	<i>13.4</i>	<i>14.5</i>	<i>18.8</i>
Total		% compris dans AC	1.0	12.5	59.6	25.3	1.6	100.0
		<i>% compris dans Diff.</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>

Total d'observations valides = 4309 (observations manquantes = 296)

#### 5.1.2.3 VARIABLES LIÉES AU PARCOURS MIGRATOIRE

Pour l'analyse multivariée, nous utiliserons une variable identifiant l'origine nationale de la PC sur la base d'une distinction initiale entre Suisses, immigrés de première génération et seconde génération d'immigrés (cf. Annexe 8.1 pour l'opérationnalisation). A des fins complémentaires, nous présentons ici également une variable ne distinguant que selon la génération d'immigration et non selon l'origine nationale précise. Pour les deux variables, les pourcentages se réfèrent à l'échantillon pondéré à cause de la surreprésentation des étrangers dans l'ESPA. Cependant, le nombre total d'observations rapporté en bas du tableau 5.4 est celui non pondéré.

TABLEAU 5.4:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon la génération d'immigration de la PC**

		Génération d'immigration de la PC				
		origine suisse	immigré 1 <sup>ère</sup> gén.	immigré 2nd gén.	Total	
<b>Accueil collectif (AC)</b>	non	% compris dans AC	34.9	56.7	8.3	100.0
		<i>% compris dans Génération</i>	83.6	80.2	81.7	81.5
	oui	% compris dans AC	30.2	61.6	8.2	100.0
		<i>% compris dans Génération</i>	16.4	19.8	18.3	18.5
Total		% compris dans AC	34.1	57.6	8.3	100.0
		<i>% compris dans Génération</i>	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 4595 (observations manquantes = 10)

Soulignons d'abord en termes d'analyse univariée que les parents d'origine suisse sont « sous-représentés » (53.9% dans l'ESPA 2008) dans la population des parents d'enfants en bas âge par rapport à la composition globale de la population résidante. 39.1% sont immigrés de première génération et 7% font partie de la seconde génération d'immigrés. Contrairement à l'hypothèse selon laquelle les immigrés de première génération ont plus de chances d'utiliser les structures d'accueil collectif, l'analyse bivariée montre qu'il y a peu de différence par rapport aux parents d'origine suisse (19.7% vs 16.8% d'utilisateurs dans les catégories respectives) et que, de plus, les personnes cibles de la seconde génération ont plus tendance à les utiliser (20.4%).

Dès lors, il sera intéressant de voir s'il existe, en revanche, des différences entre les origines nationales. Le détail des fréquences de cette variable se trouve dans l'annexe B. Précisons à titre indicatif que les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie représentent avec 7.2% la catégorie d'immigrés la plus importante parmi les familles biparentales d'enfants en bas âge. Le tableau croisé montre ensuite

qu'en différenciant selon les origines nationales, l'origine suisse figure parmi les catégories utilisant relativement peu les structures d'accueil collectif, un résultat qui contraste avec deux études suisses soulignant la sous-représentation des enfants d'immigrés dans les crèches (cf. Introduction). En effet, les pays peuvent être classés dans trois catégories selon leur fréquence d'utilisation des structures d'accueil collectif. Une première comprenant les immigrés d'origine allemande, française et britannique (ca. 30-40%) ; une deuxième composée des personnes d'origine suisse, des immigrés de l'Europe du Sud (Italie et Portugal), des Etats-Unis et de la catégorie résiduelle « autre pays », ainsi que de la seconde génération (origine confondues) (ca. 17-20%) ; une troisième regroupant les immigrés d'origine turque, des pays de l'ex-Yougoslavie, du Sri Lanka et du Brésil (ca. 5-10%). Une première conclusion que l'on peut tirer sur la base de cette analyse bivariée est que les différences entre les pays d'origine sont plus importantes que le statut d'immigré en tant que tel.

#### 5.1.2.4 VARIABLES LIÉES À LA COMPOSITION DU MÉNAGE

Concernant les variables liées à la composition du ménage, les tableaux se trouvent tous en annexe B. Notons d'abord que le nombre d'enfants en âge préscolaire varie entre un et quatre, 74.5% ayant un seul enfant dans cette catégorie d'âge. Le tableau croisé ne montre pas d'association bivariée entre le nombre d'enfants en âge préscolaire et le recours aux structures d'accueil collectives.

Les enfants de 12 à 15 ans (15 y.c.) sont représentés dans 5% des ménages seulement, dont 0.5% avec deux enfants et 4.5% avec un enfant de cette catégorie d'âge. Ainsi, même si le tableau croisé suggère l'existence d'une relation négative entre le nombre d'enfants entre 12 et 15 ans et le recours aux structures d'accueil collectif, les effectifs de la dernière catégorie sont tellement faibles qu'il n'est pas sûr que la variable soit significative dans une régression.

Le maximum de personnes âgées de 16 ans ou plus vivant dans un ménage est de six mais l'écrasante majorité des ménages n'en comprend



que deux. En termes de pourcentages, la deuxième catégorie est celle avec trois adultes et elle ne représente que 1.7%. Quant à l'association bivariée avec le recours aux structures d'accueil collectif, les effectifs de la case avec trois adultes sont les seuls interprétables (et ils vont dans le sens de l'hypothèse), les autres sont trop faibles pour en tirer une quelconque conclusion.

## 5.2 ANALYSES MULTIVARIÉES

Comme annoncé plus haut, nous utiliserons comme technique d'analyse statistique multivariée la régression logistique. Contrairement à une régression linéaire, les coefficients d'une régression logistique, ne reposent pas sur la méthode des moindres carrés mais sur le principe du « maximum de vraisemblance ». Les régressions logistiques peuvent être interprétées de trois façons : en termes d'*odds*, de probabilités estimées ou encore d'effet marginal sur ces probabilités (Bressoux 2008 : 235). Nous suivons la première méthode qui est la plus simple. La formule d'un *odds* est  $[ p / (1-p) ]$ ,  $p$  étant la probabilité d'occurrence. Plus précisément, la méthode implique de se référer à l'exponentiel du logarithme du coefficient de régression  $B$ , soit à  $\text{Exp}(B)$  qui représente l'*odds ratio*. Le terme *odds ratio* peut être traduit en français comme un rapport des cotes/chances, car il s'agit en fait du *odds* de la catégorie qui nous intéresse divisé par l'*odds* de la catégorie de référence. Un *odds ratio* « indique le changement dans les chances d'occurrence d'un événement plutôt que de sa non-occurrence qu'entraîne la variation d'une unité dans la variable explicative » (2008 : 236).

Ainsi, au niveau des variables qualitatives, l'interprétation se fait en termes de chances relatives, la relativité renvoyant la catégorie de référence (il ne s'agit donc pas d'une probabilité absolue). Pour les variables quantitatives, on regarde de combien varient les chances lorsque la variable indépendante augmente d'une unité de mesure. La variation des chances relatives est donc tributaire de la définition des unités de mesure. Pour faciliter l'interprétation textuelle, les *odds ratios*

seront arrondis à la deuxième décimale, ce qui revient à indiquer les chances relatives en pourcents entiers.

Au niveau de la qualité de l'ajustement du modèle, il existe une multitude de mesures pour la régression logistique mais aucune ne fait vraiment l'unanimité (Bressoux 2008 : 245-246). Une mesure souvent utilisée est le R2 de *Cox&Snell*. Il a le désavantage de ne pas pouvoir atteindre la valeur maximale, soit le 1. D'où l'intérêt du coefficient ajusté du R2 de *Nagelkerke* qui représente le rapport entre le maximum explicable et la variance effectivement expliquée, il peut ainsi atteindre la valeur 1. Par conséquent, le score de la mesure de *Cox&Snell* est généralement inférieur à celui de *Nagelkerke*. Les deux mesures reposent sur le logarithme de la fonction de vraisemblance, le *Log-likelihood*. Pour la régression logistique séquentielle, nous allons en plus indiquer la mesure « brute » du *-2Log-likelihood*, afin de comparer le pourcentage de variance supplémentaire qui est expliqué par l'insertion de chacun des nouveaux blocs de variables indépendantes. Cette mesure n'est cependant pas standardisée et ne se prêtera pas pour une comparaison entre différents modèles de régression (Bressoux 2008 : 241).

Enfin, nous indiquerons une mesure de la qualité de classification du modèle, afin d'avoir une mesure complémentaire aux Pseudo-R2 vu que ces derniers ne sont pas un équivalent satisfaisant du R2 qu'on utilise pour les modèles de régression linéaire. Il s'agit des prévisions en termes de pourcentage global correct qui renseignent sur le nombre de cas que le modèle classe de façon correcte entre les deux modalités de la variable dichotomique, ceci sur la base d'un critère de probabilité de 50% (Tabachnick 2001 : 547-548).

**Aide à la lecture des tableaux :**

Tous les résultats sont issus d'analyses multivariées (régressions logistiques) dont le principe est d'examiner l'effet statistique d'une variable explicative tel qu'il s'exerce à *égalité des autres variables* qui figurent dans le même modèle d'analyse (p.ex. le niveau de formation des parents augmente les chances d'utilisation *indépendamment* de l'effet du taux d'activité, de l'origine, de l'âge, etc.).

Pour les personnes qui ne sont pas familières avec les techniques statistiques, il suffit de regarder les éléments suivants :

**Exp(B) = Rapport de cotes**

→ *A lire en comparaison à la catégorie de référence indiquée voire par augmentation d'une unité dans la variable explicative si celle-ci est numérique.* Exemples :

1.000 = les deux catégories de population ont les mêmes chances d'utiliser les crèches ;

1.800 = 1.8 fois les chances (ou 80% plus de chances) d'utiliser les crèches ;

0.200 = 5 fois moins de chances (ou 80% moins de chances) d'utiliser les crèches.

**Sig. = Significativité de l'Exp(B)**

→ *Probabilité que le résultat soit dû au hasard.*

Plus il y a d'\*, plus le résultat est statistiquement significatif, c'est-à-dire moins il est probable que ce dernier soit dû au hasard.

Aucune \* signifie que la probabilité d'erreur est trop grande (i.e. impossible d'affirmer qu'il existe une différence entre les deux catégories en ce qui concerne l'utilisation des crèches).

**5.2.1 ETAPE 1: ANALYSE ÉLÉMENTAIRE DES FAMILLES BIPARENTALES****5.2.1.1 LES DÉTERMINANTS DU RECOURS À L'ACCUEIL COLLECTIF****Résultats généraux**

Une majorité des sous-hypothèses testées par ce modèle de régression (tableau 5.5 à la page suivante) peuvent être validées : la plupart des *odds ratios* indiquent la direction attendue de la relation causale et sont significatifs à au moins 95% (dans le bloc final, un seul des *odds ratios* relatifs aux hypothèses n'atteint pas ce niveau de significativité). Un test du Chi-2 montre en outre que le modèle est significatif à .000. Il faut cependant préciser que le faible nombre de résultats non significatifs est peu surprenant au vu de la grande taille de l'échantillon.

TABLEAU 5.5:  
Les déterminants du recours à l'accueil collectif (RLS)

REGRESSION LOGISTIQUE SEQUENTIELLE VD = ACCUEIL COLLECTIF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6
	H1a Exp(B)	H1b Exp(B)	H2 Exp(B)	Variables de contrôle Exp(B)		
<b>Variables indépendantes</b>						
<i>Origine nationale PC (Catégorie de référence : origine suisse)</i>						
allemande (1 <sup>ère</sup> gén.)	3.346***	2.301***	2.289***	2.395***	2.239***	2.043***
française (1 <sup>ère</sup> gén.)	2.713***	1.984***	2.016***	1.587***	1.531***	1.538***
britannique (1 <sup>ère</sup> gén.)	2.353***	1.344***	1.345***	1.391***	1.372***	1.251***
italienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.035	1.073	1.075	.961	.985	.968
portugaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.229***	2.295***	2.277***	1.428***	1.447***	1.280***
turque (1 <sup>ère</sup> gén.)	473***	.642***	.651***	.563***	.632***	.633***
ressortissant de l'ex-Yougoslavie (1 <sup>ère</sup> gén.)	.236***	.392***	.389***	.275***	.299***	.303***
brésilien (1 <sup>ère</sup> gén.)	.626***	.510***	.490***	.657***	.729***	.670***
US-américaine (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.266***	.644***	.631***	.608***	.625***	.512***
sri lankaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	.551***	.840	.808*	.872	.961	.777*
ressortissant d'un autre pays (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.387***	1.084***	1.100***	1.013	1.033	.937***
seconde génération (origines nationales confondues)	1.244***	1.359***	1.352***	1.174***	1.136***	1.112***
<i>Capital culturel des parents (Catégorie de référence : Secondaire II)</i>						
Père : tertiaire		1.430***	1.440***	1.609***	1.358***	1.293***
Père : sans formation post-obligatoire		.853***	.864***	.761***	.831***	.823***
Mère : tertiaire		2.565***	2.539***	2.069***	1.747***	1.592***
Mère : sans formation post-obligatoire		.838***	.871***	.856***	.937*	.926*
<i>Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux</i>						
3 adultes ou plus (Catégorie de référence : <3)					.599***	.464***
Nb enfants 12-15 ans					.499***	.443***
Nb enfants 0-4 ans					.928***	1.097***
<b>Variables de contrôle</b>						
Taux d'activité père					1.001	1.005***
Taux d'activité mère					1.042***	1.043***



La séquentialité de la régression informe sur le pourcentage de variance expliquée par chacun des blocs ajoutés et correspondant aux hypothèses globales. D'une manière générale, le *-2-Log-likelihood* et les Pseudo-R2 varient le plus par les blocs 1, 2 et 4, soit les blocs contenant les variables opérationnalisant l'hypothèse globale H1 (milieu d'appartenance), ainsi que le taux d'activité des parents. L'hypothèse globale déduite des NHE (H2) ne contribue en revanche que peu à la force explicative de ce modèle de régression. Le *-2-Log-likelihood* diminue ainsi de plusieurs milliers avec l'insertion de chacun des blocs mais seulement d'environ 600 avec le bloc 3. Le Pseudo-R2 de *Nagelkerke* indique que le modèle final explique 22.6% de la variance du phénomène. Au niveau des prévisions, le pourcentage ne varie quasiment pas avec l'ajout de blocs supplémentaires, le modèle final prédisant de façon correcte 80.6% des cas.

Enfin, la séquentialité de la régression montre que l'effet des variables opérationnalisant les milieux d'appartenance varie, en partie assez fortement, avec l'insertion successive des blocs 3 et 4 (nous y reviendrons plus en détail).

### Origine nationale (Bloc 1)

Un premier constat intéressant est que les *odds ratios* varient beaucoup en fonction des origines, H1a étant ainsi clairement validée. Comme l'a déjà suggéré l'analyse bivariée, il existe à la fois des populations d'immigrés dont les chances de recourir à l'accueil collectif sont plus élevées que celles des parents d'origine suisse et des populations dont elles sont inférieures. Cela signifie qu'un réseau social moins développé sur place n'a pas nécessairement pour conséquence des chances plus élevées de recourir à l'accueil collectif, ce qui justifie l'hypothèse différenciant en fonction des origines plutôt que de se limiter à la distinction entre personnes d'origine suisse et immigrés, même si l'aspect « réseau social » participe certainement à l'importance des *odds ratios* de certaines origines.

On pourrait être tentés d'expliquer l'impact différencié des origines nationales au premier bloc par des vagues d'immigration d'individus plus ou moins qualifiés, sous l'hypothèse que le niveau de formation va de pair avec un certain manque d'information. Cependant, beaucoup de différences subsistent dans l'étape finale, qui contrôle à la fois le niveau de formation et la catégorie socio-professionnelle.

Le « ranking » des *odds ratios* finaux des origines nationales s'approche des trois catégories que nous avons déjà établies sur la base de l'analyse bivariée, avec toutefois quelques différences significatives :

- Les parents d'origine allemande se distinguent de toutes les autres catégories par un *odds ratio* très élevé. Par rapport aux parents d'origine suisse, elles ont environ deux fois plus de chances d'utiliser l'accueil collectif.
- Contrairement à l'analyse bivariée, les personnes d'origine portugaise se rapprochent ici plus des personnes d'origine britannique ou française que de celles d'origine suisse. Cette catégorie d'origines a entre 25% et 53% plus de chances que celle suisse d'utiliser l'accueil collectif.
- Comme dans l'analyse bivariée, les parents de la seconde génération ne se distinguent que peu des parents d'origine suisse. Cela va dans le sens de notre cadre théorique concernant le contexte institutionnel de socialisation, même si cette proximité peut être due, en partie du moins, au fait que le 52.6% de cette catégorie avait la nationalité italienne à la naissance et que les personnes d'origine italienne ne se distinguent en effet pas de celles d'origine suisse dans nos analyses (*odds ratios* non significatifs dans l'ensemble des étapes de la régression).
- Les personnes d'origine américaine basculent dans la catégorie d'origines ayant clairement moins de chances que les personnes d'origine suisse d'utiliser les structures d'accueil collectif, en rejoignant ainsi les celles d'origine brésilienne, sri lankaise, turque et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Cette catégorie a entre

22% et 70% moins de chances que celle suisse d'utiliser l'accueil collectif.

A ce niveau, nos résultats se distinguent de ceux de Stern et al. (2006) qui n'avaient pas trouvé de différence significative pour les personnes d'origine portugaise et une probabilité plus élevée pour les immigrés de l'Europe de l'Est (d'origine serbe ou croate). Cette différence peut être due à la situation hypothétique sur laquelle sont basés ces résultats ou encore, pour les Européens de l'Est, à leur définition qui diffère de notre catégorie des ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

Il peut être intéressant d'observer l'évolution « à géométrie variable » des *odds ratios* avec l'ajout des autres blocs de variables. Pour certaines origines (à savoir celle allemande, britannique, française, turque, et pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie) la différence par rapport aux parents d'origine suisse diminue plus ou moins progressivement, pour d'autres les variations successives ne vont pas toujours dans le même sens et mènent parfois à l'annulation provisoire de la significativité.

Concernant le jeu entre le capital culturel et l'origine, les séquences de régression représentent un instrument utile. Pour beaucoup d'origines, la différence par rapport aux parents d'origine suisse s'explique en partie par le niveau de formation. Ainsi, pour les pays de provenance affichant au bloc 1 des chances significativement supérieures à l'origine suisse, la différence diminue avec l'ajout des variables de niveau de formation. Cela concerne les immigrés d'origine allemande, française, britannique, américaine et les ressortissants d'autres pays. Quant aux immigrés d'origine turque, aux ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie et du Sri Lanka, leurs chances inférieures d'utiliser l'accueil collectif augmentent légèrement avec l'ajout du niveau de formation. L'effet est inverse pour les parents d'origine portugaise et la seconde génération : leurs chances déjà supérieures aux parents d'origine suisse augmentent encore plus.

Avec l'insertion des taux d'activité des parents, deux effets inverses sont observables. Pour la plupart des origines, elle diminue les chances



relatives d'utiliser l'accueil collectif (ou annule la significativité), ce qui est aisément compréhensible puisque le taux d'activité détermine le besoin objectif de garde non-parentale. Pour les immigrés d'origine portugaise et française, le taux d'activité explique même une bonne part de leurs chances supérieures aux parents d'origine suisse au bloc 3. Cependant, pour quatre origines, l'ajout du taux d'activité accroît les différences. Dès lors, comparé à ces derniers, pour les parents d'origine suisse le taux d'activité pèse plus lourd dans la décision de recourir à une structure d'accueil collectif. Pour les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, les chances déjà moindres s'accroissent encore. Pour trois autres origines (allemande, britannique, brésilienne), l'ajout du taux d'activité augmente les chances relatives d'utiliser l'accueil collectif.

### Capital culturel (Bloc 2)

Le capital culturel, un déterminant largement suggéré par la littérature et déjà bien visible au niveau du tableau croisé, se confirme pour la Suisse (H1b) : par rapport à une formation de niveau secondaire II, une formation de niveau tertiaire augmente les chances du ménage de recourir aux structures d'accueil collectif, tandis que l'absence de formation post-obligatoire les diminue clairement. Ce résultat vaut à la fois pour le niveau de formation du père et pour celui de la mère. L'effet positif du tertiaire est plus important pour la mère : il augmente de 59% les chances de recourir à l'accueil collectif, tandis que celui du père les augmente de 29%. En revanche, l'effet négatif de l'absence de formation post-obligatoire est plus important lorsqu'il s'agit du père : elle diminue les chances relatives de 18%, alors qu'elle les diminue de 7% lorsqu'il s'agit de la mère. La significativité du niveau de formation du père distingue nos résultats de l'état de la littérature suisse qui ne trouve aucun impact de cette variable (Stern et al. 2006 ; Le Goff et Dieng 2006). Notons également que l'ajout de la variable « catégorie socio-professionnelle » réduit l'influence du capital culturel : il est probable qu'au-delà de son effet propre, elle cache un effet de niveau de revenu qui est étroitement lié au niveau de formation.

### Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux (Bloc 3)

Les sous-hypothèses H2a et H2b peuvent être validées : les chances de recourir à une structure d'accueil collectif diminuent de façon significative avec le nombre de personnes vivant dans le ménage qui sont potentiellement disponibles à garder les enfants en bas âge. Les *odds ratios* sont en plus relativement importants : par enfant de 12-15 ans, les chances diminuent de 56% et pour les ménages ayant au moins un adulte supplémentaire au couple, elles diminuent de 54%. En revanche, ces déterminants n'apportent que peu en termes de variance expliquée.

La sous-hypothèse basée sur l'idée d'économies d'échelle doit être rejetée (H2d). Le résultat, qui est en plus significatif, va dans le sens opposé de l'hypothèse, c'est-à-dire que le nombre d'enfants augmente les chances de recourir aux structures d'accueil collectif. Il est possible que cela soit dû au contexte suisse différent par rapport à celui des Etats-Unis où ont été réalisées la plupart des recherches, dans la mesure où les structures suisses connaissent peut-être des rabais de fratrie plus importants. Avant l'insertion du bloc 4 (taux d'activité), l'*odds ratio* va cependant dans le sens de l'hypothèse, même si l'effet est minime. Une interprétation plausible de ce résultat intermédiaire est que les parents de familles nombreuses ont moins tendance à utiliser l'accueil collectif parce qu'ils ont un taux d'activité moindre, en correspondant souvent à un modèle de famille traditionnel ne nécessitant pas de garde externe.

### Variables de contrôle: taux d'activité (Bloc 4)

Au niveau des mères, une heure de travail supplémentaire par semaine augmente de 4.2% les chances du ménage d'utiliser l'accueil collectif. Pour le taux d'activité des pères, ces chances augmentent de 1.2%. Les pourcentages paraissent très faibles mais il faut garder en tête que les écart-types de ces variables sont respectivement de 14.96 et 5.64 heures hebdomadaires. C'est donc par seulement 0.177 écart-types pour les pères et 0.067 écart-types pour les mères que les chances augmentent dans les proportions indiquées. Afin de faciliter l'interprétation, il est

possible de calculer l'augmentation des chances pour 8.5 heures de travail supplémentaires (Bressoux 2008 : 237). Au niveau des pères, celle-ci est de 10.7%<sup>27</sup> et, pour le taux d'activité de la mère, de 41.9%<sup>28</sup>. Même si l'effet du taux d'activité de la mère est bien plus important, il nous semble que l'*odds ratio* des pères est suffisamment important pour justifier la prise en compte de cette variable qui est, comme il a été discuté dans la revue de littérature, peu conventionnelle dans ce domaine de recherche.

En termes de variance expliquée, le bloc 4 est le deuxième plus important. Cela n'a rien de surprenant dans la mesure où le taux d'activité des parents détermine le besoin objectif de garde non-parentale. L'insertion de ces variables avec le dernier bloc a en outre l'avantage de nous donner des indications concernant la thèse de Cantillon (2010) selon laquelle l'effet Matthieu dans ce domaine est en partie dû au degré d'émancipation supérieur des femmes ayant un niveau de formation élevé. Deux constats doivent être faits à cet égard : d'abord qu'avec l'ajout des variables de taux d'activité, l'effet d'une formation de niveau tertiaire de la mère diminue effectivement de façon non négligeable (suggérant que c'est *parce que* les mères avec un niveau de formation supérieur travaillent tendanciellement plus que l'effet du niveau de formation est très important aux étapes précédentes) ; deuxièmement que l'effet du niveau de formation des deux parents reste cependant très important, même indépendamment du taux d'activité.

#### Autres variables de contrôle (Blocs 5 et 6)

Les variables de contrôle sont presque toutes significatives et certaines ont un effet assez important. En plus, l'ajout des blocs 5 et 6 contribue de façon non négligeable à l'explication de la variance. C'est à la fois un signe positif quant aux choix de variables de contrôle qu'un signe négatif pour notre cadre théorique, dans le sens où il omet des aspects apparemment importants. Cela concerne en particulier le revenu, dont

---

<sup>27</sup>  $(1.012)^{8.5} = 1.107$

<sup>28</sup>  $(1.042)^{8.5} = 1.419$

l'absence se répercute sur l'effet de la catégorie socio-professionnelle. Mais il s'agit également de l'état civil car, dans cet échantillon de familles biparentales, le célibat n'est pas à confondre avec un effet de famille monoparentale. Il est donc probable que l'union libre reflète une orientation moins traditionnelle concernant le modèle de famille en comparaison aux couples mariés et, dans ce sens, aurait pu être conceptualisé comme un des indicateurs de H3. Quant au statut de divorcé(e), il est possible que les chances moindres par rapport aux personnes mariées s'expliquent par la disponibilité potentielle de deux ménages distincts à accueillir les enfants.

Outre l'effet du revenu que les catégories socio-professionnelles sont susceptibles de refléter, la profession semble également avoir un impact propre. Par exemple, la seule catégorie qui a significativement moins de chances d'utiliser l'accueil collectif que le personnel de services et de vente est celle des agriculteurs. Pour les premiers, cela s'explique aisément par la coïncidence fréquente du lieu de travail et l'habitat. Pour les chances relatives faibles des deuxièmes, il est très possible qu'il existe un lien avec les horaires de travail dépassant souvent ceux des structures d'accueil.

Les variables à caractère « géographique » sont difficiles à interpréter dans la mesure où l'effet de l'offre (plus ou moins étoffée) et de la légitimité dont jouit la garde extrafamiliale dans une région ne sont pas isolables, l'un étant susceptible d'influencer l'autre. La région linguistique a l'impact positif prévu en ce qui concerne la Suisse romande mais il est très faible. Quant au Tessin, l'ampleur de l'effet négatif comparé à la Suisse-allemande est à ramener à la disponibilité précoce de l'école enfantine (dès l'âge de trois ans), catégorie exclue de l'analyse mais représentant pour les parents un moyen de garde au vu des heures d'ouverture relativement généreuses dans ce canton et comprenant même une prise en charge à midi (*Dipartimento dell'educazione* 2004 : 3 et 5). L'urbanisation semble également jouer un rôle important. Dans ce cas, l'aspect « légitimité » devrait encore être renforcé par le fait que des familles désirant mettre leur enfant dans une

structure d'accueil ont de fortes chances d'être plus mobiles en direction de centres urbains qu'en direction de la campagne.

L'âge de la PC augmente légèrement (3.7% par année) les chances d'utiliser une structure d'accueil collectif. Même si résultat est obtenu après neutralisation du niveau de formation acquis, il est possible qu'il soit dû au retardement de la fondation d'une famille en fonction des années études, car celles-ci ne se transforment pas systématiquement en capital culturel objectivé, c'est-à-dire en diplôme mesurable.

Une PC de sexe féminin augmente également les chances, ce qui est surprenant, d'autant plus qu'un léger effet positif est confirmé par une analyse bivariée descriptive (18.8% des femmes contre 18.2% des hommes rapportent une utilisation de l'accueil collectif), ainsi que dans une régression logistique bivariée alors que, sur renseignement de l'OFS, il n'existe pas de biais d'échantillonnage pouvant expliquer cette différence. Il est possible qu'elle un phénomène de désirabilité sociale lors du passage du questionnaire, soit un phénomène qui, par rapport à notre sujet d'étude, est susceptible d'être généré. En effet, on peut penser que les pères sont, d'une part, tendanciellement moins bien informés sur la garde externe des enfants et, d'autre part, moins disponibles à avouer l'externalisation de la garde. Cependant, les spécialistes de l'OFS ne jugent pas cette interprétation comme étant pertinente. Il s'agit donc de ne pas surinterpréter ce résultat.

#### 5.2.1.2 LES DÉTERMINANTS D'UNE UTILISATION MINIMALE DE L'ACCUEIL COLLECTIF À RAISON DE 4 JOURS PAR SEMAINE

Dans quelle mesure les déterminants dégagés subsistent, voire même s'amplifient, lorsque le recours à une structure d'accueil collectif n'est prise en compte qu'avec une utilisation minimale de quatre jours hebdomadaires ?

TABLEAU 5.6:

Les déterminants d'une utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine (régression logistique)

REGRESSION LOGISTIQUE	
ACCUEIL COLLECTIF MIN. 4 JOURS (VS 0-3)	Exp(B)
<b>Variables indépendantes</b>	
<i>Origine nationale PC (Catégorie de référence : origine suisse)</i>	
allemande (1 <sup>ère</sup> gén.)	5,133***
française (1 <sup>ère</sup> gén.)	11,287***
britannique (1 <sup>ère</sup> gén.)	2,557***
italienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	1,498***
portugaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	7,059***
turque (1 <sup>ère</sup> gén.)	5,884***
ressortissant de l'ex-Yougoslavie (1 <sup>ère</sup> gén.)	2,470***
brésilienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	5,599***
US-américaine (1 <sup>ère</sup> gén.)	3,653***
sri lankaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	0,000
ressortissant d'un autre pays (1 <sup>ère</sup> gén.)	4,310***
seconde génération (origines nationales confondues)	2,507***
<i>Capital culturel des parents (Catégorie de référence : Secondaire II)</i>	
Père : tertiaire	1,208***
Père : sans formation post-obligatoire	7,59***
Mère : tertiaire	1,954***
Mère : sans formation post-obligatoire	1,060
<i>Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux</i>	
3 adultes ou plus (Catégorie de référence : <3)	470***
Nb enfants 12-15 ans	.941
Nb enfants 0-4 ans	.724***

<b>Variables de contrôle</b>	
Taux d'activité père	1.096***
Taux d'activité mère	1.075***
<i>Catégorie socio-professionnelle PC (Catégorie de référence : personnel des services et vendeurs)</i>	
Cadre	2.450***
Profession intellectuelle	2.249***
Profession intermédiaire	2.694***
Employé administratif	1.470***
Artisan	1.804***
Agriculteur	.000
Ouvrier qualifié	.000
Ouvrier non-qualifié	1.350**
PC femme (Catégorie de référence : homme)	983
Age PC	1.007
<i>Etat civil (Catégorie de référence : PC mariée)</i>	
PC célibataire	.704***
PC divorcés/séparés légalement	.431***
<i>Région linguistique (Catégorie de référence : Suisse alémanique)</i>	
Suisse romande	1.216***
Tessin	3.110***
<i>Degré d'urbanisation (Catégorie de référence : commune rurale)</i>	
Ville-centre d'une agglomération	10.586***
Autre commune d'agglomération	5.063***
Ville isolée	7.582***
<b>Constante</b>	.000***
<b>Pseudo-R<sup>2</sup> (Cox&amp;Snell / Nagelkerke)</b>	<b>.071 / .344</b>
<b>Prévision (% global correct)</b>	<b>97.6</b>
N = 3469, pondération ménages ; signficativité : *** p ≤ .001 ; ** p ≤ .01 ; * p ≤ .05	

Au niveau de la qualité de l'ajustement, ainsi que de la qualité de classification, ce modèle est meilleur que le précédent (le Pseudo-R2 de Nagelkerke est de .344).

Au-delà, il est frappant de voir qu'à l'exception de l'origine sri lankaise, tous les *odds ratios* liés à l'origine nationale montrent un effet positif qui est significatif et certains sont extrêmement élevés (p.ex. les parents d'origine française ayant 11.3 fois plus de chances que celles d'origine suisse d'utiliser l'accueil collectif). Les parents d'origine italienne qui ne montraient jusque-là pas de différence significative par rapport aux parents d'origine suisse ont 1.5 fois plus de chances que ces derniers d'utiliser l'accueil collectif pour un minimum de 4 jours hebdomadaires. Même les immigrés venant de pays qui avaient des chances inférieures aux parents d'origine suisse de recourir à une structure d'accueil *quelle que soit la durée hebdomadaire* ont des chances plus élevées d'en faire un usage à (presque) temps plein. Cela signifie probablement que peu de gens de ces catégories utilisent ce mode de garde mais que les utilisateurs en font majoritairement un usage intensif (i.e. plus intensif que les personnes d'origine suisse). Ce résultat nous force à remettre en question l'explication basée sur des contextes de socialisation différents. Elle est insuffisante, dans la mesure où la situation propre à une personne immigrée, indépendamment de son origine, devrait permettre d'expliquer l'impact très différent de certaines origines sur les deux variables dépendantes. Le réseau social potentiellement moins développé des immigrés de première génération semble affecter l'équilibre entre les différents modes de garde, dans la mesure où ils n'ont généralement pas la possibilité de compléter l'accueil collectif par des modes de garde informels (p.ex. en recourant aux grands-parents).

Concernant le niveau de formation, celui du père garde environ le même impact mais celui de la mère change : l'impact positif de degré tertiaire semble plus important (dans les limites de l'impossibilité de faire des comparaisons précises entre différents modèles de régression), tandis que les mères sans formation post-obligatoire ne se distinguent plus de



façon significative de celles avec un diplôme de niveau secondaire II. Ce résultat ne remet cependant pas en cause la validation de H1b.

L'effet du nombre d'enfants entre 12 et 15 ans est beaucoup moins fort mais, surtout, il perd sa significativité. Cela fait sens étant donné que, pour une garde de durée aussi importante, les enfants ne représentent pas réellement une alternative. Celui du nombre d'adultes, en revanche, garde environ la même importance relative.

La sous-hypothèse H2d, rejetée avec le modèle précédent, peut être confirmée pour l'usage intensif des structures : l'effet du nombre d'enfants en âge préscolaire est négatif et significatif. Cela ne renvoie pas tant à une famille plus traditionnelle avec mère au foyer car c'est indépendamment du taux d'activité des parents que chaque enfant en bas âge supplémentaire diminue de 28% les chances d'utiliser l'accueil collectif pour une durée hebdomadaire d'au moins quatre jours.

L'effet des taux d'activité est supérieur au modèle précédent et il est en particulier intéressant de voir que le taux d'activité du père a une incidence plus importante que celui de la mère. Du fait que peu de pères travaillent à temps partiel, ce sont eux qui créent l'effet de la variable « taux d'activité du père » (si tous les pères travaillaient à temps plein, la variable n'aurait logiquement pas d'effet). Tandis que la variable « accueil collectif » du modèle précédent devait certainement encore saisir un certain nombre de couples égalitaires-centrés sur la famille confrontés à la difficulté d'agencer deux temps partiels de manière à éliminer tout besoin de garde non-parentale, les familles faisant une utilisation minimale de 4 jours par semaine devraient correspondre avant tout au modèle égalitaire-centrée sur l'emploi, c'est-à-dire ne comprenant guère de pères avec un temps partiel.

Au niveau des variables de contrôle, il est surprenant de voir, d'abord, que les célibataires ont ici moins de chances de recourir aux structures d'accueil collectif que les personnes mariées et ensuite que le Tessin, d'autre part, implique des chances bien supérieures à la Suisse alémanique. Le dernier constat suggère que l'accueil collectif avant la

*scuola materna*, s'il est utilisé, il est utilisé à plein temps. Enfin la Suisse romande a ici un effet positif relativement important ; ils ont 22% plus de chances que les Suisse-allemands d'utiliser l'accueil collectif pendant au moins quatre jours hebdomadaires.

Remarquons que le sexe de la PC n'a ici plus d'impact significatif. On peut imaginer que du moment que l'enfant passe presque toute la semaine de travail en accueil collectif, ce fait est à la fois assumé et connu au même degré par les deux parents.

## 5.2.2      ETAPE 2: IMPACT DU DEGRÉ D'ÉMANCIPATION DU COUPLE

### 5.2.2.1      DIFFÉRENTIEL DE TAUX D'ACTIVITÉ ET DIFFÉRENTIEL DE NIVEAU DE FORMATION (H3A ET H3C)

La force explicative globale de ce modèle (cf. tableau 5.7) ne se distingue que peu de celle du modèle de base, à partir duquel nous avons remplacé les variables liées explicitement au père et à la mère par les mesures liées au couple (et à la PC afin d'éviter la multicollinéarité). H3a et H3b, deux des sous-hypothèses liées au degré d'émancipation du couple, peuvent être validées grâce à ce modèle de régression. Les *odds ratios* ne sont pas très forts mais ils sont significatifs et vont dans le sens attendu.

D'abord, indépendamment du taux d'activité total du couple, plus la différence entre le taux d'activité du père et celui de la mère est grande, moins le couple a de chances de recourir à une structure d'accueil collectif. Plus précisément, chaque 8.5 heures hebdomadaires de différence, ces chances diminuent de 12%<sup>29</sup>. Cependant, l'effet positif du taux d'activité total est plus important que celui du différentiel, soit il augmente les chances de 25.4% par 8.5 heures<sup>30</sup> : c'est donc moins la répartition plus ou moins égalitaire à l'intérieur du couple qui détermine le recours à l'accueil collectif que le besoin objectif de garde en termes de temps.

---

<sup>29</sup>  $(0.985)^{8.5} = 0.879$

<sup>30</sup>  $(1.027)^{8.5} = 1.254$

Quant à l'hypergamie, elle se confirme comme facteur diminuant les chances d'utilisation par rapport aux situations de l'homogamie et de l'hypogamie. Il peut surprendre que la dernière a un effet moins important par rapport à l'hypergamie (7.6%) que ne l'a l'homogamie (28.4%). Soulignons que ces résultats se vérifient indépendamment du taux d'activité (total et différentiel), c'est-à-dire que le déséquilibre des capitaux culturels a un impact propre qui ne passe pas par une répartition inégalitaire de l'activité lucrative.

Il est également important de souligner que le dernier résultat se vérifie indépendamment du niveau de formation de la PC. Celui-ci reste d'ailleurs important dans ce modèle, suggérant ainsi que l'effet Matthieu au niveau du capital culturel s'exerce non seulement par le biais du degré d'émancipation du couple mais qu'il existe, en plus, indépendamment de ce dernier.

Enfin, l'effet des autres variables indépendantes ne change pas fondamentalement du modèle de base. La persistance des différences selon les origines nationales, par exemple, suggère que celles-ci ne s'expliquent pas simplement par un degré d'émancipation variant selon le contexte culturel.

TABLEAU 5.7:  
Impact des variables de couple (régression logistique)

REGRESSION LOGISTIQUE	ACCUEIL COLLECTIF
<b>Variables indépendantes</b>	
<i>Origine nationale PC (Catégorie de référence : origine suisse)</i>	
allemande (1 <sup>ère</sup> gén.)	2,159***
française (1 <sup>ère</sup> gén.)	1,611***
britannique (1 <sup>ère</sup> gén.)	1,373***
italienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	963
portugaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	1,130**
turque (1 <sup>ère</sup> gén.)	623***
ressortissant de l'ex-Yougoslavie (1 <sup>ère</sup> gén.)	281***
brésilienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	759**
US-américaine (1 <sup>ère</sup> gén.)	571***
sri lankaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	726***
ressortissant d'un autre pays (1 <sup>ère</sup> gén.)	996
seconde génération (origines nationales confondues)	1,058*
<i>Capital culturel PC (Catégorie de référence : Secondaire II)</i>	
PC : tertiaire	1,297***
PC : sans formation post-obligatoire	802***
<i>Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux</i>	
3 adultes ou plus (Catégorie de référence : <3)	463***
Nb enfants 12-15 ans	432***
Nb enfants 0-4 ans	1,147***
<i>Degré d'émancipation du couple par rapport au modèle familial traditionnel</i>	
Différentiel de taux d'activité	985***
Taux d'activité total	1,027***
<i>Différentiel de niveau de formation (Catégorie de référence : Hypergamie)</i>	

Homogamie	1.284***
Hypogamie	1.076***
<b>Variables de contrôle</b>	
<i>Catégorie de référence : personnel des services et vendeurs.</i>	
Cadre	1.743***
Profession intellectuelle	2.370***
Profession intermédiaire	1.462***
Employé administratif	1.630***
Artisan	1.026
Agriculteur	.431***
Ouvrier qualifié	1.809***
Ouvrier non-qualifié	.955
PC femme ( <i>Catégorie de référence : homme</i> )	1.191***
Age PC	1.040***
<i>Etat civil (Catégorie de référence : PC mariée)</i>	
PC célibataire	1.466***
PC divorcée/séparée légalement	.725***
<i>Région linguistique (Catégorie de référence : Suisse alémanique)</i>	
Suisse romande	1.054***
Tessin	.492***
<i>Degré d'urbanisation (Catégorie de référence : commune rurale)</i>	
Ville-centre d'une agglomération	2.545***
Autre commune d'agglomération	1.564***
Ville isolée	2.125***
Constante	.004***
<b>Pseudo-R<sup>2</sup></b> (Cox&Snell / Nagelkerke)	.137 / .219
<b>Prévision</b> (% global correct)	80.9

N = 3472, pondération ménages ; significativité : \*\*\* p ≤ .001 , \*\* p ≤ .01 , \* p ≤ .05

## 5.2.2.2 RAISONS FAMILIALES DE LA MIGRATION (H3C)

En termes d'analyse univariée, la raison du mariage/fondation d'une famille est la modalité de migration la plus fréquente (mode). Au niveau de la relation bivariée avec l'accueil collectif, il s'avère que 34.5% des personnes étant venues pour un emploi déjà trouvé utilisent l'accueil collectif et qu'en deuxième position se trouve la raison des études avec 24.8% d'utilisateurs de l'accueil collectif. Contrairement à notre sous-hypothèse, toutes les autres catégories ont une proportion d'utilisateurs comparable, c'est-à-dire que les raisons familiales ne se distinguent pas du motif de la recherche d'un emploi ou d'une demande d'asile.

TABLEAU 5.8:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon la raison principale de la migration en Suisse**

			Raison principale de la migration en Suisse					Total	
			Emploi déjà trouvé	Recherche d'emploi	Etudes	Demande d'asile	Accompagner /retrouver famille		Mariage/ fondation famille
Accueil collectif (AC)	non	% compris dans AC	21.3	11.9	4.6	6.0	27.4	28.9	100.0
		% compris dans Raison	65.5	84.6	75.2	83.7	81.7	83.6	78.2
	oui	% compris dans AC	40.3	7.8	5.4	4.2	22.0	20.3	100.0
		% compris dans Raison	34.5	15.4	24.8	16.3	18.3	16.4	21.8
Total		% compris dans AC	25.5	11.0	4.7	5.6	26.2	27.0	100.0
		% compris dans Raison	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 2053 (observations manquantes = 596)<sup>31</sup>

Au niveau de l'analyse multivariée (tableau 5.9), l'origine italienne est utilisée comme catégorie de référence car, dans l'analyse avec le modèle de base, cette catégorie ne se différencie pas de façon significative de l'origine suisse (cf. point 5.2.1.1). En outre, l'échantillon de cette analyse est nécessairement plus petit et certains résultats sont basés sur un faible nombre d'observations. Afin de répondre aux consignes de

<sup>31</sup> La différence par rapport aux 2899 de l'échantillon présenté dans la partie méthodologique s'explique par un nombre élevé de valeurs manquantes de la variable « raison de migration » (22.5% sans pondération, 24.8% avec pondération).

l'OFS<sup>32</sup>, ceux-ci sont indiqués entre parenthèses. Il s'agit de résultats basés sur moins de 49 observations.

Les résultats ne permettent de valider la sous-hypothèse sur la raison familiale que partiellement. Par rapport à la raison du mariage (catégorie de référence), outre les études qui ne donnent pas de différence significative, tous les *odds ratios* augmentent les chances de recourir à l'accueil collectif. Ce résultat va dans le sens de l'hypothèse puisqu'il signifie inversement que la migration par mariage diminue nettement les chances relatives d'utiliser l'accueil collectif. Cependant, la deuxième raison familiale de migration (l'accompagnement de la famille) augmente les chances par rapport au mariage de 39%, soit autant que la raison économique « pour un emploi déjà trouvé ». Par rapport à l'hypothèse, il faut en tenir la conclusion que « le contrat de genre » (Wall et São José 2004) ne concerne effectivement que la migration par mariage et non celle en accompagnement de la famille.

L'effet le plus important est celui de l'asile qui, par rapport au mariage, augmente de 94% les chances d'utiliser l'accueil collectif. Il s'agit surtout de personnes appartenant à la catégorie « autres pays » (résultat d'une analyse complémentaire non reproduite ici). Moins surprenant est en revanche le rôle apparemment important que jouent les structures d'accueil collectif pour les immigrants économiques : la migration pour un emploi déjà trouvé augmente les chances de 39% et la migration pour chercher un emploi de 21%.

Les *odds ratios* de certaines origines nationales changent considérablement par rapport au modèle de base. Il est évident qu'une comparaison directe entre ces modèles est impossible, d'autant plus que la catégorie de référence n'est plus la même.

---

<sup>32</sup> *Le contrat de l'OFS qui nous a fourni les données requiert pour des analyses ne faisant pas de distinction de nationalité : un minimum de 15 observations pour la publication d'un résultat ; jusqu'à 49 observations les résultats doivent être mis entre parenthèses.*

TABLEAU 5.9:

Impact des raisons familiales de migration (régression logistique)

REGRESSION LOGISTIQUE	ACCUEIL COLLECTIF
<b>Variables indépendantes</b>	<i>Exp(B)</i>
<i>Origine nationale PC (Catégorie de référence : origine italienne (1<sup>er</sup> gén.))</i>	
allemande (1 <sup>er</sup> gén.)	1.761***
française (1 <sup>er</sup> gén.)	1.617***
britannique (1 <sup>er</sup> gén.)	1.135
portugaise (1 <sup>er</sup> gén.)	1.959***
turque (1 <sup>er</sup> gén.)	1.278**
ressortissant de l'ex-Yougoslavie (1 <sup>er</sup> gén.)	.250***
brésilienne (1 <sup>er</sup> gén.)	.746**
US-américaine (1 <sup>er</sup> gén.)	1.071
sri lankaise (1 <sup>er</sup> gén.)	.924
ressortissant d'un autre pays (1 <sup>er</sup> gén.)	
<i>Capital culturel des parents (Catégorie de référence : Secondaire II)</i>	
Père : tertiaire	1.302***
Mère : tertiaire	.732***
Père : sans formation post-obligatoire	1.209***
Mère : sans formation post-obligatoire	.589***
<i>Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux</i>	
3 adultes ou plus (Catégorie de référence : <3)	.644***
Nb enfants 12-15 ans	.647***
Nb enfants 0-4 ans	1.338***
<b>Raison de la migration en Suisse (Catégorie de référence : mariage/fondation famille)</b>	
Accompagner/retrouver la famille	1.393***
Pour un emploi déjà trouvé	1.388***
Recherche d'emploi	1.206***
Etudes	.909
Demande d'asile	1.939***



<b>Variables de contrôle</b>	
Taux d'activité père	.994**
Taux d'activité mère	1.039***
<i>Catégorie socio-professionnelle PC (Catégorie de référence : personnel des services et vendeurs)</i>	
Cadre	2.608***
Profession intellectuelle	2.676***
Profession intermédiaire	2.043***
Employé administratif	2.208***
Artisan	1.260***
Agriculteur	(.000)
Ouvrier qualifié	1.072
Ouvrier non-qualifié	1.340***
PC femme (Catégorie de référence : homme)	1.189***
Age PC	1.008**
<i>Etat civil (Catégorie de référence : PC mariée)</i>	
PC célibataire	1.765***
PC divorcée/séparée légalement	(2.162***)
<i>Région linguistique (Catégorie de référence : Suisse alémanique)</i>	
Suisse romande	.661***
Jessin	.661***
<i>Degré d'urbanisation (Catégorie de référence : commune rurale)</i>	
Ville-centre d'une agglomération	2.150***
Autre commune d'agglomération	1.379***
Ville isolée	(3.576***)
<b>Constante</b>	.022***
<b>Pseudo-R<sup>2</sup></b> (Cox&Snell / Nagelkerke)	.194 / .288
<b>Prévision</b> (% global correct)	.77.9

N = 1382, pondération ménages ; significativité : \*\*\* p ≤ .001, \*\* p ≤ .01, \* p ≤ .05

1) 38 observations ; 2) 25 observations ; 3) 23 observations

Cependant, en classant les origines en fonction de leurs chances relatives d'utiliser l'accueil collectif (cf. Tableau 5.13), le cas de l'origine turque est intéressant : elle passe de 37% moins de chances que l'origine suisse dans le modèle de base à 30% plus de chances que l'origine italienne. Comme cette dernière ne se distingue pas de façon significative de l'origine suisse dans le modèle de base, il faut partir de l'idée que le contrôle de la variable de la raison de migration participe à cet effet. En effet, une analyse descriptive (non reproduite ici) montre que, dans l'échantillon de parents d'enfants en bas âge, les personnes d'origine turque et celles d'origine brésilienne ont le plus de chances d'avoir migré par un mariage : 45.7% des premières et 44.5% des deuxièmes ont immigré en Suisse par cette voie. Plus précisément, ce sont le 70.0% des femmes d'origine turque et le 52.3% des femmes d'origine brésilienne qui sont venues en Suisse pour y fonder une famille, tandis que le 27.5% des hommes d'origine turque et aucun d'origine brésilienne n'ont suivi cette voie de migration.

A la différence de la première analyse multivariée (point 5.2.1.1) comprenant également les personnes d'origine suisse, ainsi que la seconde génération, l'impact du taux d'activité du père est négatif. L'effet est minime mais il signifie que plus le temps de travail hebdomadaire du père est élevé, moins il est probable que le ménage recoure à l'accueil collectif, et cela indépendamment du taux d'activité de la mère.

Une autre différence pour cet échantillon est que l'on observe un impact positif du divorce/séparation légale. Une interprétation possible est que pour les personnes concernées, l'ex-partenaire vit plus souvent dans un autre pays et, de ce fait, est indisponible pour une prise en charge des enfants.

Enfin, un *odds ratio* surprenant est celui de la Suisse romande : contrairement aux autres modèles, elle a ici un effet négatif significatif. Ce résultat suggère que les immigrés ont un meilleur accès aux structures d'accueil collectif en Suisse-allemande.

### 5.2.3 ETAPE 3: COUP DE PROJECTEUR SUR LES FAMILLES MONOPARENTALES (H2C)

Dans l'échantillon initial, les familles monoparentales représentent 2.3%, soit 116 familles. Il s'agit d'un effectif trop faible pour une analyse des déterminants du recours aux structures d'accueil collectif spécifiques à ce type de ménage et, même pour une analyse bivariée descriptive, les effectifs ne permettent pas de tirer des conclusions au vu des conditions minimales imposées par l'OFS. Le tableau d'analyse bivariée ci-dessous montre que le 28.4% des familles monoparentales utilisent les structures d'accueil collectif, ce taux étant donc plus élevé que celui des ménages biparentaux. Ceci va dans le sens de la sous-hypothèse H2c liée à la disponibilité de modes de garde moins coûteux.

**TABLEAU 5.10:**  
**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le type de famille**

		Type de famille			
		bi- parentale	mono- parentale	Total	
<b>Accueil collectif (AC)</b>	non	% compris dans AC	97.8%	2.2%	100.0%
		<i>% compris dans Type de famille</i>	<i>81.5%</i>	<i>71.6%</i>	<i>81.3%</i>
	oui	% compris dans AC	96.3%	3.7%	100.0%
		<i>% compris dans Type de famille</i>	<i>18.5%</i>	<i>28.4%</i>	<i>18.8%</i>
Total	% compris dans AC	97.5%	2.5%	100.0%	
	<i>% compris dans Type de famille</i>	<i>100.0%</i>	<i>100.0%</i>	<i>100.0%</i>	

Total d'observations valides = 4721 (observations manquantes = 275)

**TABLEAU 5.11:**  
**Impact du caractère monoparental de la famille (régression logistique)**

REGRESSION LOGISTIQUE	ACCUEIL COLLECTIF
<b>Variables indépendantes</b>	
<i>Origine nationale PC (Catégorie de référence : origine suisse)</i>	
allemande (1 <sup>ère</sup> gén.)	2.345***
française (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.754***
britannique (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.185***
italienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.268***
portugaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.346***
turque (1 <sup>ère</sup> gén.)	.755***
ressortissant de l'ex-Yougoslavie (1 <sup>ère</sup> gén.)	.317***
brésilienne (1 <sup>ère</sup> gén.)	.700***
US-américaine (1 <sup>ère</sup> gén.)	.735***
sri lankaise (1 <sup>ère</sup> gén.)	.516***
ressortissant d'un autre pays (1 <sup>ère</sup> gén.)	1.090***
seconde génération (origines nationales confondues)	1.105***
<i>Capital culturel PC (Catégorie de référence : Secondaire II)</i>	
PC : tertiaire	1.277***
PC : sans formation post-obligatoire	.683***
<i>Disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux</i>	
3 adultes ou plus (Catégorie de référence : <3)	.412***
Nb enfants 12-15 ans	.502***
Nb enfants 0-4 ans	1.096***
<b>Famille monoparentale (vs biparentale)</b>	<b>1.722***</b>

<b>Variablen de contrôle</b>	
Taux d'activité PC	1.033***
<i>Catégorie socio-professionnelle PC (Catégorie de référence : personnel des services et vendeurs)</i>	
Cadre	1.363***
Profession intellectuelle	2.212***
Profession intermédiaire	1.301***
Employé administratif	1.362***
Artisan	1.011
Agriculteur	.570***
Ouvrier qualifié	.945
Ouvrier non-qualifié	1.017
PC femme ( <i>Catégorie de référence : homme</i> )	2.777***
Âge PC	1.041***
<i>Etat civil (Catégorie de référence : PC mariée)</i>	
PC célibataire	1.717***
PC divorcée/séparée légalement	.510***
<i>Région linguistique (Catégorie de référence : Suisse alémanique)</i>	
Suisse romande	1.194***
Tessin	.483***
<i>Degré d'urbanisation (Catégorie de référence : commune rurale)</i>	
Ville-centre d'une agglomération	2.739***
Autre commune d'agglomération	1.682***
Ville isolée	2.120***
<b>Constante</b>	.004***
<b>Pseudo-R<sup>2</sup> (Cox&amp;Snell / Nagelkerke)</b>	.117 / .187
<b>Prévision</b> (% global correct)	81.1

N = 4008, pondération ménages ; significativité : \*\*\* p ≤ .001 ; \*\* p ≤ .01 ; \* p ≤ .05

Cet effet de la variable « famille monoparentale » subsiste-il dans une analyse multivariée ? L'*odds ratio* significatif montre que les familles monoparentales ont 72% plus de chances que les familles biparentales d'utiliser l'accueil collectif. D'ailleurs, avec la variable dépendante « durée hebdomadaire minimale de 4 jours en structure d'accueil collectif », l'*odds ratio* est même de 5.076 et significatif à .000.<sup>33</sup> La variable est donc un facteur particulièrement important pour une utilisation intensive de l'accueil collectif. Ces résultats permettent de confirmer H2c.

### 5.3 RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS: (IN)VALIDATION DES HYPOTHÈSES

TABLEAU 5.12:  
Récapitulatif de l'(in)validation des hypothèses

Etape/Variable dépendante → (Sous-) hypothèse ↓	Etape 1a AC	Etape 1b AC MIN. 4 JOURS	Etape 2a AC	Etape 2b AC	Etape 3 AC	Validation hypothèse globale
<b>H1 Milieux d'appartenance</b>						√
H1a Origine nationale	√	√	√	√	√	
H1b Capital culturel	√	√	√	√	√	
<b>H2 Disponibilité de modes de garde moins coûteux</b>						(√)
H2a 3 <sup>ème</sup> adulte	√	√	√	√	√	
H2b Enfants 12-15 ans	√	x	√	√	√	
H2c Famille monoparentale	—	√	—	—	√	
H2d Enfants 0-4 ans	x	√	x	x	x	
<b>H3 Degré d'émancipation du couple face au modèle de famille traditionnel</b>						√
H3a Répartition égalitaire du travail lucratif	—	—	√	—	—	
H3b Hypergamie	—	—	√	—	—	
H3c Raison familiale de la migration	—	—	—	(√)	—	

Nota : AC = accueil collectif

<sup>33</sup> N=4005 ; Pseudo-R<sup>2</sup> : Cox&Snell .058, Nagelkerke .269 ; pourcentage global des prévisions 97.4% ; constante = .000\*\*\*.

### Hypothèse 1

Les deux sous-hypothèses basées sur l'idée de milieux d'appartenance (H1a) sont validées et ont un impact très fort. A la fois pour le père et la mère, en comparaison au secondaire II, la formation de niveau tertiaire a un effet positif fort et l'absence de formation post-obligatoire un effet négatif. Ces mêmes résultats se vérifient également pour une utilisation minimale de 4 jours par semaine, à l'exception des mères sans formation post-obligatoire dont les chances de l'utilisation intensive ne se distinguent plus de façon significative de celles avec une formation de niveau secondaire II.

L'origine nationale (H1b) est un déterminant majeur du recours à l'accueil collectif, de par la création d'une différence positive ou négative par rapport à l'origine suisse. Quant à l'utilisation intensive de l'accueil collectif, presque toutes les origines ont un effet positif en comparaison à l'origine suisse.

Afin d'avoir une meilleure vue sur l'ensemble, le tableau 5.13 ci-dessous établit une classification des origines en fonction de leurs chances relatives de recourir à l'accueil collectif dans chacune des étapes d'analyse. La classification ne nous renseigne ni sur les probabilités absolues, ni sur la distance en termes de chances entre les pays mais elle peut visualiser des tendances générales ou le basculement de certaines origines d'une étape à l'autre. En effet, si les étapes d'analyse 2 à 3 ne servaient qu'à tester l'effet de variables qu'il était impossible d'introduire dans le modèle de base, elles peuvent néanmoins donner lieu à un ordre distinct des origines qu'il est alors nécessaire d'interpréter.

Le tableau montre que les personnes d'origine française, portugaise et allemande se retrouvent quasi systématiquement dans les quatre premières positions, avec l'exception intéressante des dernières en ce qui concerne un accueil collectif d'au moins quatre jours. Sur les dernières positions se retrouvent toujours les ressortissants des pays de

l'ex-Yougoslavie, ainsi que les Etats-Unis sauf encore pour la variable dépendante d'au moins quatre jours.

**TABLEAU 5.13:**  
**Classification indicative des origines nationales selon leurs chances relatives d'utiliser l'accueil collectif**

	Etape 1a	Etape 1b	Etape 2a	Etape 2b	Etape 3
	Modèle de base	Modèle de base	avec les « variables couple »	avec la variable « raison de migration »	avec les familles monoparentales
Variable dépendante	AC	AC MIN. 4 JOURS	AC	AC	AC
Catégorie de réf.	CH	CH	CH	I	CH
1.	D	F	D	P	D
2.	F	P	F	D	F
3.	P	T	GB	F	P
4.	GB	B	P	T	I
5.	SECONDOS	D	SECONDOS	GB, LK, I, AUTRE	GB
6.	CH, I	AUTRE	CH, AUTRE, I	B	SECONDOS
7.	AUTRE	USA	B	USA	AUTRE
8.	LK	GB	LK	YU	CH
9.	B	SECONDOS	T		T
10.	T	YU	USA		USA
11.	USA	I	YU		B
12.	YU	CH			LK
13.		LK			YU

*Nota* : AC = accueil collectif ; D = Allemagne, F = France, P = Portugal, GB = Grande-Bretagne, CH = Suisse, I = Italie, B = Brésil, T = Turquie, LK = Sri Lanka, USA = Etats-Unis, YU = ex-Yougoslavie, AUTRE = autres pays, SECONDOS = seconde génération d'immigrés

Par rapport aux chiffres comparatifs présentés dans le cadre théorique (point 3.2.1), l'utilisation importante par les parents d'origine allemande en comparaison à ceux d'origine suisse surprend. Il n'est pas impossible qu'elle reflète des efforts d'intégration, par exemple en vue de



l'apprentissage du dialecte suisse-allemand. Les chances moindres des personnes d'origine américaine sont également surprenantes mais il faut garder à l'esprit que les chiffres susmentionnés sont descriptifs alors que nos résultats ont été obtenus sur la base d'analyses multivariées contrôlant l'effet d'un grand nombre de variables. Ainsi, le premier bloc de la RLS (cf. point 5.2.1.1) montre bien que, contrairement à d'autres origines, les chances « brutes » d'utilisation des personnes d'origine américaine sont supérieures à celles des personnes d'origine suisse.

Le tableau montre que le test de la deuxième variable dépendante (« min. 4 jours d'accueil collectif ») à l'étape 1b amène quelques changements majeurs dans la classification des pays selon les chances relatives d'utilisation. D'abord parce que les personnes d'origine suisse sont ici en fin de liste. Ensuite, parce que celles d'origine turque, brésilienne et américaine, autrement dans les derniers de la classification, avancent considérablement et dépassent même les parents d'origine allemande.

Comme souligné auparavant, l'hypothèse concernant le contexte institutionnel de socialisation est pertinente mais incomplète, dans la mesure où son cadre théorique de référence ne saisit pas les résultats qui, pour certaines origines, varient fortement entre les deux variables dépendantes. Le « paradoxe » des origines impliquant des chances moindres qu'une origine suisse d'utiliser une structure d'accueil collectif peu importe la durée hebdomadaire mais bien plus de chances d'en faire une utilisation d'au moins quatre jours hebdomadaires nécessite une explication théorique supplémentaire. Il est très probable que certaines particularités liées à la situation de parents immigrés et, plus précisément, le nombre plus petit de proches pouvant être mobilisés pour une garde informelle joue ici un rôle majeur. Cette situation semble effectivement affecter l'équilibre entre les différents modes de garde utilisés.

Outre l'étape 1b connaissant une autre variable dépendante, on peut également constater quelques légers déplacements dans la classification

pour les autres modèles d'analyse : entre les étapes 1a et 2a, il n'y pratiquement pas de différence ; l'étape 2b avec la variable « raison de migration » amène surtout un changement pour les parents d'origine turque qui a déjà été commenté (cf. point 5.2.2.2) ; l'étape 3 avec les familles monoparentales change principalement l'ordre des pays ayant moins de chances que les parents d'origine suisse d'utiliser l'accueil collectif. En fait, la différence majeure en comparaison au modèle de base est le reculement de l'origine sri lankaise, ce qui s'explique par le fait qu'il n'y ait aucune famille monoparentale sri lankaise dans l'échantillon.

### Hypothèse 2

Au niveau de la disponibilité potentielle de modes de garde moins coûteux (H2), l'hypothèse ne se vérifie que s'agissant de la disponibilité de modes informels au sein du ménage (H2a, H2b, H2c). C'est en particulier vrai pour les familles monoparentales qui se révèlent être la seule catégorie « à risque » (à savoir celui d'une négligence à défaut de solutions de garde) qui bénéficie effectivement de façon considérable des structures d'accueil collectif. En revanche, pour la disponibilité d'un autre mode payant potentiellement moins coûteux en vertu d'économies d'échelle, l'hypothèse ne se vérifie que pour une utilisation minimale de 4 jours par semaine.

### Hypothèse 3

Enfin, par rapport au degré d'émancipation du couple face au modèle de famille traditionnel (H3), les sous-hypothèses se vérifient, avec une nuance cependant. Les variables liées au couple vont dans le bon sens : une répartition égalitaire de l'activité lucrative contribue à augmenter les chances de recourir à l'accueil collectif (H3a), tandis qu'une constellation hypergame diminue cette dernière (H3b). Cependant, il faut nuancer la sous-hypothèse selon laquelle une raison familiale de la migration en Suisse diminue les chances d'utilisation (H3c), dans la mesure où ce n'est le cas que pour une migration par mariage/pour fonder une famille mais pas pour une migration en *accompagnement* de

la famille. Il nous semble que ce n'est pas tant un signe pour invalider l'hypothèse globale du degré d'émancipation qu'un révélateur d'un choix d'indicateur peu judicieux.

Outre la simple validation des hypothèses, il faut également tenir compte de la contribution des variables à la qualité d'ajustement du modèle de régression. L'étape 1a renseigne à ce propos en vertu des séquences de régression et la conclusion majeure en est que les indicateurs de H2 n'apportent que peu en comparaison aux autres. En particulier, le nombre de personnes en âge de garder un enfant en bas âge vivant dans le ménage a un impact important sur les chances de recourir à l'accueil collectif, sans pour autant expliquer le comportement d'une proportion élevée de ménages. A cet égard, le niveau de formation des parents est d'une importance frappante car le bloc en question contribue à hauteur de 0.063 au Pseudo-R2 de *Nagelkerke*, dépassant ainsi même la contribution de 0.061 du taux d'activité.

## 6 CONCLUSION

Notre question de recherche portant sur les déterminants du recours à l'accueil collectif s'inscrit dans la problématique d'un potentiel effet Matthieu dans le domaine de l'accueil collectif des enfants en bas âge. Nous avons analysé la situation suisse à la lumière de trois types de déterminants, à savoir les milieux d'appartenance des parents, la disponibilité de modes de garde moins coûteux et le degré d'émancipation du couple face au modèle traditionnel de la famille. Les deux premiers ont été déduits de la littérature « traditionnelle » dans ce domaine d'étude, tandis que le troisième représente un apport plus original de ce travail, suggérant que la question de la garde des enfants mérite d'être ramenée non seulement aux caractéristiques des parents pris individuellement mais également au rapport entre ces derniers et en particulier à la répartition des activités lucratives au sein du couple.

Force est de constater qu'il existe bel et bien un phénomène que nous pouvons qualifier d'effet Matthieu. Le niveau de formation, à la fois de la mère et du père, est un déterminant majeur du recours aux structures d'accueil collectif. L'effet du niveau de formation de la mère en particulier s'exerce, comme Cantillon le suggère (2010), en partie par le biais du taux d'activité. Cependant, le capital culturel opère également indépendamment de la médiatisation par le taux d'activité de la mère ou plus généralement du degré d'émancipation du couple. C'est ainsi que les enfants venant déjà d'un milieu social favorisé cumulent cet avantage avec celui de bénéficier d'une éducation préscolaire participant à leur développement cognitif et linguistique.

Quid des enfants d'immigrés censés bénéficier des qualités formatrices d'un accueil préscolaire, en particulier au niveau de leurs compétences linguistiques ? L'état de la littérature suisse fournit des résultats contrastés mais la plupart des études se contentent d'une définition se référant à la possession du passeport suisse. La présente analyse apporte une nuance à cet égard : le contexte institutionnel de socialisation, c'est-à-dire le pays où les parents ont eux-mêmes grandi, s'avère être un

déterminant majeur du recours aux structures d'accueil collectif. Si la différence par rapport aux parents d'origine suisse s'explique, en partie, par des variables telles que le niveau de formation ou le taux d'activité des parents, il n'en reste pas moins que les immigrés venant de pays de l'Europe centrale ou du (Sud-)Ouest ont davantage tendance à utiliser l'accueil collectif que les parents d'origine suisse. En revanche, d'autres ont particulièrement peu de chances d'y recourir, à savoir les ressortissants de l'ex-Yougoslavie, des Etats-Unis, du Brésil, de la Turquie et du Sri Lanka. Cette dernière liste comprend les populations d'immigrés qui font régulièrement objet de débats politiques concernant les problèmes d'intégration. Une explication possible est que les immigrés de certaines régions sont moins bien informés à propos des services de garde (par exemple sur les tarifs qui sont souvent fonction du revenu), voire même qu'ils partent de l'idée que ce genre de service ne leur est pas destiné.<sup>34</sup>

Enfin, et c'est un résultat quelque peu contrintuitif au vu de ce qui précède, à l'exception des Sri Lankais, toutes les origines nationales étrangères, ainsi que la seconde génération, impliquent significativement plus de chances que celle suisse d'utiliser l'accueil collectif pour un minimum hebdomadaire de quatre jours. Or, à partir de 30 heures par semaine, la garde externe peut influencer négativement le comportement de l'enfant.

Si la critique de Cantillon du *Social Investment State* s'adresse essentiellement à la redistribution (i.e. financière), notre analyse révèle, en plus, une dimension plus qualitative des *utilization-based benefits* de l'effet Matthieu (c'est-à-dire la façon d'utiliser l'accueil collectif en opposition à l'utilisation tout court). L'utilisation sous-optimale en termes de durée concerne, certes, les parents avec un niveau de formation supérieur mais, dans une plus grande ampleur, les populations immigrées. La disponibilité moindre de solutions de garde informelle pour les immigrés de première génération semble en effet jouer un rôle

---

<sup>34</sup> *Tel a été le constat pour les immigrés non-européens vivant dans des quartiers multiethniques au Québec (Blanc et al. (1989), cités par Lanfranchi (2002 : 169-179)).*

majeur quant à l'équilibre entre les différents modes de garde. Les personnes socialement intégrées sur leur lieu d'habitation ont probablement plus souvent l'opportunité de compléter une garde en structure d'accueil collectif par des modes de garde informels (p.ex. en recourant aux grands-parents).

En somme, nos analyses décèlent donc un effet Matthieu à trois niveaux:

1. Les milieux représentant un capital culturel élevé ont plus de chances d'être au bénéfice de ce service aux familles subventionné que représentent les structures d'accueil collectif. Ces dernières, potentiellement capables d'induire une réduction des écarts en termes de maturité scolaire entre les enfants de milieux plus ou moins dotés en capital culturel sont paradoxalement susceptibles de contribuer à leur augmentation.
2. Certaines populations d'immigrés réputées difficiles à intégrer ont très peu de chances d'utiliser l'accueil collectif. Les atouts socialisant et les effets bénéfiques sur les compétences linguistiques ne bénéficient ainsi guère aux enfants qui en auraient le plus besoin mais beaucoup plus aux enfants de parents d'origine suisse ou venant de pays culturellement proches.
3. Le risque d'une utilisation intensive en termes de temps, qui est sous-optimale pour le développement de l'enfant, touche de façon accrue les enfants des immigrés de première génération de pratiquement toutes les origines nationales fortement représentées en Suisse.

Telle que conçue actuellement, l'offre de structures d'accueil collectif en Suisse ne semble guère opérer comme un instrument d'investissement social efficace. En caricaturant, les atouts pédagogiques et socialisant de l'accueil collectif reviennent avant tout aux enfants qui en ont le moins besoin, à savoir aux enfants de parents d'origine suisse ou venant de pays culturellement proches et ayant un niveau de formation supérieur.

Notons cependant que ces conclusions quelque peu catégoriques sont en partie tributaires du design de recherche. Cette analyse a en effet des limites qui appellent des études complémentaires.

D'abord, l'analyse est quantitative et basée exclusivement sur des variables à caractère objectif. Le danger inhérent à ce type d'analyse est une exagération déterministe et l'imputation de motivations bien définies aux parents. Une analyse qualitative serait adéquate pour compléter la vision ainsi acquise. Par exemple, concernant l'hypothèse globale sur les milieux d'appartenance (H1), il serait intéressant d'approfondir l'explication par une démarche plus compréhensive. Une stratégie de recherche envisageable serait de mener des entretiens semi-directifs afin d'appréhender, entre autres, l'impact différencié de deux dimensions qui semblent interagir, à savoir le statut d'immigré et l'origine nationale. Cette même méthode s'imposerait également pour vérifier l'hypothèse susmentionnée selon laquelle les immigrés de certaines régions sont peu informés sur les services de garde en accueil collectif. Enfin, elle permettrait de se faire une idée de l'importance relative que les parents donnent à la socialisation avec des enfants suisses ou inversement de la même origine, voire à la pratique de langue maternelle ou celle de la région d'accueil. De même, concernant l'hypothèse sur la disponibilité de modes moins coûteux (H2) expliquant peu de variance, une analyse qualitative permettrait d'éclaircir la question de la place que prennent les considérations économico-rationnelles lorsque les parents choisissent le, voire les modes de garde.

Deuxièmement, au vu de la demande excédentaire en Suisse, bon nombre de ménages sont contraints de choisir un autre mode de garde externe que l'accueil collectif même s'ils auraient peut-être préféré ce dernier. Ces ménages échappent à l'analyse et il est impossible de savoir s'ils ont des caractéristiques sociales et/ou culturelles en commun qui peuvent avoir eu une incidence sur les résultats.

Troisièmement, l'analyse se limite aux déterminants du recours à l'accueil collectif sans pouvoir les mettre en perspective avec les

déterminants d'autres modes de garde extrafamiliale. Or, selon notre cadre théorique, certains des facteurs mis à l'épreuve se réfèrent spécifiquement à l'accueil collectif et il serait intéressant de voir s'ils ont effectivement une force moindre sur d'autres modes de garde externe (p.ex. le capital culturel lorsqu'il est mesuré indépendamment du taux d'activité). Une régression logistique de type multinomiale se prêterait comme technique d'analyse mais le biais susmentionné (lié à la méconnaissance de l'âge des enfants auxquels la PC se réfère lors de l'interview) risquerait alors d'être trop important.

Enfin, il est évident que les données sur le revenu des ménages constituent la grande absente de cette analyse. Les résultats risquent de s'infléchir par l'intégration du facteur des ressources économiques mais il n'est pas vraisemblable que ce dernier annulerait les conclusions principales étant donné que les variables déterminant en grande partie le revenu d'un ménage ont été intégrées dans les modèles de régression (niveau de formation et catégorie socio-professionnelle).

Du point de vue des politiques sociales, quelles sont les leçons que nous pouvons tirer des logiques sociales qui sont à l'œuvre dans l'utilisation des structures d'accueil collectif pour la petite enfance ?

Deux recommandations peuvent en être déduites dans l'objectif de faire des structures d'accueil collectif un service aux familles qui soit réellement universel. Selon Ceci et Papierno (2005 : 149), un effet Matthieu motive souvent des interventions politiques ciblées (i.e. non-universelles). Dans le domaine des structures d'accueil collectif, un exemple d'intervention ciblée est le programme d'éducation préscolaire *Head Start* des Etats-Unis qui est destiné aux enfants de parents vivant dans une situation précaire. Cependant, un tel programme semblerait inadapté à la situation suisse, dans la mesure où l'offre de places de garde n'égalise actuellement même pas la demande. La mise sur pied d'un programme connaissant des critères sociaux d'accès serait ainsi difficile à défendre politiquement. A notre sens, les mesures qu'il vaudrait la peine de cibler sont plutôt de l'ordre de la communication,



dans le but de mieux informer les publics sujets à l'effet Matthieu, à la fois sur l'existence et l'accessibilité de ce type de service de garde, sur les tarifs, ainsi que sur les objectifs et contenus pédagogiques de la journée des enfants en accueil collectif. Concernant par exemple les populations d'immigrés ayant peu de chances d'utiliser les structures d'accueil collectif, il est probable que ce soit en partie dû à un manque d'intégration. Il faudrait ainsi une communication professionnelle qui soit capable d'atteindre les populations les plus isolées, par exemple en passant par des associations de communautés d'étrangers, des pédiatres, etc. Malheureusement, les compétences législatives restreintes de la Confédération dans le domaine de la politique familiale ne facilitent pas la mise en place de projets allant dans ce sens.

Deuxièmement, pour contrecarrer l'effet Matthieu, il reste de la marge de jeu pour le politique au niveau de l'intervention sur l'offre de places en structure d'accueil collectif. Bien que ce travail étudie les facteurs de demande, nous avons souligné à plusieurs reprises que sur le marché du *child care*, les caractéristiques de l'offre ne restent pas sans impact sur la force des facteurs de demande. Nos analyses montrent que l'effet Matthieu au niveau du capital culturel s'exerce en partie par le biais du taux d'activité de la mère. Or, une analyse comparative de 13 pays de l'OCDE a révélé pour les années 1990 que le taux d'emploi des femmes avec un niveau de formation bas varie de façon importante selon le type d'Etat social, celui des femmes avec un niveau de formation supérieur étant par contre d'une structure plus homogène (Cantillon et al. 2001 : 449-450). Même si le premier reste systématiquement inférieur à celui de la catégorie plus dotée en capital culturel, il est plus bas pour les régimes d'Etat social libéraux et conservateurs que pour les régimes socio-démocrates (2001 : 451). L'effet du régime sur l'écart entre les niveaux de formation est encore plus important pour les femmes avec un enfant de moins de six ans (2001 : 450). Si nous avons vu avec Stern et al. (2006) (cf. Introduction) qu'en Suisse, l'effet Matthieu au niveau du capital culturel ne s'annule pas dans la situation hypothétique d'une offre égalisant la demande, il est néanmoins probable qu'une offre plus

étouffée de places de garde en accueil collectif pourrait au moins réduire les écarts dans l'utilisation qui existent actuellement entre les parents de différents niveaux de formation. Ainsi, il semblerait judicieux d'envisager une prolongation ou même pérennisation de l'investissement de la Confédération dans ce domaine. Ceci irait non seulement dans le sens de l'objectif premier du programme d'impulsion concernant la conciliation entre vie familiale et professionnelle (un objectif qui n'est de loin pas atteint)<sup>35</sup> mais réduirait également le risque que la dernière ne concerne que les milieux sociaux favorisés, en contribuant ainsi aux objectifs secondaires de type préventif visant un allègement des dépenses sociales.

---

<sup>35</sup> Dans *ESPA 2008*, le 33.7% des personnes principalement responsables au sein du ménage de l'éducation des enfants affirment une situation de sous-emploi.

## 7 BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages scientifiques

- BECKER Gary S. (1981) *A Treatise on the Family*, Cambridge/Massachusetts/London: Harvard University Press
- BECKER Gary S. (1964) *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis*, Chicago: The University of Chicago Press
- BERTOZZI Fabio, BONOLI Giuliano, GAY-DES-COMBES Benoît (2008) *La réforme de l'Etat social en Suisse*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes
- BRESSOUX Pascal (2008) *Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales*, Bruxelles : De Boeck
- BÜHLER Elisabeth (2002) *Atlas des femmes et de l'égalité*, Zürich : Editions Seismo
- ESPING-ANDERSEN Gøsta (2002) *Why We Need A New Welfare State*, New York: Oxford University Press
- ETIENNE Jean, BLOESS Françoise, NORECK Jean-Pierre, ROUX Jean-Pierre (2004) *Dictionnaire de sociologie*, Paris : Hatier
- FOX William (1999) *Statistiques sociales*, Paris/Bruxelles : De Boeck Université
- LANFRANCHI Andrea (2002) *Schulerfolg von Migrationskindern. Die Bedeutung familienergänzender Betreuung im Vorschulalter*, Opladen: Leske+Budrich
- SCHULTHEIS Franz, PERRIG-CHIELLO Pasqualina, EGGER Stephan (éds.) (2009) *Enfance et jeunesse en Suisse*, Weinheim/Bâle: Editions Beltz
- STEBLER Sabine (1999) *Erwerbsverhalten und Familienpolitik in der Schweiz*. Dissertation der Wirtschaftswissenschaftlichen Fakultät der Universität Zürich
- STERN Susanne, BANFI Silvia, TASSINARI Sergio (2006) *Krippen und Tagesfamilien in der Schweiz*, Bern: Haupt

TABACHNICK Barbara G. et FIDELL Linda S. (2001) *Using Multivariate Statistics*, Massachusetts: Allyn and Bacon

WALBY Sylvia (1990) *Theorizing Patriarchy*, Oxford: Basil Blackwell

#### Articles scientifiques et chapitres de livres

ANDERSSON Bengt-Erik (1992) « Effects of Day-Care on Cognitive and Socio-Emotional Competence of Thirteen-Year-Old Swedish Schoolchildren » *Child Development* 63(1): 20-36

BONASSI Sandra (2005) « Leitlinien für die Aufgabenteilung und –erfüllung zwischen Bund und Kantonen », *LeGes* 2005/2 (Wissenschaftliche Beiträge), URL: <http://www.bk.admin.ch/themen/lang/00938/02124/02140/index.html?lang=de>, consulté le 30 décembre 2009

BOURDIEU Pierre (1986) « The Forms of Capital » in John G. RICHARDSON (éd.) *Handbook of Theory and Research for the Sociology of Education*, New York: Greenwood, 241-258

BRAYFIELD April, HOFFERTH Sandra L. (1995) « Balancing the Family Budget: Differences in Child Care Expenditures by Race/Ethnicity, Economic Status, and Family Structure » *Social Science Quarterly* 76(1): 158-177

BULMAN Robert C. (2004) « School-Choice Stories: The Role of Culture » *Sociological Inquiry* 74(4): 492-519

CANTILLON Bea (2010) « The Social Contract Revisited. Crisis and the Welfare State: The Need for a New Distributional Agenda » *The Foundation for Law, Justice and Society*, URL: <http://www.fljs.org/section.aspx?id=2875>, consulté le 9 décembre 2010

CANTILLON Bea, GHYSELS Joris, MUSSCHE Ninke, VAN DAM Rudi (2001) « Female Employment Differences, Poverty and Care Provisions » *European Societies* 3(4): 447-469

CECI Stephen J., PAPIERNO Paul B. (2005) « The Rhetoric and Reality of Gap Closing. When the 'Have-Nots' Gain but the 'Haves' gain even more » *American Psychologist* 60(2): 149-160

- CHISWICK Barry R., DeBBURMAN Noyna (2006) « Pre-school enrollment: An Analysis by immigrant generation » *Social Science Research* 35(1): 60-87
- CONNELLY Rachel (1992) « Self-Employment and Providing Child Care » *Demography* 29(1): 17-29
- DEL BOCA Daniela, LOCATELLI Marilena, VURI Daniela (2004) « Child Care Choices by Italian Households » IZA (*Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit*) Discussion Paper n° 983, URL: <http://ideas.repec.org/p/iza/izadps/dp983.html>
- FOX FOLK Karen, BELLER Andrea H. (1993) « Part-Time Work and Child Care Choices for Mothers of Preschool Children » *Journal of Marriage and the Family* 55(1): 146-157
- FULLER Bruce, HOLLOWAY Susan D., RAMBAUD Marylee, EGGERS-PIEROLA Costanza (1996) « How Do Mothers Choose Child Care? Alternative Cultural Models in Poor Neighbourhoods » *Sociology of Education* 69(2): 83-104
- HOFFERTH Sandra L., CHAPLIN Duncan D., WISSOKER Douglas A., ROBINS Philip K. (1996) « Choice Characteristics and parents' child-care decisions » *Rationality and Society* 8(4): 453-495
- HOFFERTH Sandra L., WISSOKER Douglas A. (1992) « Price, Quality, and Income in Child Care Choice » *The Journal of Human Resources* 27(1): 70-111
- JOHANSEN Anne S., LEIBOWITZ Arleen, WAITE Linda J. (1996) « The Importance of Child-Care Characteristics to Choice of Care » *Journal of Marriage and Family* 58(3): 759-772
- KAHN Jessica M., GREENBERG Joy Pastan (2010) « Factors predicting early childhood education and care use by immigrant families » *Social Science Research* 39(4) : 642-651
- KAMERMAN Sheila B. (2009) « Maturité scolaire et développements internationaux en matière de services éducatifs et de garde à la petite enfance » in Richard E. TREMBLAY et al. (éds.) *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, Montréal/Québec : Centre d'excellence pour le développement

des jeunes enfants, URL : <http://www.ccl-cca.ca/CCL/AboutCCL/KnowledgeCentres/EarlyChildhoodLearning/OurProducts/Encyclopedia-2.html>, consulté le 2 décembre 2010

KRIESI Irene, SCHERRER Regina, BUCHMANN Marlis (2009) « La gestion de l'entrée à l'école des enfants en Suisse » in Franz SCHULTHEIS et al. (éds.) *Enfance et jeunesse en Suisse*, Weinheim/Bâle : Editions Beltz, 83-90

KUHLTHAU Karen, OPPENHEIM MASON Karen (1996) « Market Child Care Versus Care by Relatives: Choices Made by Employed and Nonemployed Mothers » *Journal of Family Issues* 17(4): 561-578

LANFRANCHI Andrea, GRUBER Jan, GAY Denis (2003) « Succès scolaire des enfants d'immigrés: effets des espaces transitoires destinés à la petite enfance » in Hans-Rudolf WICKER et al. (dir.) *Les migrations et la Suisse*, Zürich : Editions Seismo, 460-484

LAREAU Annette, WEININGER Elliot (2008) « The Context of School Readiness: Social Class Differences in Time Use in Family Life » in Alan BOOTH et Ann C. CROUTER (éds.) *Disparities in School Readiness. How Families Contribute to Transitions into School*, New York/Oxon: Taylor&Francis Group, 155-187

LE GOFF Jean-Marie, DIENG Abdoul-Wahab (2006) « Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail » *Cahiers québécois de démographie* 35(2) : 141-160

LEIBOWITZ Arleen, KLERMAN Jacob Alex, WAITE Linda J. (1992) « Employment of New Mothers and Child Care Choice. Differences by Child Age » *The Journal of Human Resources* 27(1): 112-133

LÓPEZ-RUIZ Luis, ESTEVE Albert (2010) « Union Formation Implications of Race and Gender Gaps in Educational Attainment: The Case of Latin America » *Population Research Policy Review* 29(5): 609-637

- MAGNUSON Katherine A., RUHM Christopher J., WALDFOGEL Jane (2004) « Does Prekindergarten Improve School Preparation and Performance? » Working Paper 10452, National Bureau of Economic Research, Massachusetts, URL: [http://www.nber.org/authors/jane\\_waldfogel](http://www.nber.org/authors/jane_waldfogel), consulté le 18 juin 2010
- MARCH AUGUSTINE Jennifer, CAVANAGH Shannon E., CROSNOE Robert (2009) « Maternal Education, Early Child Care and the Reproduction of Advantage » *Social Forces* 88(1): 1-29
- MC RAE Susan (2003) « Constraints and choices in mothers' employment careers: a consideration of Hakim's Preference Theory » *British Journal of Sociology* 54(3): 317-338
- NICHD – National Institute of Child Health and Human Development, The NICHD Early Child Care Research Network (1997) « Familial Factors Associated with the Characteristics of Nonmaternal Care for Infants » *Journal of Marriage and Family* 59(2) : 389-408
- NICHD – National Institute of Child Health and Human Development, The NICHD Early Child Care Research Network (2003) « Does Amount of Time Spent in Child Care Predict Socioemotional Adjustment During the Transition to Kindergarten? » *Child Development* 74(4): 976-1005.
- NICHD – National Institute of Child Health and Human Development (2006) « The NICHD Study of Early Child Care and Youth Development. Findings for Children up to Age 4 ½ Years », URL: <http://www.nichd.nih.gov/health/topics/seccyd.cfm>, consulté le 8 octobre 2010
- OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques (2006) *Starting Strong II. Early Childhood Education and Care*, Paris : LES EDITIONS DE L'OCDE, URL : <http://www.oecd.org/dataoecd/14/32/37425999.pdf>, consulté le 19 février 2010
- PLANTENGA Janneke, REMERY Chantal (2009) « The provision of childcare services. A comparative review of 30 European

countries », European Commission's Expert Group on Gender and Employment Issues (EGGE)

SANTELLI Emmanuelle (2004) « De 'la deuxième génération' aux descendants d'immigrés maghrébins. Apport, 'heurts' et malheurs d'une approche en termes de génération » *Temporalités* 2 : 29-43

SHLAY Anne B. (2010) « African American, White and Hispanic child care preferences : A factorial survey analysis of welfare leavers by race and ethnicity » *Social Science Research* 39(1): 125-141

STADELMANN-STEFFEN Isabelle (2007) « Der Einfluss der sozialpolitischen Kontexte auf die Frauenerwerbstätigkeit in der Schweiz » *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie* 59(4): 589-614

SWEETMAN Arthur, DICKS Gordon (1999) « Education and Ethnicity in Canada. An Intergenerational Perspective » *The Journal of Human Resources* 34(4): 668-696

VINCENT Carol, BRAUN Annette, BALL Stephen (2010) « Local links, local knowledge: choosing care settings and schools » *British Educational Research Journal* 36(2): 279-298

WALDFOGEL Jane (2002) « Child care, women's employment, and child outcomes » *Journal of Population Economics* 15(4): 527-548

WALL Karin, SÃO JOSÉ José (2004) « Managing Work and Care: A Difficult Challenge for Immigrant Families » *Social Policy & Administration* 38(6): 591-621

#### Documents officiels/administratifs

CSSS-CN – Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (2002) « Initiative parlementaire. Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial. Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national »,



URL : <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2002/3925.pdf>, consulté le 17 juin 2010

CONSEIL EUROPEEN (2002) « Presidency Conclusions. Barcelona European Council 15 and 16 March 2002 », URL : [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/ec/71025.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/71025.pdf), consulté le 9 décembre 2010

CONSEIL FEDERAL (2002) « Initiative parlementaire. Incitation financière pour la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial (Fehr Jacqueline). Rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national du 22 février 2002. Avis du Conseil fédéral » *Feuille fédérale* 24

COFF – Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (2008) « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse », URL : <http://www.ekff.admin.ch/content.php?ekff-2-4>, consulté le 9 décembre 2010

DIPARTIMENTO DELL'EDUCAZIONE, DELLA CULTURA E DELLO SPORT. UFFICIO DELLE SCUOLE COMUNALI (2004) « La scuola dell'infanzia nel cantone Ticino. Informazioni per i genitori », URL : <http://www.ti.ch/decs/ds/uffsc/presentazioni.asp>, consulté le 24 novembre 2010

OFAS et seco – Office fédéral des assurances sociales et Secrétariat d'Etat à l'Economie (2004), « Bébés et employeurs – comment réconcilier travail et vie de famille. Version abrégée de l'étude comparative de l'OCDE portant sur la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse : Aspects Suisses », *Vereinbarkeit von Beruf und Familie* Nr. 1f

OFS – Office fédéral de la statistique (2004) « L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Concepts – Bases méthodologiques – Considérations pratiques », URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=1368>, consulté le 10 août 2010

OFS – Office fédéral de la statistique (2008a) « ESPA – Enquête suisse sur la population active. Questionnaire 2008. Questionnaire

complet et modules 'Migration' et 'Sécurité sociale' », URL : [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen\\_\\_quellen/blank/blank/enquete\\_suisse\\_sur/anhang/01.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/enquete_suisse_sur/anhang/01.html), consulté le 10 août 2010

OFS – Office fédéral de la statistique (2008b) « Classification des statistiques suisses de l'éducation », URL : [http://www.portal-stat.admin.ch/isced97/files/index\\_f.html](http://www.portal-stat.admin.ch/isced97/files/index_f.html), consulté le 20 octobre 2010

OFS – Office fédéral de la statistique (2009) « Erwerbsmodelle, Arbeitsteilung und Kinderbetreuung in Paarhaushalten. Einige Aspekte der Vereinbarkeit von Beruf und Familie: Die Schweiz im internationalen Vergleich », URL: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/20/22/publ.html?publicationID=3717>, consulté le 25 octobre 2010

### Références légales

RS 101 : Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état le 7 mars 2010)

RS 861 : Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants du 4 octobre 2002 (état le 13 juin 2006)

### Sites Internet

CDIP – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, « Le système éducatif suisse dans ses grandes lignes », URL : <http://www.edk.ch/dyn/15421.php>, consulté le 24 mai 2011

OECD Family Data Base, « Enrolment in child care and preschools », URL : [http://www.oecd.org/document/4/0,3343,en\\_2649\\_34819\\_37836996\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/4/0,3343,en_2649_34819_37836996_1_1_1_1,00.html), consulté le 8 décembre 2010

OFS – Office fédéral de la statistique, « Indicateurs du système de formation - Système d'éducation – Indicateurs », URL:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/02/key/ind5.informations.40101.401.html>, consulté le 15 novembre 2010

ClassWEB (OFS), « CITP 1988 (CH) », URL :  
[http://www.classweb.bfs.admin.ch/bridge/fr/ClassificVersion\\_show.asp?lang=French&version=ISCO\\_CH\\_1988](http://www.classweb.bfs.admin.ch/bridge/fr/ClassificVersion_show.asp?lang=French&version=ISCO_CH_1988), consulté le 2 novembre 2010

## 8 ANNEXES

### 8.1 PRÉCISIONS CONCERNANT L'OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES

#### Recours régulier aux structures d'accueil collectif (variable dépendante)

La variable dépendante principale est dichotomique : elle prend la valeur 1 si les parents disent recourir de façon régulière aux structures d'accueil collectif peu importe la durée hebdomadaire, elle prend la valeur zéro s'ils n'en font aucun usage régulier.

#### Utilisation minimale de l'accueil collectif à raison de 4 jours par semaine (variable dépendante)

Cette variable dépendante complémentaire est dichotomique. La valeur 1 désigne une utilisation « intensive » (au moins quatre jours par semaine, peu importe le nombre d'heures par jour) et la valeur 0 désigne une utilisation entre 0-3 jours par semaine.

#### Variables liées au taux d'activité

L'ESPA contient la variable IT05 permettant d'approcher le taux d'activité pour chacune des personnes du ménage. Il s'agit d'une indication du nombre d'heures de travail hebdomadaire pendant une semaine habituelle qui est donnée sous forme de classes d'heures d'une largeur de cinq heures, la première représentant 1-5h, la deuxième 6h-10h et ainsi de suite (cf. Tableau 8.1). La dernière est la classe n°9 représentant plus de 40h. Pour chacune des classes, c'est le centre ( $[\text{min}+\text{max}] : 2$ ) qui a été retenu. C'est pour garder une distance régulière de 5 heures entre les centres de classe que la valeur de 43 heures lui a été attribuée. En plus, le niveau zéro a été créé avec une variable supplémentaire (IT26) concernant le statut de non-actifs, ceci afin de limiter la catégorie zéro aux personnes s'étant déclarées comme homme ou femme au foyer. Ainsi, la catégorie zéro ne comprend pas les parents en situation particulière, telle que par exemple les étudiants ou

les personnes vivant d'un revenu de substitution (allocation de chômage, rente de l'assurance invalidité, etc.).

Ce recodage de la variable du taux d'activité est appliqué à toutes les variables correspondantes, à savoir au taux d'activité du père, de la mère, de la PC, ainsi qu'au différentiel de taux d'activité. Le dernier représente, pour chaque couple de parents, la différence entre le centre de la classe de taux d'activité du père et celui de la classe de la mère (p.ex. classe 9 – classe 2  $\rightarrow$  43 – 8 = 35).

**TABLEAU 8.1:**  
**Opérationnalisation du taux d'activité**

Classe	Etendue	Centre
0	0h	0h
1	1-5h	3h
2	6-10h	8h
3	11-15h	13h
4	16-20h	18h
5	21-25h	23h
6	26-30h	28h
7	31-35h	33h
8	36-40h	38h
9	>40h	43h

### Capital culturel

De même que pour le taux d'activité, le choix de variable était ici limité à celle disponible pour toutes les personnes du ménage. Il s'agit d'une variable indiquant le niveau de formation par le biais de la formation achevée la plus élevée. C'est une variable ordinale, dans la mesure où les catégories de formation, même si non-ordonnées à la base, correspondent à une hiérarchie de l'OFS (site Internet de l'OFS).

*Les catégories de la variable IT20 dans l'ESPA 2008:*

0 Ecole obligatoire inachevée ; 1 Ecole obligatoire achevée ; 2 Formation professionnelle élémentaire ; 3 Apprentissage CFC ; 4 Ecole

professionnelle à plein temps ; 5 Maturité professionnelle ; 6 Ecole de formation générale ; 7 Gymnase, collège, baccalauréat, école normale ; 8 Ecole commerciale, de formation générale, stage ménager ; (il n'y a pas de 9-11) ; 12 Formation professionnelle supérieure avec maîtrise, brevet fédéral ; 13 Ecole technique ou professionnelle ; 14 Ecole professionnelle supérieure, technicum, ingénieur ETS ; 15 Université, EPF ; 16 Haute école spécialisée HES (Bachelor, Master à HES) ; 17 Haute école pédagogique (HEP)

Les 18 catégories (énumérées ci-dessous) ont été regroupées en trois degrés:

1/ Sans formation post-obligatoire : 0, 1, 8

2/ Degré secondaire II : 2, 3, 4, 5, 6, 7

3/ Degré tertiaire<sup>36</sup> : 12, 13, 14, 15, 16, 17

#### Différentiel de niveau de formation

Afin d'opérationnaliser l'hypothèse de l'hypergamie, ces trois mêmes catégories de formation ont été utilisées afin de déterminer le « différentiel » du couple, certes pas chiffré (cela reviendrait à quantifier la distance dans la hiérarchie des diplômes), mais sous forme d'une variable nominale. La catégorie « hypogamie » renvoie à un différentiel [père-mère] négatif, la catégorie « hypergamie » à un différentiel positif et la catégorie des homogames renvoie à des niveaux de formation équivalents. L'hypergamie sert de catégorie de référence puisque c'est le seul moyen de comparer son effet, en fonction de l'hypothèse, aux deux autres catégories à la fois.

#### Origine nationale de la personne cible

Selon l'hypothèse sur le contexte institutionnel de socialisation, il ne suffit pas de prendre en compte la nationalité mais il est nécessaire

---

<sup>36</sup> Selon une classification de l'OFS compatible avec ISCED 97 (International Classification of Education) de l'UNESCO, les formations professionnelles supérieures font partie du degré tertiaire (OFS 2008b).

d'identifier le pays dans lequel la personne a grandi. C'est pour cette raison que l'identification de l'origine nationale de la PC est basée sur une distinction initiale entre natifs, immigrés de première génération et descendants d'immigrés (seconde génération).

Tandis que la première génération peut être approchée sans ambiguïtés majeures en s'en tenant au lieu de naissance (et la nationalité à la naissance pour saisir les personnes de nationalité suisse nées lors d'un séjour à l'étranger), soulignons avec Santelli que la notion de la « deuxième génération » connaît des définitions diverses en sociologie et sous-entend une homogénéité d'un groupe qui renvoie à de parcours très divers (Santelli 2004 : 37). Nous nous en tenons à sa définition plutôt restrictive, à savoir que les deux parents de la PC doivent être immigrés de première génération (2004 : 32). En effet, par rapport à la problématique de ce travail, il s'agit en quelque sorte d'une « catégorie de contrôle » étant donné que les descendants d'immigrés ont connu le même contexte institutionnel de socialisation que les Suisses. Une définition plus large risquerait de minimiser les différences et de rendre ce contrôle obsolète. En outre, une seule catégorie « seconde génération » regroupant toutes les origines sera utilisée, car les effectifs sont beaucoup trop faibles pour tirer une quelconque conclusion en fonction de l'origine des parents des immigrés.

- *Catégorie « immigrés de première génération »*: la personne interviewée est considérée comme étant immigrée de première génération si son lieu de naissance est à l'étranger et qu'elle n'avait pas la nationalité suisse à la naissance. Son origine nationale précise sera en revanche définie en termes de nationalité à la naissance.
- *Catégorie « seconde génération »*: la PC n'est comptée dans cette catégorie que lorsqu'elle est née en Suisse et que ses deux parents sont des immigrés de première génération, c'est-à-dire que leur pays de naissance n'est pas la Suisse et qu'ils n'avaient pas le passeport suisse à la naissance.
- *Catégorie « natifs »*: la PC est comptabilisée parmi les personnes d'origine suisse dès lors qu'elle avait le passeport suisse à la

naissance (qu'elle soit née en Suisse ou ailleurs) et/ou qu'au moins un de ses parents (père ou mère) est lui-même né en Suisse.

Pour des raisons pratiques, il sera fait abstraction du fait que quelqu'un peut être né à l'étranger avec un passeport étranger qui ne correspond en réalité pas au pays de naissance, soit au pays où il a probablement grandi. La même chose compte pour les personnes en possession du passeport suisse à la naissance mais nées dans un autre pays : elles peuvent théoriquement avoir grandi ailleurs qu'en Suisse.

*Logique d'exclusion pour le recodage des variables :*

Passeport suisse à la naissance ?

- *Si oui* : père OU mère passeport suisse à la naissance OU né en CH ?
  - *Si oui* : = CH
  - *Sinon* : = 2ème génération
- *Sinon* : né à l'étranger ?
  - *Si oui* : = 1ère génération
  - *Sinon* (i.e. né en CH): père OU mère né en CH ?
    - *Si oui* : = CH
    - *Sinon* : = 2ème génération

Concernant plus précisément l'origine nationale, 13 modalités ont été retenues, à savoir l'origine suisse, la seconde génération (à origines nationales confondues), 10 origines nationales particulières (choisies selon le critère d'une représentation minimale de 0.8% du pays de naissance dans l'échantillon pondéré de familles mono- et biparentales, afin d'avoir les origines quantitativement les plus importantes), et une catégorie « autres pays » regroupant tous les autres immigrés de première génération. Les pays de l'ex-Yougoslavie ont été retenus s'ils atteignaient le 0.8% mais, ensuite, ils ont été regroupés au sein d'une



même catégorie. Cela se conforme au cadre théorique dans le sens où les immigrés de première génération venant de cette région ont vécu sous un même régime politique. Cela concerne le Kosovo, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.

### Raison de la migration en Suisse

Six catégories de l'ESPA ont été reprises, la septième nommée « autre raison » a été attribuée aux données manquantes (elle n'était en outre pas significatif). Comme raisons familiales de migration, il y a la migration pour un mariage/la fondation d'une famille, ainsi que l'accompagnement/le fait de rejoindre la famille. Autrement, il y a la migration en raison d'un emploi déjà trouvé, pour la recherche d'un emploi, pour les études. La catégorie de référence sera la migration par mariage/fondation famille puisque c'est la seule catégorie qui, dans la revue de littérature, est clairement identifiée comme diminuant les chances de recourir aux structures d'accueil collectif. C'est à des fins de contrôle que toutes les catégories de migration seront intégrées telles quelles dans le modèle de régression, même l'hypothèse n'établit pas de comparaison se référant à une catégorie non-familiale spécifique.

### Type de famille

Il s'agit d'une variable contenue dans l'ESPA, c'est-à-dire que l'information se base sur la déclaration de la PC d'être « un parent seul avec enfants ». Dans notre échantillon, un certain nombre de personnes ne se sont classées ni parmi les familles biparentales (« couple avec enfants »), ni monoparentales, cela sans constituer des non-réponses. Dans ce travail, ces cas ont été attribués aux valeurs manquantes (au total, cela revient à 275 valeurs manquantes sur 4996 observations).

### Adulte supplémentaire

Cette variable dichotomique prend la valeur 1 lorsque le ménage comprend plus de deux adultes (personnes ayant plus de 15 ans) et la valeur 0 lorsque le ménage comprend deux adultes ou moins.

Nombre d'enfants de 12-15 ans

Cette variable numérique recense le nombre d'enfants âgés entre 12 et 15 ans (plus de 11 ans mais moins de 16 ans) qui vivent dans le ménage.

Nombre d'enfants de 0-4 ans

Cette variable numérique recense le nombre d'enfants de moins de cinq ans qui vivent dans le ménage.

**8.2 TABLEAUX DE L'ANALYSE DESCRIPTIVE BIVARIÉE**

TABLEAU 8.2:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le niveau de formation de la mère**

		Niveau de formation de la mère				
		sans formation post-obligatoire	secondaire II	tertiaire	Total	
<b>Accueil</b>	non	% compris dans AC	18.1	53.9	28.0	100.0
		<i>% compris dans Formation</i>	<i>90.8</i>	<i>86.8</i>	<i>68.8</i>	<i>81.5</i>
<b>collectif</b>	oui	% compris dans AC	8.1	35.9	56.0	100.0
	(AC)	<i>% compris dans Formation</i>	<i>9.2</i>	<i>13.2</i>	<i>31.2</i>	<i>18.5</i>
Total		% compris dans AC	16.3	50.6	33.2	100.0
		<i>% compris dans Formation</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>

Total d'observations valides = 4496 (observations manquantes = 109)

TABLEAU 8.3:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le niveau de formation du père**

		Niveau de formation du père				
		sans formation post-obligatoire	secondaire II	tertiaire	Total	
<b>Accueil</b>	non	% compris dans AC	14.3	45.3	40.3	100.0
		<i>% compris dans Formation</i>	89.8	86.4	73.7	81.2
<b>collectif</b> <b>(AC)</b>	oui	% compris dans AC	7.0	30.8	62.2	100.0
		<i>% compris dans Formation</i>	10.2	13.6	26.3	18.8
<b>Total</b>		% compris dans AC	13.0	42.6	44.4	100.0
		<i>% compris dans Formation</i>	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 4405 (observations manquantes = 200)



TABLEAU 8.5:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'enfants de 0-4 ans vivant dans le ménage**

		Nombre d'enfants de 0-4 ans					
		1	2	3	4	Total	
<b>Accueil collectif (AC)</b>	non	% compris dans AC	75.0	23.3	1.5	.1	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	82.0	79.9	81.7	75.0	81.5
	oui	% compris dans AC	72.4	25.9	1.5	.1	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	18.0	20.1	18.3	25.0	18.5
Total		% compris dans AC	74.5	23.8	1.5	.1	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 4604 (observation manquante = 1)

TABLEAU 8.6:

**Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'enfants de 12-15 ans vivant dans le ménage**

		Nombre d'enfants de 12-15 ans				
		0	1	2	Total	
<b>Accueil collectif (AC)</b>	non	% compris dans AC	94.5	4.9	.6	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	81.1	88.8	91.7	81.5
	oui	% compris dans AC	97.1	2.7	.2	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	18.9	11.2	8.3	18.5
Total		% compris dans AC	95.0	4.5	.5	100.0
		<i>% compris dans Nombre d'enfants</i>	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 4604 (observation manquante = 1)

TABLEAU 8.7:

Tableau croisé: Utilisation de l'accueil collectif selon le nombre d'adultes de 16 ans ou plus vivant dans le ménage

		Nombre d'adultes de 16 ans ou plus						Total
		1	2	3	4	5	6	
	% compris dans AC	.1	97.7	1.8	.3	.1	.1	100.0
non	% compris dans Nombre d'adultes	66.7	81.3	90.8	100.0	100.0	100.0	81.5
<b>Accueil collectif</b>								
oui	% compris dans AC	.1	99.1	.8	.0	.0	.0	100.0
(AC)	% compris dans Nombre d'adultes	33.3	18.7	9.2	.0	.0	.0	18.5
Total	% compris dans AC	.1	97.9	1.7	.3	.1	.0	100.0
	% compris dans Nombre d'adultes	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Total d'observations valides = 4604 (observation manquante = 1)

## In der gleichen Reihe Dans la même collection

N°	Autoren, Titel und Datum – Auteurs, titres et date
251	<b>FIECHTER Julien</b> Politische Gemeinden und lokale Autonomie in der Schweiz
252	<b>LADNER Andreas, FELDER Gabriela, GERBER Stefani, FIVAZ Jan</b> Die politische Positionierung der europäischen Parteien im Vergleich
253	<b>MEILLAND Philomène</b> Le principe de transparence dans le canton de Vaud
254	<b>BERCLAZ Michel</b> Le rôle des employeurs dans la réinsertion professionnelle
255	<b>SOGUEL Nils, ZIEHLI Sonja</b> Vergleich 2009 der Kantons- und Gemeindefinanzen Comparatif 2009 des finances cantonales et communales
256	<b>FLÜCK Caspar</b> Compliance im öffentlichen Sektor
257	<b>SCHWEIZER Rémi</b> Les bisces et leurs modes d'organisation au XXI <sup>e</sup> siècle, un modèle de gestion durable?
258	<b>KOLLER Christophe</b> Services de migration et évolution de la population étrangère dans les cantons suisses 2002-2008 Migrationsämter und Entwicklung der ausländischen Bevölkerung in den Kantonen 2002-2008
259	<b>MOREIRA Ana Maria, GERHARDT Gregory, MÖLLER Mathias, LADNER Andreas</b> Swiss Democracy on the Web 2010
260	<b>V. FELLEBERG Monika</b> Kinder als Mitbetroffene von häuslicher Gewalt
261	<b>KOBEL Stéphane</b> Politique fédérale des agglomérations dans les domaines des transports et de l'urbanisation
262	<b>OBERMAYER Susanne</b> Kooperationsinitiativen an Schweizer Hochschulen
263	<b>LADNER Andreas</b> Wahlen in den Schweizer Gemeinden





## L'IDHEAP en un coup d'œil

### **Champ**

L'IDHEAP, créé en 1981, se concentre sur l'étude de l'administration publique, un champ interdisciplinaire (en anglais Public Administration) visant à développer les connaissances scientifiques sur la conduite des affaires publiques et la direction des institutions qui en sont responsables. Ces connaissances s'appuient sur plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, comme le droit, l'économie, le management et la science politique, adaptées aux spécificités du secteur public et parapublic. L'IDHEAP est le seul institut universitaire suisse totalement dédié à cet important champ de la connaissance.

### **Vision**

A l'interface entre théorie et pratique de l'administration publique, l'IDHEAP est le pôle national d'excellence contribuant à l'analyse des mutations du secteur public et à une meilleure gouvernance de l'Etat de droit à tous ses niveaux, en pleine coopération avec ses partenaires universitaires suisses et étrangers.

### **Mission**

Au service de ses étudiants, du secteur public et de la société dans son ensemble, l'IDHEAP a une triple mission qui résulte de sa vision:

- Enseignement universitaire accrédité au niveau master et post-master, ainsi que formation continue de qualité des élus et cadres publics;
- Recherche fondamentale et appliquée en administration publique reconnue au niveau national et international, et valorisée dans le secteur public suisse;
- Expertise et conseil indépendants appréciés par les organismes publics mandataires et enrichissant l'enseignement et la recherche.

## Principales prestations

### 1. Enseignement: former les élus et cadres actuels et futurs du secteur public

- Doctorat en administration publique
- MPA (Master of Public Administration)
- Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy)
- CEMAP (Certificat exécutif en management et action publique)
- Certificat universitaire d'un cours trimestriel du MPA
- SSC (Séminaire pour spécialistes et cadres)

### 2. Recherche: ouvrir de nouveaux horizons pour l'administration publique

- Projets de recherche fondamentale ou appliquée
- Directions de thèses de doctorat
- Publications scientifiques (ouvrages et articles)
- Colloques et conférences scientifiques
- Cahiers et Working Papers de l'IDHEAP

### 3. Expertise et conseil: imaginer et mettre en œuvre des solutions innovatives

- Mandats d'expertise et de conseil auprès du secteur public et parapublic

### 4. Services à la cité: contribuer à la connaissance du service public

- Bibliothèque spécialisée en administration publique
- Sites Badac.ch, gov.ch, ivote.ch
- Renseignements aux collectivités publiques
- Interventions médiatiques
- Articles et conférences de vulgarisation